

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 4 février 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIÊM (1924-1937) filiale de la [CCNEO](#)



Ensemble des bâtiments de la sucrerie
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931, pl. 7)

Émile GIRARD (1872-1948)
fondateur

Né à La Valette (Var), le 23 janvier 1872.

Ingénieur civil.

Sous-officier mécanicien de la Marine (d'après Arn. de Vogüé), puis (*circa* 1899) chef de traction aux [Tramways à vapeur de Cochinchine](#) (Saïgon-Mytho) et employé des services techniques du transindochinois.

Marié le 9 décembre 1903 à Dijon à Jeanne Duban, sœur de Maurice Duban, commandant aux Messageries maritime (rens. : Alain Warmé et Nicolas Duban).

Fondateur et administrateur délégué de la [Société agricole de Suzannah](#) (1907) et des [Plantations d'An-Lôc](#) (1911), président *p. i.* du [Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine](#) (1919-1920), et directeur technique des [Plantations de Baria](#) (1922), Administrateur de la [Société agricole et industrielle de Tourcham](#) et de la Société [agricole et industrielle du Thap-Muoi](#)

Président de la chambre d'agriculture de Cochinchine.
Chevalier (1914), puis officier (1925) de la [Légion d'honneur](#).
Décédé le 11 juin 1948 (rens. : Alain Warmé et Nicolas Duban).

ANTÉCÉDENTS

48

Demande de prorogation de délais de mise en valeur des concessions sises à Biênhoà formulées par la Société agricole et industrielle de Cam-tiên.

(Dossier n° 5177)

(*Conseil colonial*, 3 novembre 1925)

Rapport au Conseil colonial

Par contrats de vente de gré à gré approuvés en Conseil privé les 13 décembre 1913 et 14 novembre 1914, MM. Caruette et Girard ont acquis du domaine local deux terrains de 308 ha. 05 a. et 3.376 ha. 18 a. 40, sis à Biênhoà.

Par acte sous-seings privés du 12 avril 1916, ces concessionnaires ont formé une Société sous la dénomination de « Société civile de Ong-Qué » pour l'exploitation de leurs concessions ; mais par suite de la prolongation de la guerre et de la crise qu'ont traversées les plantations de caoutchouc après l'armistice, la dite Société n'a pu trouver les capitaux nécessaires pour la mise en valeur des terrains dont il s'agit.

Dans le courant de l'année 1924, une nouvelle société au capital de 6 millions de francs a été formée sous la dénomination de « Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm » dont les statuts sont ci-joints et à laquelle M. Girard a apporté comme actions d'apport le droit à la promesse de vente qui lui avait été faite des concessions ci-dessus désignées par la Société civile de Ong-Qué.

Dans le but de permettre à cette dernière Société de réaliser sa promesse, et à la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm d'entreprendre l'exploitation des

concessions en question, M^e Lambert ¹, représentant de la Société civile de Ong-Qué sollicite, par sa requête du 16 janvier 1925, une prorogation de cinq ans du délai de mise en culture.

Dans ces conditions, l'Administration locale a l'honneur de prier le Conseil colonial de vouloir bien accorder la prorogation de délai demandée.

Saïgon, le 21 août 1925.

Le gouverneur de la Cochinchine,
COGNACQ.

Rapport de la Commission

Monsieur,

La Société civile de Ong-Qué a cédé ses droits sur les terrains dont il s'agit à M. Girard qui les a apportés, à son tour, à la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, société nouvellement constituée au capital de 6 millions de francs.

Sur ces terrains, la Société de Ong-Qué n'a effectué aucun travail de mise en culture par suite de la guerre et de la crise du caoutchouc, mais comme la Société Agricole et Industrielle de Cam-Tiêm a l'intention d'en entreprendre prochainement l'exploitation, votre Commission vous propose de lui accorder un nouveau délai de 5 ans.

Le rapporteur,
DARLES.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je mets aux voix les conclusions du rapport de la commission.

Adopté.

CONSTITUTION

Constitution
Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 décembre 1924)

Capital 6 millions de francs. Siège social, à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas. Conseil d'administration : MM. Boyaval, Constantin, Duban ², Fernandez ³, Fontaine, Girard, Launay, comte de Vogüé et Waespé. Statuts déposés chez M^e Fleury à Paris. — *Petites Affiches*, 30 nov. 1924.

Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm
Siège social : 12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS

¹ Léon Lambert (1885-1950) : avocat-défenseur, administrateur de sociétés, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise. Voir [encadré](#).

² Maurice Duban (Dijon, 12 juin 1870-Marseille, 23 mai 1943) : fils du colonel Charles Duban. Commandant des Messageries maritimes (lignes d'Extrême-Orient), puis directeur de la Société hôtelière et de ravitaillement maritime (SHRM). Administrateur de la Société agricole de Suzannah (1913) et de la Société agricole de Cam-Tiêm (1924) — sa sœur étant l'épouse d'Émile Girard — et administrateur des Tanneries marseillaises (1928). Chevalier de la Légion d'honneur (1928).

³ Gustave Fernandez (Salonique, 1854-Paris, 1925) : administrateur délégué en France de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, ancien directeur d'Allatini et Cie à Saïgon. Voir [encadré](#).

Siège administratif : 19, rue Vannier, SAIGON
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)
(n° spécial Indo-Chine)

Constitution : 13 nov. 1924 sous les auspices et avec le concours de la CCNEO, de Suzannah et d'An-Loc.

Capital : 6 MF en 6.000 act. de 100 fr.

M. Émile Girard, fondateur de la société, lui a apporté à titre gratuit et sans rémunération :

1° Son droit à une promesse de vente qui lui avait été concédée sur le domaine de Cam-Tiêm, situé dans la province de Biênhoà, en Cochinchine, d'une superficie globale de 2.000 hect. environ [initialement domaine de Pierre Biétry, auparavant leader en France des syndicats jaunes, puis député du Finistère].

2° Le droit à une promesse de vente sur la concession de Ong-Qué, située dans la province de Bien-Hoa, en Cochinchine, d'une superficie d'environ 3.670 hectares.

3° Le droit à une promesse de vente sur 1.800 hectares de terrains récemment acquis par la Société de Suzannah, dans la province de Biên-Hoà, en Cochinchine, au sud de ses plantations existantes.

Toutes ces promesses de vente ayant été réalisées, la Société de Cam-Tiêm se trouve être proprio d'un domaine de 7.470 hect. environ, contigu à celui de Suzannah et compris entièrement dans la zone des terres rouges. Elle bénéficie en outre des ententes intervenues avec la Société agricole de Suzannah et la Société des plantations d'An-Loc, qui la feront profiter de leur expérience et des moyens matériels, administratifs et techniques leur appartenant.

Le programme initial comporte, pour le 1^{er} exercice, la mise en valeur de 1.000 hect. au moins sous hévéas et desquels 200 seront plantés en outre de cannes à sucre comme culture intercalaire.

Il y a lieu de croire que, grâce à l'emploi du puissant matériel de défrichement et à l'organisation immédiate que procureront à la Société de Cam-Tiêm les accords passés avec celles de Suzannah et d'An-Loc, ce programme sera facilement réalisé [etc.]

Conseil d'administration

L[ucien] Launay [CCNEO], pdt, Paris

É[mile] Girard, Paris, adm.-délégué

L[ouis] Boyaval [Distill. Indoch. (SFDIC)], Paris

E. [sic] Constantin ⁴, Paris

Simon Duban, Paris

Gustave Fernandez, Paris

L[éonard] Fontaine [Distill. Indoch. (SFDIC)], Paris

Cte Robert de Vogüé [CCNEO], Paris

F[rédéric] Waespé ⁵ [CCNEO], Paris.

⁴ En fait Louis Joseph CONSTANTIN (Sault, Vaucluse, 1877-Paris, 1956) : ingénieur civil, il fut un des précurseurs en France des éoliennes modernes et de la stabilisation automatique des avions. Son nom reste attaché aux girouettes et à l'« aile à fente », deux correcteurs successivement mis au point pour pallier le danger de la perte de vitesse. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 30 nov. 1935).

⁵ Frédéric Waespé : Suisse, fondé de pouvoirs, puis actionnaire de la CCNEO (jusqu'en 1938), administrateur de la Société agricole de Suzannah et de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, filiales de la CCNEO, puis, brièvement (1935-1936), de la Société indochinoise de plantations d'hévéas (SIPH), suite des deux précédentes. Administrateur de l'Énergie industrielle (groupe Durand). Chevalier de la Légion d'honneur à titre étranger en 1929 comme administrateur de sociétés.

Demande de prorogation de délais de mise en valeur des concessions sises à Biênhoà
formulées par la Société agricole et industrielle de Cam-tiêm
(Dossier n° 5177)
(*Procès verbaux du conseil colonial de la Cochinchine*, 3 novembre 1925)

Rapport au Conseil colonial

Par contrats de vente de gré à gré approuvés en Conseil privé les 13 décembre 1913 et 14. novembre 1914, MM. Caruette et Girard ont acquis du domaine local deux terrains de 308 ha. 05 a. et 3.376 ha. 48 a. 40, sis à Biênhoà.

Par acte sous-seings privés du 12 avril 1916, ces concessionnaires ont formé une société sous la dénomination de « Société civile de Ong-Qué » pour l'exploitation de leurs concessions ; mais par suite de la prolongation de la guerre et de la crise qu'ont traversées les plantations de caoutchouc après l'armistice, la dite société n'a pu trouver les capitaux nécessaires pour la mise en valeur des terrains dont il s'agit.

Dans le courant de l'année 1924, une nouvelle société au capital de 6 millions de francs a été formée sous la dénomination de « Société agricole et industrielle de Cam-tiêm », dont les statuts sont ci-joints et à laquelle M. Girard a apporté comme actions d'apport le droit à la promesse de vente qui lui avait été faite des concessions ci-dessus désignées par la Société civile de Ong-Qué.

Dans le but de permettre à cette dernière société de réaliser sa promesse, et à la Société agricole et industrielle de Cam-tiêm d'entreprendre l'exploitation des concessions en question, M^e Lambert, représentant de la Société civile de Ong-Qué, sollicite, par sa requête du 16 janvier 1925, une prorogation de cinq ans du délai de mise en culture.

Dans ces conditions, l'Administration locale a l'honneur de prier le Conseil colonial de vouloir bien accorder la prorogation de délai demandée.

Saigon, le 21 août 1925

Le gouverneur de la Cochinchine,
Cognacq.

Rapport de la Commission

Monsieur,

La Société civile de Ong-Qué a cédé ses droits sur les terrains dont il s'agit à M. Girard qui les a apportés, à son tour, à la Société agricole et industrielle de Cam-tiêm, société nouvellement constituée au capital de 6 millions de francs.

Sur ces terrains, la Société de Ong-Qué n'a effectué aucun travail de mise en culture par suite de la guerre et de la crise du caoutchouc, mais comme la Société agricole et industrielle de Cam-tiêm a l'intention d'en entreprendre prochainement l'exploitation, votre commission vous propose de lui accorder un nouveau délai de 5 ans.

Le rapporteur,
Darles.

M. le président. — Messieurs, je mets aux voix les conclusions du rapport de la commission.

Adopté.

CAOUTCHOUC [*sic*]
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
6 novembre 1925)

Parmi les nouvelles sociétés, nous recommandons la Société industrielle de Cam-tiêm. Cette société possède un domaine de 8.000 hectares, dont 4.000 sont déjà défrichés, présentant les plus grandes facilités pour être mis en valeur.

Plantations d'An-Loc
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
13 novembre 1925)

[...] La société a souscrit 4.000 actions de 100 fr. de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, constituée en novembre 1924.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[47] [Jules] Castier, une fois installé dans ses fonctions de directeur général de Suzannah et d'An-Loc — résidant à Saïgon, cela va sans dire — et la structure administrative interne des deux plantations à peu près organisée selon ses vues personnelles, Girard était rentré en France au printemps de 1924, printemps radieux s'il en fut pour tous les planteurs de caoutchouc.

Hélas, l'esprit inventif du malheureux Girard avait déjà commencé à nourrir un nouveau fantasme qui, celui-là, allait le mener irrémédiablement à sa perte : c'était la création d'une exploitation sucrière sur un vaste terrain tout à proximité de la concession de Suzannah, dont il convoitait déjà l'acquisition depuis quelque temps.

.....
[51] Durant la saison 1923-1924 [plutôt 1924-1925 puisqu'Albert de Guigné, l'associé du défunt Biétry, en était encore propriétaire en octobre 1924], Girard entreprit de négocier l'acquisition de la plantation Biétry ⁶ auprès des créanciers qui la conservaient patiemment dans leurs tiroirs.

Toutefois, cette opération ne lui donnerait la propriété que de la partie est du plateau de Cam-Tiêm. La partie ouest, d'une importance sensiblement égale, relevait d'une concession d'Hangouwart ⁷, sur laquelle Girard réussit, à peu près au même moment, à s'assurer également une option [en réalité, il s'agit d'une même concession de 1.965 ha achetée en 1912 par Pierre Biétry et le comte Albert de Guigné à MM. Fernand d'Hangouwart et d'Espériès].

En y joignant encore un ou deux autres morceaux plus petits, l'assemblage du tout finit par constituer un ensemble de quelque 5.000 hectares d'un seul tenant, se présentant sous la forme d'un L majuscule inversé, dont la base, dans son extrémité

⁶ [Plantation Biétry](#) : l'ancien des syndicats jaunes.

⁷ Concession acquise par MM. d'Hangouwart et d'Espériès (*Procès verbaux du Conseil colonial Cochinchine*, 19 octobre 1911).

Le baron Fernand Crapez d'Hangouwart (1872-1944) avait commencé comme marchand de bois à Biênhoà (*Annuaire général de l'Indochine française, 1908*), puis entrepreneur à Phanhiêt. On le retrouve co-fondateur de la Société des hévéas de Xuân-Lôc (1910), promoteur des mines de fer du Pnom Dek (Cambodge)(1919), créateur de la plantation d'hévéas d'An-viêng rachetée en 1928 par la Société des Terres-Rouges, provoque avec son automobile le décès d'une piétonne, M^{lle} Dignat, à Champigny-sur-Yonne (10 octobre 1927), seul gérant de la Société Guérin et Cie, 65, rue de la Victoire, Paris (octobre 1930), chevalier de la Légion d'honneur (1934). Administrateur du très droitier quotidien *La Liberté* fondé à Paris par Camille Aymard, ancien notaire à Saïgon. Il était le frère cadet du colonel-marquis Louis d'Hangouwart marié à la fille de Jules Harmand, ancien compagnon de Francis Garnier au Tonkin (A.L.).

nord, était limitrophe de la concession de Suzannah, un peu au sud de l'enclave de Dau-Giay.

Aussi bien Girard s'était-il ménagé ainsi un accès direct vers ce nouveau territoire sans avoir à traverser la plantation de Xuan-Loc, dont les dirigeants n'étaient pas précisément de ses amis.

Mais pourquoi avait-il donc entrepris — avec la ténacité et la patience qu'il savait mettre, quand il le fallait, dans ce genre d'opération — de s'assurer la possession du plateau de Cam-Tiêm ? Ce n'était pas en vue d'y planter essentiellement de l'hévéa.

[52] Cette vaste plaine de « tranh », en bonne terre rouge, lui avait paru avoir été spécialement débarrassée de sa forêt d'origine par les événements naturels. en vue d'offrir, tout défriché à l'avance, un territoire, à ses yeux idéal, pour qu'y soit tentée la culture de la canne à sucre.

Dès lors que le « tranh » y venait bien, la canne devrait pouvoir y venir mieux encore.

[53] Revenu à Paris au printemps 1924, Girard se trouve presque aussitôt plongé dans une ambiance d'euphorie.

En Bourse, les titres de plantations d'hévéas suivaient de plus ou moins près l'ascension des cours du caoutchouc. Les capitaux allaient affluer, ils avaient déjà commencé à affluer de tous côtés sur le marché. Dès lors, il s'agissait de ne pas laisser échapper les occasions d'en collecter le plus possible.

Girard n'était pas un homme d'argent (il aurait d'ailleurs peut-être mieux valu pour lui qu'il fût moins désintéressé personnellement). Ce que le succès financier des plantations d'hévéas, qu'il avait créées, allait lui permettre, ce ne serait pas d'amasser une fortune, mais de se lancer dans la réalisation de son nouveau rêve : la culture de la canne à sucre sur une grande échelle dans l'Est cochinchinois.

L'entreprise fut assez aisément constituée en 1924-1925 sous le nom de Société de Cam-Tiêm, avec un capital social d'une dizaine de millions de francs au départ, souscrits pour l'essentiel par An-Loc et Suzannah — grâce à leurs copieux bénéfices momentanés —, par la C.C.N.E.O. aussi, et, pour la fraction restante, par le public, y compris d'ailleurs par bon nombre de Saïgonnais.

Cependant, on ne manqua pas de lui faire observer, à Paris et ailleurs, que priver au [54] départ la société nouvelle de la perspective d'être aussi — ne fût-ce qu'accessoirement — productrice de caoutchouc, ce serait en écartant du même coup toute possibilité de séduire certains épargnants. La remarque était judicieuse et Girard le comprit. Puisqu'à la faveur du « boom » sur le caoutchouc, il fallait aussi faire de l'hévéa à Cam-Tiêm, rien de plus simple : on le planterait en rangées intercalaires au milieu des cannes à sucre.

Ainsi pourrait-on dénombrer séparément sur les mêmes surfaces, tant d'hectares de cannes et tant d'hectares d'hévéas. Je ne voudrais pas affirmer que ce raisonnement ait été déterminant dans l'esprit de Girard, mais il ne lui avait vraisemblablement pas échappé.

La formule devait se traduire sur le terrain par l'implantation de rangées de « stumps » d'hévéas à l'écartement de 5 m x 20 m, tout l'intervalle entre elles, sauf une bande de 2 ou 3 mètres de large à droite et à gauche des jeunes arbres, étant consacré à la culture de la canne à sucre.

Selon le raisonnement qu'il se plaisait à exposer à l'occasion à ses visiteurs, ce mode de plantation entraînant la mise en place de 100 arbres à l'hectare, devrait correspondre exactement, dans la pratique, pour les rendements à en espérer, à celui qu'il avait adopté en 1914 (et même un peu après) lorsqu'il avait pratiqué, principalement à An-loc, des écartements de 10 m x 10 m.

Ainsi, ne manquait-il pas de conclure que le même hectare produirait à la fois une quantité « normale » de caoutchouc, plus x tonnes de canne.

(Ce qu'il n'ajoutait pas, c'est que l'écartement de 10 m x 10 m lui donnait à l'époque, toutes choses égales d'ailleurs, 200 à 250 kg de caoutchouc en moins à l'hectare que l'écartement à 7 m x 7 m).

[55] Cette idée vraiment originale n'était qu'une aberration de plus, venant s'ajouter à une liste déjà fort longue.

La canne à sucre est une culture exigeante, incapable de s'accommoder du voisinage proche d'un arbre tel que l'hévéa, appelé, en prenant de l'âge, à un considérable développement en branchages et en racines.

Les faire cohabiter sur le même terrain, c'était s'exposer inévitablement à un double échec.

Revenant, plus d'un demi-siècle plus tard, sur ces événements, il nous est difficile de comprendre à travers quelle sorte de raisonnement il avait pu en arriver à commettre des erreurs aussi monumentales, et à s'y obstiner ensuite avec persévérance contre toutes les leçons des faits.

La seule explication réside, semble-t-il, dans sa méconnaissance complète, définitive, absolue, de tout ce qui pouvait s'exprimer par des nombres. Non seulement il ne savait pas compter, mais il se méfiait instinctivement des gens qui étayaient leurs raisonnements sur des arguments chiffrés.

Pour lui, un compte de Profits et pertes était un mystérieux rébus. Un tableau d'emploi de fonds, une prévision de trésorerie, un budget de dépenses, autant de moyens élémentaires de gestion dont il devait demeurer parfaitement ignorant durant toute sa carrière. Il ne savait pas ce que pouvait être un prix de revient, dont la notion même, et à plus forte raison la manière de le calculer, lui échappait complètement.

Longtemps, il avait rêvé de faire pousser de la canne à sucre en terre rouge mais il ne s'était aucunement inquiété de savoir quelle quantité il pourrait en produire à l'hectare, quel tonnage de sucre il en tirerait, quel prix au kg le marché local lui permettrait d'en [56] obtenir, et quelle marge bénéficiaire résulterait de cette culture nouvelle dans laquelle il allait se lancer les yeux fermés.

Durant plusieurs années de suite, il avait planté quelques pieds de cannes à sucre dans la terre alluvionnaire du fond du « suoi » de Dau-Giay à Suzannah. Favorisée par l'humidité ambiante, leur croissance avait été assez remarquable. Girard s'en était montré grandement impressionné, et sans faire procéder à d'autres expériences, il avait conclu de ces essais, tout à fait insignifiants, à la possibilité de faire venir sur une large échelle de la canne à sucre en haut d'un plateau exposé à tous les vents en saison sèche, et constitué de terre rouge profonde.

La méconnaissance de cette dernière caractéristique du terrain de Cam-Tiêm constituait l'erreur qui allait conduire son projet au désastre.

Il aurait dû savoir que la terre rouge, en raison de sa teneur élevée en acide phosphorique, présente un taux d'acidité rédhibitoire pour la culture d'une plante destinée à produire du sucre.

C'est ce qu'on ne manqua pas de constater lors de la seule véritable campagne de sucrerie qui ait jamais eu lieu à Cam-Tiêm, celle de 1931, au cours de laquelle, pour les meilleurs lots, le sucre extrait à la tonne de cannes ne dépassa guère 6 % tandis qu'à Java, à la même époque, les usines hollandaises réussissaient couramment à extraire des cannes 11 % de sucre, ou davantage.

D'ailleurs, en Indochine même, les paysans annamites, gens d'expérience s'il en fût, et guidés par l'observation des faits, qui faisaient venir volontiers de la canne ici ou là, sur la côte ou dans l'intérieur, n'en avaient jamais, au grand jamais, pratiqué la culture en terre rouge.

Toutes les conditions étaient réunies au départ pour que l'échec de la canne à sucre à Cam-Tiêm soit inéluctable.

Pas d'études agronomiques préalables, méconnaissance du taux élevé d'acidité de la terre rouge, adoption d'un absurde système de culture en intercalaire avec l'hévéa,

ignorance complète des prix de revient possibles et, enfin, absence de toute prévision financière quelconque quant au montant d'investissements nécessaires pour mener à son terme un projet aussi aventureux.

.....
[58] À Paris, Girard avait réussi à constituer la société. À ses yeux, le moment paraissait venu d'attaquer le travail sur le terrain : implantation d'une route d'accès au plateau de Cam-Tiêm en partant de la gare de Dau-Giay, labours, construction de traïs pour le personnel autochtone et de logements pour quelques Européens, choix d'un emplacement approprié pour la future sucrerie...

Il ne tarda pas à considérer que Castier ne répondait qu'avec nonchalance à ses incitations, devenant plus pressantes de courrier en courrier. Finalement, il estima qu'il lui fallait impérativement reprendre lui-même les choses en main. Au printemps 1926, il était de retour en Indochine.

[59] Le problème Castier fut promptement réglé. D'ailleurs, l'intéressé n'offrit guère de résistance : il n'avait pas le caractère combatif, loin de là, et avant même que Girard ait fait sa réapparition à Saïgon, il avait compris qu'il lui serait impossible de continuer à s'accorder avec un homme dont le comportement était aussi peu rationnel. Nanti d'une solide indemnité, il reprit donc, quelques semaines plus tard et sans regret, le bateau pour France.

.....
[61] Castier parti, après Privé, Girard s'était aussitôt mis à la recherche d'un candidat susceptible de « faire le poids ». Par priorité, il s'agirait d'abord de faire démarrer Cam-Tiêm, la bonne marche des plantations d'hévéas ne venant, dans son esprit, qu'au second rang.

.....
[63] Chantiers de défrichements, chantiers de mise en culture, chantier de construction d'une usine, le profil du futur directeur général était, en somme, fixé à l'avance : ce ne pouvait qu'être un praticien de haut niveau, issu des Travaux publics, rompu par des années d'expérience en Indochine à toutes les difficultés inhérentes aux tâches de cette spécialité.

Le hasard et les circonstances voulurent que, précisément vers ce moment, un ingénieur en chef des Travaux publics en Indochine, nommé François Lefevre [1884-1938], se trouva rencontrer quelques difficultés avec son supérieur hiérarchique à Hanoi. La querelle avait pris rapidement de l'ampleur, le climat de la Colonie aidant, ce qui se produisait d'ailleurs assez souvent à l'époque dans les sphères élevées de l'Administration.

Plutôt, semble-t-il, sur un coup de tête qu'à la suite d'une décision mûrement réfléchie, Lefevre demanda sa mise en congé du service auquel il appartenait, et Girard lui offrit aussitôt un contrat par lequel il l'engageait pour trois ans comme directeur général de Suzannah, An-Loc et Cam-Tiêm, cette haute fonction étant assortie d'appointements substantiels, comme il était d'usage en pareil cas pour un transfuge de la haute administration.

François Lefevre n'était pas le premier venu : polytechnicien, sorti dans les Ponts et chaussées, ayant fait toute sa carrière en Indochine, n'ayant encore dépassé que de six ou sept ans la quarantaine, il avait alors en charge la supervision des travaux de construction du Transindochinois dans le sud de l'An- [64] nam.

Il s'y était acquis la réputation d'un bon technicien, plutôt sévère dans le service, ne passant rien à ses subordonnés, et encore moins aux adjudicataires, organisateur capable, méfiant à l'égard de ses chefs avec lesquels il s'efforçait d'avoir le moins de rapports possibles, avant tout « homme de terrain » et passant l'essentiel de son temps sur les chantiers.

Pour un ingénieur aussi qualifié, pouvait-on penser, monter de toutes pièces en deux ou trois ans une culture de cannes, avec une sucrerie assortie, sur le plateau de Cam-

Tiêm ne serait qu'un jeu d'enfant à côté des performances qu'il venait de réaliser, en faisant avancer la construction du Transindochinois à un rythme que l'on n'avait jamais auparavant connu, franchissant en force tous les obstacles que lui opposaient, aussi bien le relief tourmenté et l'esprit tatillon de son administration, que l'inertie des petits fonctionnaires locaux dérangés dans leur paisible routine, et parfois aussi les exigences personnelles de quelques notables autochtones.

À l'automne de 1926, ayant installé Lefevre dans sa nouvelle fonction, Girard reprit, une fois de plus, le bateau pour la France.

[65] L'histoire malheureuse de l'aventure sucrière de Cam-Tiêm tient tout entière en cinq brèves années : 1926-1931.

Pour commencer, reprenons donc les choses à l'automne de 1926.

À cette époque et depuis l'été précédent, on avait commencé à ouvrir, à travers la forêt clairière, la route destinée à relier le plateau de Cam-Tiêm à la gare de Dau-Giay. Sur le plateau même, à part quelques embryons de labours, le principal restait à faire. Quant à l'usine, son emplacement, en contrebas et à l'ouest, venait à peine, non sans diverses palabres, d'être localisé définitivement.

[66] Revenu en France, Girard avait aussitôt entrepris de passer commande, à Fives-Lille, du matériel de cette sucrerie dont il rêvait depuis si longtemps.

Les moyens financiers qu'il pouvait y consacrer étant limités, il dut n'en fixer la capacité journalière qu'à deux cent cinquante tonnes.

Ce ne serait donc qu'une unité minuscule, même au regard des critères de l'époque où des usines de trois mille tonnes/jour et plus pouvaient déjà se rencontrer communément à Java et ailleurs.

Les gens de Fives-Lille ne manquèrent pas de le lui faire observer : une sucrerie d'aussi petite capacité, compte tenu des frais fixes inévitables, aurait probablement du mal à couvrir ses dépenses normales de fabrication. Mais Girard n'était pas homme à se laisser démonter par ce genre d'arguments : il avait lu quelque part, dans une revue agronomique, qu'au Pérou, les sucreries travaillaient couramment durant deux cents ou même deux cent cinquante jours par an. Or, à Java, pays modèle pour la culture de la canne à l'époque, les campagnes ne dépassaient pas cent vingt à cent trente jours.

Pour lui, c'était tout simple : sans aller voir ce qui pouvait se passer réellement au Pérou, ni se renseigner sur les conditions climatiques, la pluviométrie et les facilités d'irrigation existant dans ce pays, il décréta qu'à Cam-Tiêm, on travaillerait comme au Pérou et non pas comme à Java, ce qui permettrait de compenser par un allongement des campagnes annuelles la capacité journalière insuffisante de l'usine.

Quant à savoir si la canne à sucre, sur le plateau de Cam-Tiêm, consentirait à échelonner sur sept à huit mois les échéances de son arrivée à maturité, au lieu de trois ou quatre mois au mieux comme partout ailleurs en Indochine du Sud, à ses yeux cela ne méritait même pas examen...

La question de la capacité de la sucrerie ayant été tranchée, Fives-Lille reçut la commande d'une usine « clefs en mains » que cette société s'engagea à livrer, sauf difficultés imprévues, pour mise en marche en janvier 1929.

Les gens de Fives se chargeaient, bien entendu, du transport de tout le matériel, de la construction sur place de la sucrerie, ainsi que des premiers essais de fabrication.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 juin 1926)

La Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm va transférer son siège social à Saïgon et porter son capital de 6 à 14 millions de francs, dont 20.000 remises à l'apporteur d'une concession sise à Baria.

(Les Archives commerciales de la France, 22 juin 1926)

Paris. — Modification. — Soc. AGRICOLE et INDUSTRIELLE de CAM-TIEM, 12, Boissy-d'Anglas. — Transfert du siège à Saïgon, 19, Vannier. — 19 mai 1926. — *Petites Affiches*.

CAM-TIEM (Société agricole et industrielle de)
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926)
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926)

Sur le village de Cam-tiêm, canton de Binh-lam-thuong, province de Biênhoà.
Voie d'accès : route Coloniale n° 1, chemin de fer de Saïgon-Nhatrang et route privée de Dau-giay à Cam-tiêm.
Distance de Saïgon : 90 kilomètres environ.
Propriétaire : société anonyme, siège à Saïgon, 19, rue Vannier. Agence générale à Paris : 12, rue Boissy-d'Anglas.
Nature du terrain : terres rouges de forêts et raïs.
Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : 1925 et 1926.
Superficie globale : 5.650 ha. 63 a. 40 ca.
Superficie plantée en hévéas : 200 hectares.
Nombre d'hévéas prévus : extension en cours.
Nombre d'hévéas plantés : 20.000.
Nombre d'hévéas en saignée : néant, arbres encore jeunes.
Nombre d'arbres par hectare : 100.
Méthode de culture : plantations espacées, entretenues par labourages et cultures intercalaires intensives.
Méthode de saignée : arbres non encore en saignée.
Main-d'œuvre : 276 engagés et 392 journaliers.
Immeubles et installations : 5 maisons pour Européens, campements pour indigènes, hangars, ateliers, magasins, château d'eau, etc. Inventaire en cours (valeur approximative : 450.000 \$).
Matériel agricole : des tracteurs à pétrole, chariot à chenilles, remorques routières, un groupe gazogène, moteur, etc. Inventaire en cours (valeur approximative : 85.000 piastres).
Cheptel : 63 têtes.
Production 1^{er} semestre 1926 : néant. Arbres encore jeunes.
Production 2^e semestre 1926 (probable) : dito.
Production annuelle : dito.
Autres cultures de la plantation : 200 hectares d'elæis, 4 h.a. de pépinières diverses.
Capitaux investis dans la plantation : Capital 6.000.000 de fr. porté à 12.000.000 de francs et création 20.000 actions d'apport de 100 francs.



Planche 21. — Vue générale sur les campements du lot (octobre 1926)



Planche 22. — Lot 45 (25 ha.). Hévéas à 20 x 5 m. plantés en 1925 avec cultures vivrières intensives (manioc et arachides)(octobre 1926)



Planche 23. — Lot 7 (25 ha.) Elæis d'un an à 20 x 5 m. avec cultures intercalaires de légumineuses de couverture (octobre 1926)

Notre carnet financier

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 20 janvier 1927)

Pour absorber la Société de Baria, la Société de Cam-Tiêm a porté son capital de 8 à 14 millions de francs par la création de 60.000 actions de 100 francs, dont 20.000 remises à la Société de Baria.

CCNEO

(Les Annales coloniales, 4 mars 1927)

La dernière-née du groupe, qui semble appelée à un avenir au moins aussi brillant que ses deux aînées, est la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm. Les plantations d'hévéas et d'elæis (palmiers à huile) de cette société se développent très rapidement ; en outre les résultats pour la culture de la canne à sucre sont tels qu'une usine capable de traiter 250 tonnes de cannes par jour doit fonctionner régulièrement dès avril 1928.

Toutes dispositions sont prises pour assurer par les seules fournitures des plantations de la société, groupées autour de l'usine, toute la matière première nécessaire.

Une extension extrêmement rapide des plantations d'hévéas est également assurée sur le plateau de Cam-Tiêm et sur les anciennes [plantations de Baria](#) [domaines de Binh-Ba et Song-Cau].

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[67] À Paris, l'affaire avait ainsi été conclue dans les premiers jours de 1927. Dès lors, c'était à Lefevre, installé à Saïgon, de prendre les choses en main.

La tâche qui l'attendait sur place n'était pas au-dessus des forces d'un homme de sa trempe : deux chantiers à mener en parallèle ; celui des cannes à sucre, et celui de l'usine.

Normand, né à Rouen, Lefevre avait été habitué à se méfier des mille et une astuces par lesquelles les adjudicataires de son administration d'origine — gens d'un sérieux et d'une qualité morale généralement inférieurs au « standing » des Messieurs de Fives — cherchaient, et parfois réussissaient sur le terrain à en éluder les clauses les plus défavorables à leurs intérêts.

Il avait étudié dans tous ses détails le contrat passé par Girard avec Fives, et considérait que sa tâche consisterait à le faire respecter à la lettre.

De leur côté, les gens de Fives se révélèrent, à l'usage, peu habitués à travailler en brousse. Les cinq monteurs, ainsi que l'ingénieur chef d'équipe qui arrivèrent à Cam-Tiêm vers le milieu de 1927, furent étonnés de ne pas trouver sur place toutes les facilités habituellement mises à leur disposition par leurs clients traditionnels, aux Antilles, au Brésil ou à la Réunion.

Le transport à pied d'œuvre du matériel lourd de l'usine devait leur réserver d'autres surprises.

Si, de Fives à Dunkerque et de Dunkerque à Saïgon, il n'y eut pas de problèmes, les difficultés commencèrent à partir du débarquement : trop faible capacité des wagons des Chemin de fer d'Indochine, correspondant à l'écartement de la voie d'un mètre, absence d'appareils de manutention pour les grosses pièces à mettre à terre à la gare de Dau-Giay, faible débit et mauvais état de la route, à une seule voie, desservant l'emplacement de l'usine... Ils s'étaient attendus, sur la foi des propos de Girard, à trouver localement des spécialistes pour l'exécution de divers travaux : [68] levageurs, soudeurs, riveteurs de charpente, etc., et prièrent Lefevre de les leur fournir.

Contrat en mains, Lefevre rétorqua que cela ne le regardait point : à eux de se débrouiller. Recrutés tant bien que mal par leurs soins, les spécialistes qu'ils réussirent à trouver à Cholon ou à Saïgon, Chinois et Orientaux d'origines diverses, s'en allèrent les uns après les autres lorsqu'ils eurent constaté que le chantier était infesté de paludisme, l'usine se trouvant tout à côté d'un vaste marais grouillant de moustiques...

Mal secondés par les quelques techniciens qu'à coups de piastres ils arrivaient à persuader de ne rester, et mettant eux-mêmes à tout moment la main à la pâte — en protestant d'ailleurs que tel n'était pas leur rôle —, les monteurs de Fives, à force de travail et d'ingéniosité, finirent par dresser l'ossature des bâtiments de l'usine et purent commencer à mettre en place les divers appareils, chaudières, broyeurs, cuves, malaxeurs, etc., ainsi que la machine à vapeur Corliss appelée à fournir la force motrice nécessaire pour le traitement des cannes.

Dès les premiers mois de 1928, il devint évident que sa mise en route ne se ferait pas à la date prévue.

Lefevre et l'ingénieur de Fives s'en renvoyèrent l'un à l'autre la responsabilité. Un état de guérilla permanent s'établit entre eux et le retard s'amplifia de mois en mois.



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIEM
Société anonyme

Capital social : trente millions de fr.
divisé en 300.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Baugé, notaire à Saïgon
et chez M^e Fleury, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 13 juillet 1927

Siège social à Saïgon

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Launay

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration) : Boyaval ?
Impr. Chaix, Paris

Notre étude financière
CAM-TIEM

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1927)

La Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm fut créée le 13 novembre 1924 par le groupe de capitalistes et de techniciens qui compose la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, la Compagnie agricole de Suzannah et la Compagnie agricole d'An Loc.

Comme Suzannah et An Loc, Cam-Tiêm est une société de plantations. À sa création, son domaine se composa de 1.966 ha. qu'elle acheta 40.000 piastres à M. de Guigné, de 3.685 ha. qu'elle paya 40.000 piastres à la Société d'études de Ong-Qué et de 2.080 ha. que lui apporta la Société de Suzannah contre le remboursement du prix d'achat de cette parcelle ; soit en tout 7.740 ha. d'un seul tenant. Ces terrains sont fort bien situés au sud de ceux de Suzannah, à 3 km. de la gare de Dau Giay et à 5 km. de la route coloniale n° 1, dite route Mandarine.

Le capital initial de l'affaire à la fin de 1924 fut de 6 millions de francs, divisé en 60.000 actions de 100 francs. Aucun avantage ne fut prévu pour M. Émile Girard qui apportait trois promesses de vente très avantageuses et c'est un exemple qu'auraient pu imiter certains promoteurs d'affaires indochinoises dont les apports étaient loin d'être aussi substantiels et qui se firent donner plusieurs millions.

Au mois de mai 1926, la société acquit le domaine de la Société des Plantations de Baria qui est situé à 30 km. environ de Cam-Tiêm. La Société des plantations de Baria, qui avait été créée en 1909 et dont le capital s'élevait à 125.000 taels de Changhai, n'avait, faute d'une direction technique compétente, obtenu que de médiocres résultats, mais elle possédait 1.734 ha. dont 300 plantés d'hévéas et, en 1924, elle avait produit 52 tonnes de caoutchouc.

La Société de Cam-Tiêm acquit ce domaine moyennant un versement de 350.000 taels de Changhai (440.000 piastres. d'Indo-chine environ) et l'attribution à la Société des plantations de Baria de 20.000 actions de 100 francs entièrement libérées. Le domaine fut ainsi payé 13 millions environ, ce qui n'est pas exagéré, puisqu'on compte pour l'an prochain sur une production de près de 100 tonnes de caoutchouc.

Une augmentation de capital était nécessaire. Elle eut lieu en juin 1926. Le capital fut porté de 6 à 14 millions par l'émission de 20.000 actions remises aux actionnaires des plantations de Baria et de 60.000 actions que souscrivirent les anciens actionnaires avec une prime de 150 francs. Cette année, le capital fut porté de 14 à 30 millions de francs par la création de 160.000 actions émises à 210 francs.

Si l'on tient compte de la rémunération en actions de la Société de Baria, 28 millions ont été effectivement versés et 26 millions sont entrés dans les caisses au titre de primes d'émissions. C'est donc de 54 millions qu'a disposé la société.

Sur les plantations de Cam-Tiêm, plus de 2.000 ha. sont aujourd'hui défrichés et près de 1.500 sont plantés dont 1.200 d'hévéas et 300 d'*elæis guineensis*. Des cultures intercalaires de caféiers et de canne à sucre sont actuellement entreprises.

À Song-Cau et à Binh-Rah (domaine acquis aux Plantations de Baria), 300 ha. sont, nous l'avons dit, plantés en hévéas, et 400 ha. sont en voie de défrichement.

Il est bon de remarquer que l'objet principal de la société est la culture de l'hévéa, mais que ce n'est pas l'objet unique; le programme d'*elæis* et de canne à sucre est important et constitue une précieuse garantie contre une mévente possible du caoutchouc. De plus, cela permet d'envisager une période moins longue d'attente des dividendes. Une usine est en cours de construction pour traiter 250 tonnes de canne par 24 heures ; elle sera en marche sans doute au printemps prochain.

Convenablement irrigués, les terrains de Cam-Tiêm ne peuvent que convenir à la culture de la canne et les actionnaires ne sauraient redouter les déboires que connaissent certaines entreprises installées sur des terres à rizières.

La culture de la canne est coûteuse, mais elle est aussi très rémunératrice et, nous l'avons vu, la société dispose de grosses disponibilités, puisque, cette année, 33 millions de francs sont entrés dans ses caisses.

Les promoteurs de la société méritent la pleine confiance que leur témoignent les actionnaires : M. Girard est un des meilleurs techniciens français des cultures tropicales et M. Lucien Launay, qui préside le conseil d'administration de Cam-Tiêm, est un financier et un commerçant de tout premier ordre.

L'action Cam-Tiêm vaut actuellement 350 francs environ. Comme il en existe 300.000, l'affaire est ainsi capitalisée à 105 millions. Introduite à moins de 400 francs à la Bourse de Paris, l'action monta l'an dernier à plus de 700 francs.

Le cours actuel n'est pas sans attrait pour les capitalistes qui recherchent les valeurs sûres à mettre en portefeuille.

Agricole et Industrielle de Cam-Tiêm
(*Le Journal des finances*, 6 janvier 1928)

La Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm a été fondée à la fin de 1924, sous le patronage du groupe de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient. Son capital était de 6 millions ; il a été porté depuis à 14 millions, puis à 30 millions, son chiffre actuel ; il est représenté par 300.000 actions, de 100 fr. ayant droit à la totalité des bénéfices, en dehors de la réserve légale, de 15 %, représentant les tantièmes du conseil, et, naturellement, des prélèvements facultatifs en faveur des comptes de prévoyance. Il n'existe ni parts de fondateur, ni obligations.

La Société de Cam-Tiêm a essentiellement pour objet l'organisation et l'exploitation de plantations de caoutchouc en Indochine.

Son domaine primitif — situé en bordure de celui de la Société agricole de Suzannah, qui compte du reste parmi les plus forts actionnaires de Cam-Tiêm — comportait 7.733 hectares ; il s'est accru en 1926 de 1.710 hectares qui ont été apportés par la Société de Plantation de Baria (apport dont la rémunération a provoqué la première élévation du fonds social à 14 millions), et sa superficie totale s'est trouvée ainsi portée à environ 7.450 hectares, formant, d'après les termes du rapport soumis à l'assemblée du 8 février 1927, un ensemble de concessions et de propriétés parfaitement groupées.

L'établissement d'une plantation de caoutchouc exige des travaux importants et ces travaux effectués les plantations n'arrivent à la période de rendement qu'après un certain nombre d'années. Pour diminuer la période d'attente, la Société de Cam-Tiêm a procédé à des « cultures intercalaires » de productivité relativement rapide, à celle de la canne à sucre notamment.

D'après le rapport soumis à l'assemblée au 8 décembre 1927, à laquelle ont été soumis les comptes de l'exercice clos du 30 juin précédent, le total des superficies plantées, du domaine social, s'élevait à 2.514 hectares, en augmentation de 609 hectares sur la superficie plantée au 31 mars 1927.

L'importance de ce chiffre indique avec quelle activité les travaux de mise en valeur ont été poursuivis ; sa signification se trouve confirmée, ajoute en substance le rapport, par « la situation des plantations au 30 septembre dernier, renseignements qui précisent les réalisations définitives obtenues à cette date. »

Les plantations d'hévéas de la société atteignaient une superficie totalisée 1.791 hectares et les plantations d'elæis une superficie de 312 hectares. Les pépinières d'hévéas, l'elæis, de kapokiers, de caféiers chari et de théiers portaient sur 482.000

plants et avaient reçu, en outre, 340.000 graines nouvellement mises en terre. Les légumineuses et cultures diverses occupaient 322 hectares. Les plantations de cannes à sucre et cultures intercalaires diverses étaient passées de 31 hectares effectifs 11 254 hectares, en attendant d'être vraisemblablement portées à 400 hectares avant la saison sèche. À la date indiquée du 30 septembre, la société disposait d'une superficie de 1.354 hectares entièrement défoncée par labourage mécanique et passée à l'entretien.

Pour l'exploitation de la récolte de la canne à sucre, la société a installé une sucrerie, dont le matériel a été fourni par la Société de Fives-Lille. Au début de décembre, la presque totalité du matériel était arrivé à Saigon ; les dispositions étaient prises pour le transporter à pied d'œuvre, le personnel spécialisé sur place. L'usine, sauf incident sérieux, doit être prête à fonctionner avant le 30 juin prochain.

La Société de Cam-Tiêm se présente ainsi sous l'aspect d'une affaire encore dans la période d'organisation, mais qui dispose des hommes et de moyens — industriels et financiers — capables d'assurer sa réussite ; au point de vue financier, notamment, le bilan au 30 juin 1927 accusait une abondance de disponibilités (17.695.000 en caisse et en banque), qui permet d'espérer qu'elle dispose d'une trésorerie suffisante pour mener à bien l'exécution de son programme, et ceci d'autant mieux que les ressources qu'elle s'est procurées à la suite de ses divers appels de fonds dépassent très sensiblement son capital nominal, puisque les primes d'émission recueillies à l'occasion de deux augmentations du capital social figurent au bilan pour 25 millions.

Les actions Agricole de Cam-Tiêm, qui viennent d'être inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant, se traitent aux environs de 385 francs ; elles paraissent revêtir des qualités qui devraient leur permettre de partager un réveil du groupe des valeurs de plantations indochinoises.

Cam-Tiêm
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 février 1928)

La Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm fut créée le 13 novembre 1924 par le groupe de capitalistes et de techniciens qui compose la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, la Compagnie agricole de Suzannah et la Compagnie agricole d'An-Loc.

À sa création, son domaine se composa de 7.740 ha. d'un seul tenant situés au sud de celui de Suzannah, à 3 km. de la gare de Dau-Giây.

Le capital initial fut de 6 millions en 60.000 actions de 100 francs. Aucun avantage ne fut prévu pour M. Émile Girard, qui apportait trois promesses de vente très avantageuses, exemple qu'auraient pu imiter certains promoteurs d'affaires indochinoises.

Au mois de mai 1926, la société acquit le domaine de la Société des plantations de Baria, à 30 km. environ de Cam-Tiêm. 1.734 ha. dont 1.300 plantés d'hévéas, moyennant un versement de 350.000 taëls de Changhai (440.000 piastres et l'attribution à la Société des plantations de Baria de 20.000 actions de 100 francs entièrement libérées. Le domaine fut ainsi payé 13 millions environ, ce qui n'est pas exagéré, puisqu'on compte pour l'an prochain sur une production de près de 100 tonnes de caoutchouc.

En juin 1926, le capital fut porté de 6 à 14 millions par l'émission de 20.000 actions remises aux actionnaires des plantations de Baria et de 60.000 actions que souscrivirent les anciens actionnaires avec une prime de 150 fr. Cette année, le capital fut porté de 14 à 39 millions de francs par la création de 160.000 actions émises à 210 francs.

Si l'on tient compte de la rémunération en actions de la Société de Baria, 28 millions ont été effectivement versés et 26 millions sont entrés dans, les caisses au titre de primes d'émission. C'est donc de 54 millions qu'a disposé la société.

Sur les plantations de Cam-Tiêm, plus de 2.000 ha. sont aujourd'hui défrichés et près de 1.500 sont plantés dont 1.200 d'hévéas et 300 d'*elæis guinensis*. Des cultures intercalaires de caféiers et de canne à sucre sont actuellement entreprises.

À Sông-Câu et à Binh-Ba, 300 ha. sont plantés en hévéas, et 400 en voie de défrichement.

L'objet principal de la société est la culture de l'hévéa, mais ce n'est pas l'objet unique ; le programme d'*elæis* et de canne à sucre constitue une précieuse garantie contre une mévente possible du caoutchouc. De plus, cela permet d'envisager une période moins longue d'attente des dividendes. Une usine en construction pour traiter 250 tonnes de canne par 24 heures sera en marche sans doute au printemps prochain.

Convenablement irrigués, les terrains de Cam-Tiêm conviennent à cette culture coûteuse, mais rémunératrice et, nous l'avons vu, la société dispose de grosses disponibilités, puisque, cette année, 33 millions de francs sont entrés dans ses caisses.

Les promoteurs sont M. Girard, un des meilleurs techniciens français des cultures tropicales, et M. Lucien Launay, qui préside le conseil d'administration, un financier et un commerçant de tout premier ordre.

L'action Cam-Tiêm vaut actuellement 350 francs environ. Comme il en existe 300.000, l'affaire est ainsi capitalisée à 105 millions.

Résumé d'une étude de *la Revue économique d'Extrême-Orient*.

N.D.L.R. — Il nous semble qu'à 200 fr., ces actions seraient bien payées.

Vifs incidents dans une plantation
(*Les Annales coloniales*, 31 octobre 1928)

Sous la conduite de meneurs que l'on rencontre toujours parmi les coolies recrutés au Tonkin, un groupe de coolies de la plantation de Cam-Tiêm réclama un peu bruyamment à propos du régime nourriture, logement. L'assistant européen alerta le posté de Xuan-Loc. L'administrateur de Biênhoà, M. Marty, fut prévenu. Il envoya le gendarme de Biênhoà avec vingt *linhs*. Le calme fut ainsi rétabli.

L'inspecteur du travail en Cochinchine, M. Tholance, s'est néanmoins rendu à Cam-Tiêm pour vérifier les conditions dans lesquelles vivent et travaillent les coolies de Cam-Tiêm.

Chronique des provinces
Biênhoà
La plantation de Cam-Tiêm
(*L'Écho annamite*, 9 janvier 1929)

Elle vient d'être le théâtre d'un nouvel incident, sans gravité, heureusement. Des coolies tonkinois se sont mis en grève, mécontents du déplacement d'un *cai*.

La direction de la plantation a avisé aussitôt, par téléphone, la gendarmerie du chef-lieu, qui délégua sur les lieux un détachement de miliciens, sous le commandement du chef de poste en personne.

Les représentants de la force publique n'ont pas eu à intervenir. Leur seule arrivée a suffi à ramener les grévistes au travail, sans autre complication.

Plusieurs meneurs, ou supposés tels, ont été arrêtés.

Sur cette affaire, d'importance toute minime d'ailleurs, nous ne possédons aucun renseignement précis qui nous permette d'en fournir de plus amples détails.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Ce qu'on dit à Paris. — De notre correspondant particulier
Sté agricole et industrielle de Cam-Tiêm
par X. [Jean-René Joubert, ancien de la Sicaf à Saïgon]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 février 1929)

La Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm vient de tenir son assemblée générale. Cette société mérite de retenir notre attention à divers titres : d'abord, elle représente un capital versé (primes comprises) de près de 55 millions, qui ont été versés en grande partie par le petit public français ; ensuite elle s'est lancée dans la culture de la canne avec des chances de succès que n'avaient pas ceux qui ont essayé la canne à sucre avant elle.

Cette société remonte à la fin de 1924 ; elle eut pour marraines la Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient et les sociétés de Suzannah et d'An-Loc ; elle fut donc gâtée dès sa naissance.

Ses terrains sont excellents et bien situés : 7.740 ha. d'un seul tenant au sud du domaine de Suzannah et à 5 km. de la route Mandarine. Ils furent acquis dans de bonnes conditions pour 100.000 \$ environ, soit moins de 8 \$ l'hectare. Aucun avantage — ni sommes d'argent ni parts de fondateur — ne fut donné aux fondateurs et c'est là un exemple que feraient bien de méditer nombre de groupements financiers indochinois.

À ce domaine vint bientôt s'ajouter celui de la société des Plantations de Baria, d'une étendue de 1.734 ha dont 300 plantés d'hévéas en rapport. Le capital fut, en même temps, porté de 6 à 30 millions, son chiffre actuel, et les actions nouvelles, d'un nominal de 100 fr., furent émises à 210 fr..

Aujourd'hui, une augmentation de capital est prochaine et le dernier rapport du conseil en prend un intérêt accru.

La société s'était créée pour faire surtout de l'hévéa : elle en possède aujourd'hui 1.800 ha. à Cam-Tiêm même.

Malheureusement, le boum du caoutchouc l'incita à acquérir une plantation en rapport et c'est alors qu'elle acquit pour 13 millions environ (espèces et actions d'apport) la plantation de la société de Baria. Ce fut une erreur : cette plantation ne fut pas constituée avec toutes les garanties techniques désirables et sa production, qui est de 75 t. par an, est grevée de frais considérables.

Avec la baisse du caoutchouc, la société voulut mettre une nouvelle corde à son arc ; elle en mit même deux : l'*elæis* et la canne à sucre ; elle possède aujourd'hui 500 ha. de canne et 340 ha. d'*elæis*.

M. Girard, qui est administrateur délégué de la société, de même qu'il l'est aussi pour Suzannah et An-Lôc, était hostile à l'irrigation des plantations de cannes, mais il a été rapidement obligé de changer d'avis et de construire tout un réseau de canaux d'irrigation.

Il y a eu, on le voit, dans la direction de l'entreprise toute une succession de tâtonnements, de réajustements de mises au point, qui pèsent assez lourdement sur son avenir. De plus, l'installation de l'usine de sucre, dont la Cie de Fives-Lille s'était chargée, a donné naissance aux bruits les plus pessimistes ; une longue discussion s'instaura à ce sujet à la dernière assemblée entre M. Launay et certains actionnaires. Le

montage fut plus long qu'on n'avait prévu ; le matériel serait arrivé en mauvais état ; enfin, cette usine coûte déjà plus de 10 millions et elle n'est pas encore terminée.

Les explications de M. Launay ne donnèrent pas, tant s'en faut, pleine satisfaction à l'assemblée et M. Girard ne vint à sa rescousse que pour confirmer que l'installation de l'usine avait été laborieuse et pour déclarer que la majeure partie des cannes plantées étaient des cannes indigènes à faible rendement parce qu'on n'avait pas eu le temps de faire venir de Java des cannes sélectionnées. Autre preuve d'un manque de suite dans la direction de l'affaire et d'une précipitation parfois fâcheuse.

M. Girard déclara que la récolte atteindrait rapidement de 1.500 à 2.000 t. de sucre par an pour parvenir, quand tout le programme serait achevé, à 5.000 t., laissant environ 4.000.000 fr. de bénéfices nets ; il faut avouer que cette perspective est assez médiocre, car, d'ici là, il faudra encore investir dans l'entreprise des capitaux considérables.

L'extension des hévéas est arrêtée pratiquement et le défrichement n'est poursuivi que pour utiliser le volant de main-d'œuvre indispensable. Il est regrettable que le conseil n'ait donné aucun détail sur sa politique caoutchoutière ; on aurait aimé savoir s'il s'occupait de la question de la greffe, car celle-ci passe aujourd'hui au premier plan. Il serait établi, d'après des expériences poursuivies en Malaisie, que le rendement des hévéas greffés atteindrait de 1.000 à 1.200 kg par ha, alors qu'en Cochinchine, on ne dépasse guère 400 kg Cam-Tiêm fera-t-elle de la greffe ? M. Girard y croit-il ? La question est d'une importance capitale et, si elle ne peut se poser pour de vieilles plantations, elle se pose pour les jeunes hévéas.

Il fut fait allusion, en fin de séance, à la prochaine augmentation de capital qui serait d'environ 20 millions de francs ; évidemment, il n'est pas question de la faire avec une grosse prime et l'on ne parle plus que d'une prime de 20 fr. par titre. Cela rend encore la souscription avantageuse, étant donné que l'action vaut actuellement 190 fr. (elle en a valu 700 avant la dernière augmentation de capital, et 350 ensuite).

Un actionnaire prétendit que le droit de souscription aux nouvelles actions ne pourrait peut-être pas être coté, mais un autre actionnaire affirma le contraire et c'est vraisemblable. En effet, la Cie de commerce [CCNEO] touche directement un nombre très important de petits capitalistes, une douzaine de mille environ.

En résumé, l'affaire comporte évidemment des réserves, mais elle est incontestablement saine, du fait qu'elle ne comporte pas de parts de fondateur ni d'actions d'apport et que le groupement s'est toujours tenu complètement à l'écart de la Bourse.

Certains actionnaires ont fait grief au conseil de n'avoir pas démenti des bruits fâcheux qui avaient circulé en Bourse, mais, en la circonstance, on ne saurait observer trop de réserve.

Les affaires de canne à sucre n'ayant jamais réussi en Cochinchine, il y a lieu d'attendre les premiers résultats pour s'intéresser à l'affaire.

CAPITAL PORTÉ DE 30 À 50 MF



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIEM
Société anonyme

Capital social : cinquante millions de fr.
divisé en 500.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Baugé, notaire à Saïgon
et chez M^e Fleury, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 13 avril 1929

Siège social à Saïgon

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Launay

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration) : ?

Impr. Chaix, Paris

Les appels de fonds
(*Le Colon français républicain*, 13 avril 1929)

CAM-TIÊM. — À l'heure où cette société, aidée par une presse complaisante, essaye de réaliser sa *troisième augmentation de capital*, il est opportun de mettre en lumière la médiocrité des résultats obtenus jusqu'à ce jour.

Constituée en novembre 1924, au capital de 6 millions, elle le porta à 14 en mai 26, à 30 en juin 27 et se propose aujourd'hui de le porter à 50.

Au début de l'exploitation, les premiers résultats n'étant pas encore connus, il fut facile aux émetteurs, grâce à de nombreuses notes laudatives, de promettre un avenir des plus brillants et de créer une confusion entre les possibilités et les certitudes.

Jusqu'en 1926, l'exploitation marcha tant bien que mal, plutôt mal que bien, semble-t-il, puisque, sur simple décision du conseil, le capital fut, le 19 mai 1926, porté d'un coup à 14 millions, par la création de 80.000 actions nouvelles de 100 francs, dont 60.000 émises à 250 fr., soit avec une prime de 150 fr., que rien, d'ailleurs, ne justifiait, et 20.000 attribuées en représentation d'apports.

L'argent frais procuré par cette augmentation de capital fut, toutefois, insuffisant pour remettre d'aplomb la société, et, en mars 1927, c'est-à-dire moins d'un an après, le conseil dut émettre 160.000 actions nouvelles ! La prime n'était plus, notons le en passant, que de 100 %, lesdites actions étant offertes à 200.

Il ne paraît pas que ce nouvel afflux de disponibilités ait sensiblement amélioré la situation sociale, si l'on en juge par le bilan à fin juin 1927, qui ne faisait ressortir qu'un bénéfice de 530.141 francs (soit un rendement brut de 1/2 %).

Si la trésorerie semblait à l'aise grâce aux 18 millions provenant de la dernière augmentation, par contre, les immobilisations se montaient aux environs de 40 millions, tandis que les amortissements brillaient par leur absence.

On ne saurait admettre, en effet, que les 25 millions pour « primes sur augmentation de capital », figurant au passif, puissent être considérés comme réserves ou amortissements !

Les cours de 307 et 190, cotes au plus haut et au plus bas, durant cette année-là, traduisent déjà un moins grand emballement de la part du public.

Assuré du concours technique de Suzannah, d'An-Loc, de la Société de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, le conseil estima, au début de 1928, que Cam-Tiêm avait suffisamment marqué le pas au hors-cote et qu'il était temps de l'introduire au Marché en banque. On est, d'ailleurs, obligé de convenir que ces concours furent plus honorifiques que pécuniaires, puisque, non seulement le cours d'introduction de 392 ne put être maintenu — ce fut d'ailleurs le plus haut de l'année — mais qui s'effrita progressivement, pour descendre à 180, fin décembre.

L'examen du bilan au 30 juin 1928, justifie, d'ailleurs, cet effondrement des cours.

En regard de 7 559.338 francs de créanciers divers, on ne trouve que 1.540.865 fr. de disponibilités, plus ou moins effectives, ce chiffre comprenant 125.000 fr. le « portefeuille-titres » et 704.600 fr. de « débiteurs divers ». Cette pénible situation nécessita l'augmentation de capital en cours. Les immobilisations, sans cesse croissantes, s'approchent, en effet, de 50 millions et les bénéfices sont en régression, à 517.405 francs.

On comprend dès lors pourquoi le conseil jugea prudent de réduire à 35 francs le taux de la prime de l'émission en cours.

En résumé, quelque bluff que les dirigeants s'efforcent de créer autour de leur affaire, nous estimons que les épargnants agiront sagement en fuyant ce nouveau papier et en vendant l'ancien, s'ils ont la malchance d'en posséder.

LE CAPITAL SOCIAL DE CAM-TIEN [*sic* : *Tiêm*]
(*Le Journal des finances*, 7 juin 1929)

La Société agricole et industrielle de Cam-Tien [*sic* : *Tiêm*] a porté son capital, au début de cette année, de 30 à 50 millions de francs par la création de 200.000 actions nouvelles de 100 francs émises à 135 francs. Le bilan arrêté au 30 juin 1928, révélait une extrême anémie de la trésorerie qui ne disposait plus que de 711.000 francs liquides, alors qu'aux autres postes de l'actif figuraient 7.700.000 francs de terrains, une usine à sucre pour 10.217.000 francs, le matériel agricole pour 4.583.000 francs, les plantations pour près de 33.000.000 fr., les approvisionnements et marchandises en magasins pour 4.568.000 fr.

Au passif, par contre, les créanciers divers étaient inscrits pour 7.559.000 francs.

Le conseil d'administration expliquait dans la notice d'émission que l'augmentation du capital de 30 à 50 millions de francs « avait pour objet de permettre à la société d'effectuer les parachèvements nécessaires, de constituer un fonds de roulement pour l'entretien des cultures et le fonctionnement de la sucrerie ».

Or, d'après les renseignements qui nous parviennent d'Indochine, les dépenses nouvelles seraient plus fortes qu'on ne l'avait envisagé et absorberaient presque entièrement l'argent frais.

Dans ces conditions, il serait possible que les dirigeants de l'entreprise soient amenés à envisager un nouvel aménagement du fonds social.

Deux naissances
(*L'Écho annamite*, 10 août 1929)

La direction de l'Hôpital Drouhet nous annonce la naissance de Gautier Yves-André, fils de Mme et M. Antoine Gautier, mécanicien à la sucrerie de Cam-Tiêm, et celle de Le chi Truc, fils de Mme et M. Le van Sau [*sic* : *San ?*], secrétaire interprète du service judiciaire de Saïgon, survenues dans cet établissement, le 8 août courant, la première à 21 heures 10, la seconde à 23 heures précises.

Agricole de Suzannah
Rapport à l'assemblée ordinaire du 5-7-1929
Exploitation
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 septembre 1929)

[...] Participations

Le portefeuille qui figure au bilan pour 3.203.681 fr. 25 est principalement composé d'actions de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm et de la Biênhoà industrielle et forestière, qui poursuivent la mise en valeur d'importants domaines voisins des nôtres.

À fin décembre 1928, la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm procédait à l'achèvement des travaux d'installation de sa sucrerie ; il restait à terminer les bâtiments annexes, les moyens de transport et l'aménagement des plantations.

Le domaine de cette société comprend d'autre part des plantations d'hévéas et d'elaeïs qui couvrent environ 2.500 hectares. [...]

La Vie indochinoise
COCHINCHINE
Pirates
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1929)

Au village de Hung-Loc (Xuan-loc), la nuit, une bande de 12 pirates armés de fusils ont attaqué la demeure d'un surveillant de la plantation de Cam-tiêm nommé Nguyễn-van-Nho, âgé de 70 ans, qui, ayant voulu résister aux malfaiteurs, fut blessé à la main droite d'un coup de fusil.

Les pirates s'enfuirent avec un butin assez imposant.

Crédit mobilier français
Exercice 1928-1929
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 décembre 1929)

La société a pris une part d'intérêt dans plusieurs entreprises nouvelles, dont la [Société agricole \[et industrielle\] de Cam-Tiêm...](#)

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[68] On avait espéré qu'« un peu mieux qu'une demi-campagne » pourrait avoir lieu en 1929 : il n'y eut pas de campagne du tout en 1929, la construction de l'usine n'ayant été achevée finalement qu'avec presque un an de retard.

Cependant, la sucrerie fut à peu près en état de fonctionner en janvier 1930.

Hélas, du côté des cannes à sucre, qui relevaient de la responsabilité de Lefevre, la situation se présentait encore beaucoup plus mal.

[69] Lorsqu'il s'était agi de mettre en culture la plateau de Cam-Tiêm, en 1925, Girard ne s'était guère préoccupé de variétés de cannes ni de plants à sélectionner.

Il avait constaté, comme tout le monde, que les « nhaqués », aussi bien au Sud-Annam qu'en Cochinchine, utilisaient indifféremment deux sortes de cannes à sucre tout à fait communes dans le pays : une petite canne roseau, très mince, qu'ils appelaient « mia lao », et une autre, de couleur jaunâtre, plus fournie et plus volumineuse, dénommée « mia vang ».

Sans chercher mieux, il avait décidé que Cam-Tiêm serait planté moitié en mia lao, moitié en mia vang. La multiplication des boutures fut activement poussée, d'abord en 1926, puis en 1927.

D'autre part, on entreprit de commencer à planter — avec hévéas intercalaires en lignes espacées de vingt mètres, comme indiqué précédemment — les quelque sept à huit cents hectares destinées à recevoir de la canne.

Il arriva là-dessus que la saison sèche 1927 fut un peu plus sévère que d'habitude.

À Cam-Tiêm, les cannes fraîchement plantées en souffrirent visiblement. On en vint dès lors à se demander si, sur ce plateau balayé par le vent, elles trouveraient véritablement un habitat et des conditions d'hygrométrie pleinement satisfaisantes.

Avisé par lettre, Girard fournit aussitôt la réponse : puisque les cannes semblaient avoir besoin d'être arrosées entre décembre et mai, il n'y aurait qu'à les irriguer.

Un géomètre fut chargé de relever soigneusement les cotes de niveau et de faire le plan d'un canal d'amenée d'eau dont l'origine se situerait à proximité du suoï coulant en contrebas, au fond d'un ravin.

La configuration du terrain, légèrement ondulé, obligea — ce qui n'avait pas été prévu — à lui donner un tracé passablement zigzagant qui, d'ailleurs, inconvenient beaucoup plus grave, ne lui permettrait de desservir que le tiers à peine de la superficie totale du plateau.

Lefevre, qui ne manquait pas d'expérience en la matière, jugea qu'en se lançant dans ce projet d'irrigation, on se fourvoyait complètement. Cependant, connaissant Girard, il préféra [70] ne pas discuter et commença, au début de 1928, à faire travailler, mais avec une très sage lenteur, au chantier du canal qu'on lui demandait de creuser. Il s'agissait d'ouvrir une tranchée de quelque quatre mètres de large au sommet qui, terminée, aurait près de quatre à cinq km de long. L'eau destinée à l'alimenter serait pompée dans le suoï par le moyen d'une des vieilles locomobiles Mac Laren qui, une quinzaine d'années auparavant, avaient servi à labourer les défrichements de Suzannah et d'An-Loc.

Six mois plus tard, un peu moins d'un kilomètre de canal avait été creusé dans la belle terre rouge pulvérulente du plateau. Afin de voir comment l'irrigation pourrait fonctionner, on entreprit de mettre cette section en eau, et on s'aperçut presque aussitôt que Lefevre ne s'était pas trompé : après plusieurs semaines de pompage ininterrompu jour et nuit, l'eau n'arrivait même pas jusqu'à l'extrémité de la partie du canal. La terre rouge l'absorbait intégralement tout au long de son parcours.

Autant aurait valu s'essayer à ouvrir une voie d'eau à travers une éponge. Devant cet échec, tout travail sur le canal fut interrompu.

Revenu en Indochine l'année suivante, Girard, qui ne manquait pas d'obstination, en fit reprendre à nouveau le chantier. Il avait, entre-temps, trouvé une solution : il suffirait de revêtir les rives du canal d'une émulsion de bitume dont un de ses amis lui avait donné la composition.

Quelques essais furent entrepris en divers points. Ils se révélèrent uniformément désastreux : le revêtement ne tenait pas sur la terre rouge et se détachait par plaques au fur et à mesure.

Dès lors, ce fut la fin du canal d'irrigation.

L'échec était sérieux, assurément, alors qu'on avait clamé à tous les échos que la culture de la canne irriguée à Cam-Tiêm allait permettre d'obtenir les plus hauts rendements.

Cependant, il passa presque inaperçu sur le moment, Girard s'étant trouvé tout à coup confronté à un problème d'une gravité plus immédiate, mais dont il ne s'était guère soucié jusqu'alors : celui du transport des cannes du plateau jusqu'à la sucrerie, soit 5 à 6 kilomètres.

Lorsqu'il s'était agi de véhiculer le matériel vers la sucrerie en construction à partir de Dau-Giay, Girard avait fait venir des USA [71] quelque deux douzaines de chariots à chenilles Athey ⁸, selon le nom de leur fabricant. Ces engins, attelés derrière des tracteurs routiers, avaient fait la navette pendant deux ans entre la gare et l'usine assurant ainsi, non sans bien des difficultés, l'amenée à pied d'œuvre de tout le matériel lourd. (En fait, ces chariots avaient été conçus par leur constructeur pour être tractés par des attelages de bœufs).

Mais le résultat ainsi obtenu ne l'avait pas été sans casse, ni une sérieuse usure des trains de chenilles : la sucrerie achevée, il n'en restait guère qu'une quinzaine encore à peu près en état de marche. Or c'étaient précisément ces engins, remorqués par des tracteurs, que Girard avait prévu d'utiliser pour assurer le transport de la canne à sucre

⁸ Ce type de véhicule, comme la société qui les construisait, disparut peu après du marché.

entre les lots et l'usine. Aucun calcul, même sommaire, n'avait été fait, ni par lui, ni par personne, quant au rendement à espérer de leurs rotations.

La sucrerie ayant enfin été en mesure, au début de février 1930, de commencer à broyer ses premières cannes, la carence du système de transport sur lequel il avait compté apparut immédiatement : le tonnage moyen de cannes chargé par remorque était inférieur de plus de moitié au chiffre espéré, et bien pis encore, les trains de chenilles ne résistaient pas à l'épreuve qui leur était demandée sur route et à travers champs, dès lors qu'on essayait de les faire rouler à une allure un peu plus rapide que celle d'un attelage de bœufs au pas.

Avec semblable insuffisance de moyens de transport, l'alimentation en cannes de la sucrerie, qui aurait dû atteindre deux cent cinquante tonnes quotidiennement, ne pouvait guère dépasser quatre-vingt tonnes les meilleurs jours.

Si l'on ajoute aux conditions de fabrication chaotiques qui en résultaient, les sérieux mécomptes enregistrés pour le traitement des cannes de la variété « mia lao », desquelles il était pratiquement impossible de tirer au mieux plus de un à deux pour cent de sucre, on peut aisément comprendre que, les derniers chariots Athey ayant rendu l'âme, il fallut, après cinq à six semaines seulement, arrêter les frais et interrompre la fabrication en sucrerie.

Au total, on avait réussi pendant ce laps de temps à produire un peu plus de deux cents tonnes de sucre marchand, alors que Girard, jusqu'à ce moment, en avait fait espérer huit à dix fois plus...

PORTAIT DE FRANÇOIS LEFEVRE

[139] Dans un temps où, cependant, les fortes personnalités et les caractères originaux n'avaient pas manqué à Saïgon, Lefevre ne laissait personne indifférent. Mais reste-t-il encore aujourd'hui beaucoup de survivants qui pourraient se souvenir de lui ? Ayant beaucoup fait pour développer une meilleure compréhension entre Annamites et Européens de la métropole, Lefevre a mérité mieux que d'être plongé dans un total oubli. Moi qui l'ai bien connu, j'ai conscience du devoir qui m'incombe aujourd'hui de rendre témoignage pour la sauvegarde de sa mémoire, et de saluer au passage l'homme « hors série » qu'il a été, encore que les aspérités de son caractère n'aient pas beaucoup contribué, de son vivant, à lui acquérir la considération, l'estime, et encore moins la sympathie de nombre de ses contemporains.

Lorsque j'ai fait sa connaissance à Saïgon, en février 1928, son apparence physique m'avait semblé très quelconque. D'assez petite taille, doté d'un fort embonpoint, rougeaud, binoclard, un peu chauve et très grisonnant, on lui aurait aisément donné quinze ans de plus que son âge, alors que, dans la réalité, il ne devait pas encore avoir atteint la cinquantaine [44 ans].

Cependant, les yeux très vifs dénotaient chez lui une attention toujours en éveil tandis que son visage — sauf dans de rares moments de colère — affichait le perpétuel demi-sourire de celui « à qui on ne [140] la fait pas ». Après vingt ans et plus d'Indochine, le demi-sourire de Bouddha ? Normand et fier de l'être, il avait été camarade de classe au Lycée Corneille à Rouen d'Émile Herzog — pas encore devenu André Maurois — et élève du philosophe Alain, qui ne semblait pas, d'ailleurs, l'avoir beaucoup marqué de son empreinte.

Après sa sortie de Polytechnique, il avait opté pour un poste dans l'Administration coloniale et avait fait ensuite toute sa carrière dans les Travaux publics en Indochine, à peu près exclusivement sur le terrain et rarement dans les bureaux.

Assez vite, il s'y était acquis la réputation d'un « fonceur », redouté par les entrepreneurs dont il passait au crible les moindres mémoires, diversement apprécié par ses collègues, ayant parfois des prises de bec prolongées avec tel ou tel d'entre eux,

mais généralement estimé (sauf exception) par ses chefs de service, qui savaient pouvoir compter sur lui pour prendre en main une besogne difficile dans un sale coin.

Un bon morceau de la construction du Transindochinois, sur la côte d'Annam, avait été ainsi son œuvre personnelle, avant son pantouflage, en 1926, à la tête des plantations de Suzannah, An-Loc et Cam-Tiêm.

N'étant arrivé à Saïgon que dix-huit mois environ après sa prise de fonction, il ne m'avait pas été loisible d'apprécier le degré d'ardeur avec lequel Lefevre avait pu se mettre à la besogne dans les débuts. Peut-être l'avait-il fait avec enthousiasme — encore qu'il était de tempérament généralement réservé, quelquefois sarcastique, et peu enclin aux emballements irréflectifs. Si enthousiasme il y avait eu, en tout cas, il était bien refroidi au printemps de 1928.

Au moment de son entrée dans le groupe, Lefevre ne connaissait naturellement rien à l'hévéaculture — et sans doute cette ignorance intégrale avait-elle été un des motifs pour lesquels Girard avait porté son choix sur lui.

Dans les débuts, en effet, Lefevre avait considéré, très naturellement, que Girard, ayant d'abord créé et ensuite conduit les plantations pendant plus de vingt ans, devait en savoir fort long sur tout ce qui regardait les hévéas et le caoutchouc, et que, directeur général fraîchement nommé, il ne pourrait lui-même faire mieux que [141] de suivre point par point ses nombreuses et diverses instructions écrites ou verbales.

Cependant, doué d'un sens d'observation assez aigu, et ne manquant pas de capacité de jugement, Lefevre en était venu assez vite à considérer que Girard n'était pas obligatoirement un oracle en toutes matières, et ses remarques personnelles l'ayant conduit en une ou deux occasions à hasarder des suggestions de réformes, il n'avait pas manqué de se faire rappeler à l'ordre par Paris, et prié de ne s'écarter en aucun cas ni sur aucun article du catéchisme officiel.

Dès lors, tout en assurant ponctuellement l'expédition des affaires courantes et l'administration générale des plantations d'hévéas, il s'était abstenu d'intervenir dans leur fonctionnement et n'avait pas tardé à y porter de moins en moins d'intérêt.

En toute hypothèse, il lui aurait été difficile, d'ailleurs, de vouloir y exercer valablement par lui-même la maîtrise des opérations, ne pouvant se référer à aucun budget annuel ou mensuel ni avoir connaissance d'aucun prix de revient, ne pouvant non plus établir la moindre prévision de trésorerie, puisque n'étant avisé du montant de ses recettes de caoutchouc qu'avec un retard de l'ordre de cinq mois.

Au surplus, ce n'était pas dans l'Administration qu'il avait pu acquérir les notions indispensables pour la conduite d'une entreprise ou la simple sauvegarde de l'équilibre de ses finances courantes.

Lorsqu'il avait pris ses fonctions, vers la fin de 1926, la trésorerie des plantations était encore fort aisée.

Même s'agissant de Cam-Tiêm, le produit récemment encaissé d'une augmentation de capital permettait d'écarter tout souci financier dans l'immédiat. La seule consigne à cet égard qui lui ait jamais été donnée par l'administrateur délégué, avait été de tirer des chèques au fur et à mesure des besoins sur les divers comptes en banque des sociétés à Saïgon, et lorsque l'un ou l'autre d'entre eux se trouverait à sec, sinon les trois, d'en aviser la C.C.N.E.O., qui ferait [142] son affaire de les regarnir.

Sa tâche s'en trouvait singulièrement simplifiée, mais, en même temps, totalement privée de l'intérêt que doit procurer normalement à tout dirigeant d'une entreprise l'appréciation objective des résultats chiffrés de sa propre gestion.

Au début de 1928, m'ayant vu débarquer en intrus dans ce qui offrait, sous son autorité, les apparences d'un système organisé parfaitement clos, Lefevre qui, j'y insiste, n'était pas Normand à demi, avait commencé par adopter à mon égard une attitude de réserve discrète : le temps de m'observer sans doute. En outre, à l'issue de ma promenade de deux mois — baptisée « voyage d'études » — à travers les îles de Java et

de Sumatra, ainsi qu'en Malaisie, je rapportais une foule d'impressions, et, avec la présomption du jeune âge, l'assurance d'avoir beaucoup appris.

Malheureusement, Lefevre était habité par un sentiment de méfiance indéradicable envers tout ce qui pouvait venir de l'extérieur. Il aurait pu éprouver la curiosité lui, nouveau venu dans le monde des plantations — d'aller voir ce que faisaient ailleurs les professionnels du métier. Cette curiosité, il ne l'avait eue à aucun moment.

Girard non plus ne s'était d'ailleurs jamais, pendant les quelque vingt années de son administration, seulement accordé le loisir d'aller voir ne fût-ce qu'un après-midi une plantation d'hévéas chez nos voisins.

[143] On comprendra que dans cette disposition d'esprit, Lefevre m'ait accueilli, fort aimablement certes, mais avec une réserve assez marquée. J'arrivais en surnuméraire dans l'organigramme administratif des plantations, sans emploi défini ni affectation précise. Simplement, j'étais subordonné directement à sa personne. S'il l'avait voulu, il aurait pu me rendre l'existence infernale. Je dois rendre à sa mémoire ce témoignage que non seulement il n'en a rien fait, mais qu'après les quelques semaines d'observation du début, il m'a manifesté graduellement une confiance que, vu mon jeune âge à l'époque, je n'aurais jamais trouvée aussi large chez un autre patron, certainement en métropole, ni d'ailleurs probablement en Indochine, où l'on n'hésitait pas alors à confier des responsabilités parfois lourdes à des jouvenceaux.

Je compris très vite que moins je parlais de ce que j'avais vu, mieux cela vaudrait pour moi. Moyennant quoi mes rapports avec Lefevre s'étaient établis assez aisément sur des bases qui, pour moi, furent toujours pleinement agréables.

Je me trouvais à tout moment disponible pour remplir telle ou telle mission ponctuelle qu'il aurait convenance à me confier sur les plantations. Après quelques essais, il en vint à me charger assez fréquemment d'aller voir à sa place ce qui se passait ici ou là, s'agissant surtout d'affaires de peu d'importance, ce qui lui évitait d'avoir à se déranger lui-même. Passant ainsi une partie appréciable de mon temps hors des bureaux de Saïgon, j'évitais en outre de me trouver trop dans ses pattes, ce que, sans doute, il devait apprécier.

La marche des plantations d'hévéas l'intéressait médiocrement. La grande affaire pour lui, en 1928, c'était la construction de la sucrerie à Cam-Tiêm.

[144] Cette tâche l'avait, je crois, intéressé dans les débuts : implanter en pleine brousse ce que l'on considérait (d'ailleurs à tort), à Paris et à Saïgon, comme une unité industrielle importante, serait une performance qui ne manquerait pas de le valoriser aux yeux de la confrérie polytechnicienne comme des hauts fonctionnaires de la Colonie.

Avant mon arrivée, les travaux avaient été menés assez rondement sous sa supervision attentive, : défrichage du terrain, fouilles et élévation des remblais, bétonnage des fondations et des plates-formes sur lesquelles seraient construits les divers bâtiments de l'usine. Ensuite ce serait à l'équipe des monteurs de Fives-Lille d'entrer en scène. À partir de ce moment s'était réveillé chez lui ce goût pour la chicane juridique qui sommeille au fond de l'âme de tout vrai Normand.

Appuyé sur les divers articles du contrat avec Fives, qu'il avait dû finir, semble-t-il, par savoir par cœur, Lefevre continua obstinément à se refuser d'intervenir dans la construction de la sucrerie.

Assez rapidement, ses rapports avec le chef d'équipe de Fives en vinrent à ne plus se poursuivre que par écrit, les deux hommes s'évitant [145] que ce fût sur le chantier ou ailleurs. Cet affrontement rebondissait en toutes occasions, Lefevre prenant parfois, ai-je pensé, un malin plaisir à le relancer quand il pouvait paraître en voie d'apaisement.

Les gens de Fives se plaignirent auprès de leur direction en France, qui répercuta sur Girard leurs doléances. D'où lettre de Girard à Lefevre, assez maladroitement d'ailleurs, lui demandant de mettre un terme à son obstruction, ce qui n'eut d'autre effet que d'envenimer encore les rapports entre le directeur général et l'équipe des monteurs.

Le résultat de cette attitude fut un retard dans l'achèvement des travaux de l'ordre de neuf ou dix mois au moins, voire davantage. Quand la sucrerie se trouva à peu près en état de fonctionner, Lefevre avait déjà été démis par Girard...

Je me suis parfois demandé, par la suite, quelle avait pu être — outre son penchant inné pour la chicane — la raison de son attitude. La meilleure explication qu'on ait pu en donner dans son entourage, à Saïgon, avait été, en fin de compte, son manque de confiance, qui était allé croissant de mois en mois, dans l'issue de l'aventure sucrière de Cam-Tiêm. En dégageant, dans toute la mesure du possible, sa responsabilité personnelle des travaux de construction de l'usine, il aurait espéré mettre ainsi à l'abri sa réputation d'ingénieur, pour le moment où surviendraient les déboires, qu'il prévoyait sans doute inévitables.

Autant qu'il m'en souvienne, les directions des sociétés de plantations en général, en ce temps lointain, se voyaient soumises à des interventions fréquentes et inquisitives dans leurs affaires de la part des principaux chefs de service du gouvernement de la Cochinchine qui, pour quelques-uns d'entre eux tout au moins, paraissaient, de leur côté, désireux de s'assurer sur ces entreprises une tutelle de plus en plus étroite.

[146] Fort heureusement, cette tendance devait beaucoup s'atténuer sinon disparaître complètement dans les années 1930, sans doute sous l'influence, entre autres, du gouverneur général Pasquier, homme de haute valeur et de grand bon sens.

Avec le tempérament qu'on lui connaissait, Lefevre devait inévitablement s'appliquer à y répondre au coup par coup et, d'ailleurs, avec d'autant plus de vigueur que plusieurs de ces hauts fonctionnaires avaient pu déjà lui servir de têtes de Turc au temps où il appartenait lui-même à l'Administration des Travaux publics.

Attaché à sa personne sans attribution bien définie, je voyais passer sous mes yeux toute cette correspondance, qu'il entretenait, ou relançait le cas échéant, avec une variété de directions et services dépendant du gouvernement de la Cochinchine. Je n'aurais pu être à meilleure école, à cette époque, pour me familiariser avec ce langage bien particulier dont il convenait — dont il convient toujours, je crois — de faire usage lorsqu'on traitait par lettres une affaire quelconque avec un important chef administratif, ainsi que les cent et une manières par lesquelles on pouvait éluder une question, répondre à côté, ou simplement ne pas y répondre du tout en en soulevant simultanément une autre par ailleurs (système universellement pratiqué jadis par les Jésuites), et plus généralement pour acquérir d'utiles connaissances dans l'art difficile qui consiste à développer une argumentation d'apparence convaincante en y appliquant davantage de facultés d'imagination que de bonne foi.

Dans la mise en œuvre des pratiques diverses permettant d'y parvenir, Lefevre était incontestablement passé maître. On n'aurait pu trouver alors à Saïgon plus Normand que lui, dans la Haute Administration en tout cas.

Sa plus remarquable réussite, dont j'ai pu être témoin moi-même en 1928, fut de faire accepter par le service compétent un chiffre double du nombre d'hectares réellement mis en valeur sur la concession de Cam-Tiêm, en décomptant une première fois comme hectares de cannes à sucre les surfaces consacrées à cette plante vivrière, et une seconde fois comme hectares d'hévéas les mêmes surfaces puisqu'ayant reçu des arbres intercalaires à 20 m x 5 m.

Au terme d'une joute épistolaire menée par lui avec une remarquable virtuosité, les quelque 1.000 hectares — au grand maximum — effectivement plantés à Cam-Tiêm avaient été reconnus et homologués par l'Administration pour 2.000 hectares, ce qui n'était certes [147] pas un mince succès. En tout cas, ce fut ainsi qu'il en comprit l'issue : je vois encore sur son visage le large sourire avec lequel il m'annonça un jour la bonne nouvelle.

Dans ce genre d'affaires, et pour celle-là en particulier, je crois que Lefevre — homme particulièrement intègre et désintéressé pour lui-même — était surtout animé

par une sorte d'esprit sportif. Ayant appartenu jusqu'alors à l'Administration, il se plaisait visiblement à croiser le fer avec des membres distingués du corps des hauts fonctionnaires de Saïgon, et lorsqu'une joute de cette nature tournait en sa faveur, il semblait, sur le moment, savourer toute la satisfaction d'une victoire personnelle.

Pour en revenir aux hectares mis en valeur sur la concession de Cam-Tiêm, la performance de Lefevre devait permettre, trois ans plus tard, après que l'exploitation sucrière ait été complètement abandonnée, que n'apparaissent aux yeux des Pouvoirs Publics comme plantées en hévéas les mêmes superficies qui avaient été considérées jusqu'alors, comme occupées par des hectares de cannes.

Ne fût-ce que pour ce magistral tour de passe-passe, François Lefevre mérite de figurer en bonne place dans la galerie des ancêtres de la S.I.P.H. : sans son initiative heureuse, jamais nous n'aurions pu obtenir, en 1931, du gouvernement général, que Cam-Tiêm pût bénéficier, au même titre que n'importe quelle autre plantation d'hévéas, des prêts destinés à permettre aux jeunes cultures de survivre jusqu'à la date de leur entrée en production.

Je ne voudrais cependant pas passer sous silence un autre aspect de la personnalité de Lefevre qui suscitait autour de lui une variété de commentaires pas toujours approuvateurs.

Au terme des quelque vingt années qu'il avait passées à la Colonie, il était devenu, à la lettre, totalement indochinois. Vivant à l'annamite, « encongaïé »⁹, non seulement sans chercher à le dissimuler mais en l'affichant ouvertement, Lefevre en avait acquis, semble-t-il, à la longue, une vision particulière des choses et des gens, qu'il ne gardait pas toujours pour lui.

[148] Il avait tendance à juger les Français de la colonie selon la qualité de leur compréhension de la collectivité annamite, ce qui n'était d'ailleurs pas, je m'empresse d'ajouter, un mauvais critère, loin de là.

Les gens qui vivaient et travaillaient à Saïgon, comme ils l'auraient fait dans n'importe quelle préfecture de la métropole, réussissaient rarement à obtenir son estime. Lui se sentait très profondément attaché à cette terre indochinoise ainsi qu'aux diverses populations qui y vivaient.

S'étant créé son cadre d'existence en milieu annamite — et j'ajouterai en milieu annamite populaire —, il en avait acquis, à la longue, une connaissance exceptionnellement approfondie de toutes les caractéristiques marquantes des habitants du pays, avec les différences essentielles permettant de distinguer immédiatement un Cochinchinois d'un Annamite proprement dit et, surtout, d'un Tonkinois.

Quant on abordait avec lui ce genre de question, ses propos pouvaient devenir très instructifs, et je ne me faisais pas faute d'essayer d'en profiter au maximum. Combien de fois, rentrant à Saïgon d'une visite sur les plantations, ai-je réussi à faire dériver ma conversation avec lui en partant d'un sujet spécifique quelconque, vers un échange de vues de caractère très général sur l'Indochine et ses habitants.

Sa théorie de base, que je n'avais pas tardé à bien connaître, et qu'il m'avait développée en maintes occasions, pouvait se résumer en ceci qu'il aurait existé, selon lui, une complémentarité naturelle entre les aptitudes respectives des Français et des Annamites. Il admirait, avec raison, chez les Annamites leurs exceptionnelles qualités de travail, leur habileté manuelle, leur souplesse d'adaptation à n'importe quelle besogne, leur faculté d'observation qui leur permettait, notamment, d'être d'excellents copistes dans n'importe quel domaine, leur goût, enfin, de l'ouvrage bien fait.

En revanche, il reconnaissait chez eux un manque d'esprit de synthèse, auquel s'ajoutait cette tendance qui leur était naturelle de dériver vers le rêve plutôt que de

⁹ Se disait d'un Européen vivant avec une Annamite.

s'attacher au concret, leur incapacité à organiser de grands ensembles et, surtout, une faiblesse fondamentale dans l'exercice du commandement — tout ce que je viens de dire s'appliquant essentiellement aux Annamites du Sud mais non pas aux gens du Nord (ainsi que les événements l'ont d'ailleurs prouvé depuis), et moins encore aux Chinois.

[149] Dès lors, ajoutait-il, le rôle des Français dans le pays se trouvait tout tracé à l'avance : dans l'Indochine du futur, telle qu'il l'imaginait, la création des grandes infrastructures indispensables à tout pays moderne, routes, voies ferrées, ports, la recherche et l'exploitation des ressources naturelles, notamment dans le sous-sol (avec un certain excès d'optimisme sans doute, Lefevre croyait volontiers en la présence d'importants gisements miniers dans le Sud cochinchinois), la conception, l'organisation des travaux, le choix des moyens techniques, tout cela, dans un premier temps, serait du ressort de spécialistes français, autant que possible de haute qualification, à qui reviendrait la charge de conduire, sur le terrain, les opérations de mise en valeur de la Péninsule — pour laquelle le fameux plan Doumer de 1899 n'avait été, en trente ans écoulés, que très partiellement exécuté.

À leurs côtés et sous leur supervision, se formeraient peu à peu, par recrutement progressif dans la classe intellectuelle annamite, les administratifs, les ingénieurs et les gestionnaires, capables d'assurer la relève lorsqu'ils auraient atteint le degré de maturité voulu, le temps d'une génération sans doute, peut-être de deux.

Le rêve de Lefevre, s'il est permis d'en faire la caricature, aurait été de voir se déployer à travers le Sud de l'Indochine une légion de polytechniciens pour prendre en mains tous les leviers de commande des grands services publics (à vrai dire ils en tenaient déjà beaucoup) ainsi que pour occuper les principaux centres de décision économiques, tandis qu'en France, un commando de financiers actifs et débrouillards se serait chargé de canaliser vers la Péninsule les capitaux que la Bourse n'hésiterait pas à souhaiter voir fructifier dans cette magnifique terre de prospérité que deviendrait alors l'Indochine du Sud, mise en valeur par le génie français associé au travail annamite.

Déjà, d'ailleurs, vers la fin des années 1920, les vastes territoires de l'Ouest cochinchinois commençaient à préfigurer ce véritable grenier à riz de l'Asie du Sud-Est qu'ils seraient certainement devenus par la suite, si...

Avec le recul du temps, tout cela, aujourd'hui, peut nous paraître bien chimérique. Et pourtant...

Les circonstances auraient-elles été autres, pouvons-nous être certains que Cochinchinois et Annamites du Sud, avec l'aide technique et financière de la France, n'auraient pas été capables d'arriver finalement et dans leur pays, à une réussite économique et industrielle pouvant se comparer, fût-ce de loin, à celle que les Sud-Coréens, avec le concours de l'Amérique, ont pu atteindre chez eux ?

[150] Pouvons-nous affirmer en toute certitude que les habitants du Sud de la Péninsule indochinoise, s'agissant de leurs facultés intellectuelles et de leurs aptitudes au travail, devraient être considérés comme tellement inférieurs aux habitants du Sud de la Péninsule coréenne ?

Il faudrait auparavant admettre comme postulat que la scission entre le Sud et le Nord aurait pu être effectivement réalisée sur le terrain et maintenue durablement.

Pour en revenir à François Lefevre, son retour dans l'Administration des Travaux publics l'avait ramené, vers la fin de 1930, sur la côte d'Annam et aux chantiers du Transindochinois. À Saïgon, on n'entendit plus guère parler de lui jusqu'à ce jour de 1936 où ses amis apprirent qu'il s'était noyé accidentellement au cours d'une promenade en bateau sur le Mékong.

Un coolie tué par un ajusteur
(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1930)

L'ajusteur Le van My, de l'usine de Cam-Tiêm, urinait, à côté du coolie Ban qui, indigné, le réprimanda, en lui criant : « Si j'étais plus jeune, je t'administrerais une bonne correction pour t'apprendre à être respectueux envers les vieux de mon âge. »

Cette sage parole produisit l'effet de l'huile sur le feu, et ce fut l'offenseur My qui administra une correction à l'offensé Ban, tant et si bien que le pauvre vieillard en mourut.

Le meurtrier a été écroué.

Après Phuriêng et Dâutiêng [Michelin],
au tour de Câmtiêm !
UNE GRÈVE ÉPHÉMÈRE
(*L'Écho annamite*, 10 mars 1930)

À l'instigation de cinq surveillants indigènes, les coolies de la plantation d'hévéas de Cam-tiêm qui avait déjà, l'an dernier, défrayé la chronique locale, par des incidents de ce genre, firent grève, dans la soirée de vendredi à samedi.

Dès l'annonce de la nouvelle, le gendarme Diêt et les miliciens de Xuân-Lộc, renforcés de leurs collègues de Biênhôâ, se rendirent sur les lieux, aux fins de rétablir l'ordre et de mener une enquête, afin de déterminer les responsabilités

Les meneurs furent immédiatement arrêtés.

Les grévistes reprirent vite le travail. Interrogés, ils déclarèrent qu'ils l'avaient interrompu à leur corps défendant par crainte des menaces et des représailles éventuelles de la part des instigateurs, *caï* tonkinois qui jouissaient sur eux d'une certaine ascendance et de beaucoup d'autorité.

Samedi matin, MM. Texier, inspecteur du travail, et Rougui, contrôleur, se rendirent sur la plantation pour recueillir les réclamations des coolies. Mais, à leur arrivée, le calme avait été rétabli, le travail avait repris, tous les manifestants étaient à leur poste, non pas de combat, mais de saignée

Tout est bien qui finit bien.

Néanmoins, suivant leur habitude, quelques-uns de nos confrères ont grossi outre mesure ce menu fait divers, qu'ils n'ont pas craint d'appeler un « soulèvement », bien qu'il n'y eût pas une goutte de sang versé.

Un peu moins de battage et d'exagération, s'il vous plaît ! Cela ne vous ferait pas de mal !

LES « ERREURS » DE CAM-TIÊM
(*Le Petit Bleu*, 24 avril 1930)

On ne sait en quoi elles consistent, mais elles coûtent près de cent millions aux actionnaires.

À la dernière assemblée de Cam-Tiêm, un actionnaire mécontent — on le serait à moins, car certains actionnaires ont acheté à cinq ou six cents francs leurs actions qui sont, aujourd'hui, invendables à soixante — un actionnaire, disons-nous, a demandé quelques explications au président, M. Launay, qui a répondu que « des erreurs avaient

été commises », ce à quoi l'actionnaire a fait remarquer que ces erreurs coûtent aux actionnaires quatre-vingt-cinq millions. (Une paille !)

Faire perdre près de cent millions à ceux qui vous ont fait confiance et venir dire « qu'il y a eu des erreurs », ce n'est peut-être pas suffisant connue excuse. Ce n'est surtout pas une explication.

Peut-être, les administrateurs de Cam-Tiêm estimeront-ils, après réflexion, qu'il serait sage de donner un peu plus d'explications et de dire surtout en quoi consistaient les fameuses erreurs. Nous sommes à leur disposition s'ils désirent le faire avant qu'une autre assemblée générale, bien lointaine, ne leur en offre la possibilité. De même, nous sommes à leur disposition pour déclarer — en leur nom naturellement — que ces erreurs (ou une de ces erreurs) ne consistent pas dans l'apport fait par un administrateur de dix mille hectares impropres à la culture.

Rappelons que le conseil d'administration de la Société Agricole et Industrielle de Cam-Tiêm est ainsi composé : MM. Lucien Launay, président ; Émile Girard, administrateur délégué ; Louis Boyaval, Louis Constantin, Maurice Duban, Édouard Houitte de Lachensais, le comte Robert de Vogüé. Frédéric Waespé administrateurs.

Agricole et Industrielle de Cam-Tiêm
(*Le Merle mandarin*, Satirique hebdomadaire, 18 mai 1930)

Le bénéfice de 657.000 francs et une somme de 2 millions 225.000 francs, prélevée sur la prime d'émission, ont été portés aux amortissements.

Le compte à amortir, qui figurait au bilan pour 27 millions, a été amorti par prélèvement sur la prime d'émission et le reliquat a servi à l'extinction des frais d'augmentation de capital.

On a bouché les trous les plus gros, mais ce n'est sans doute pas fini. L'action s'est effondrée à 55 francs. On sait que l'affaire a coûté plus de 40 millions au portefeuille français.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 9 juillet 1930
(*Saïgon Sportif*, 18 juillet 1930)

Secrétariat-Admissions. — Sont admis membres du Cercle :

À titre de membres extérieurs

M. Faivre d'Arcier, M., plantations de Camtiêm, présenté par MM. R. Moitessier et A. Moitessier.

AU PALAIS
Cour criminelle
Querelle de coolies
(*L'Écho annamite*, 4 août 1930)

Sur la plantation de Cam-Tiêm (Biên-hoà), une rixe éclata entre deux coolies : Nguyễn-van-Khuong et Ng-v-Châu.

Finalement, Châu tomba, sur un tas de briques, et se blessa au front. Il mourut peu après.

L'autopsie révèle une blessure légère à la tête et une ecchymose très marquée dans la région de la rate. La mort est due à une hémorragie interne consécutive à une rupture de cet organe.

L'accusé prétend que c'est son adversaire qui a commencé. Les témoins faisant défaut, le président, d'accord avec la défense, passe outre aux débats et lit les dépositions des absents.

La victime était ivre, comme c'était son habitude le dimanche. Khuong est un garçon très doux ; il n'est pas vraisemblable qu'il ait été le provocateur.

Le ministère public requiert une peine légère.

M^e Fleury se demande si la victime est tombée sous les coups de Khuong ou par suite de son état d'ivresse. Un doute subsiste, l'accusé doit en bénéficier et le défenseur demande son acquittement.

La Cour, estimant impossible de fixer la responsabilité de Khuong, l'acquitte.

PLANTATION CAM-TIEM

(Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931)

Propriétaire : Société agricole et industrielle de Camtiêm.

Commune de Cauttum.

Canton de Binh-lâm-Thuong.

Voie d'accès : route Coloniale n° 1 chemin de fer Saïgon-Nhatrang et route privée de Dangaiy à Cantiêm.

Distance de Saïgon : 90 km. environ.

Nature du terrain : terre rouge.

Année de la première mise en culture : 1925.

Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Biênhoà n° 22).

Méthode de culture : plantations espacées, entretenues par labourages, plantes de couverture.

Méthode de saignée : plantation non exploitable.

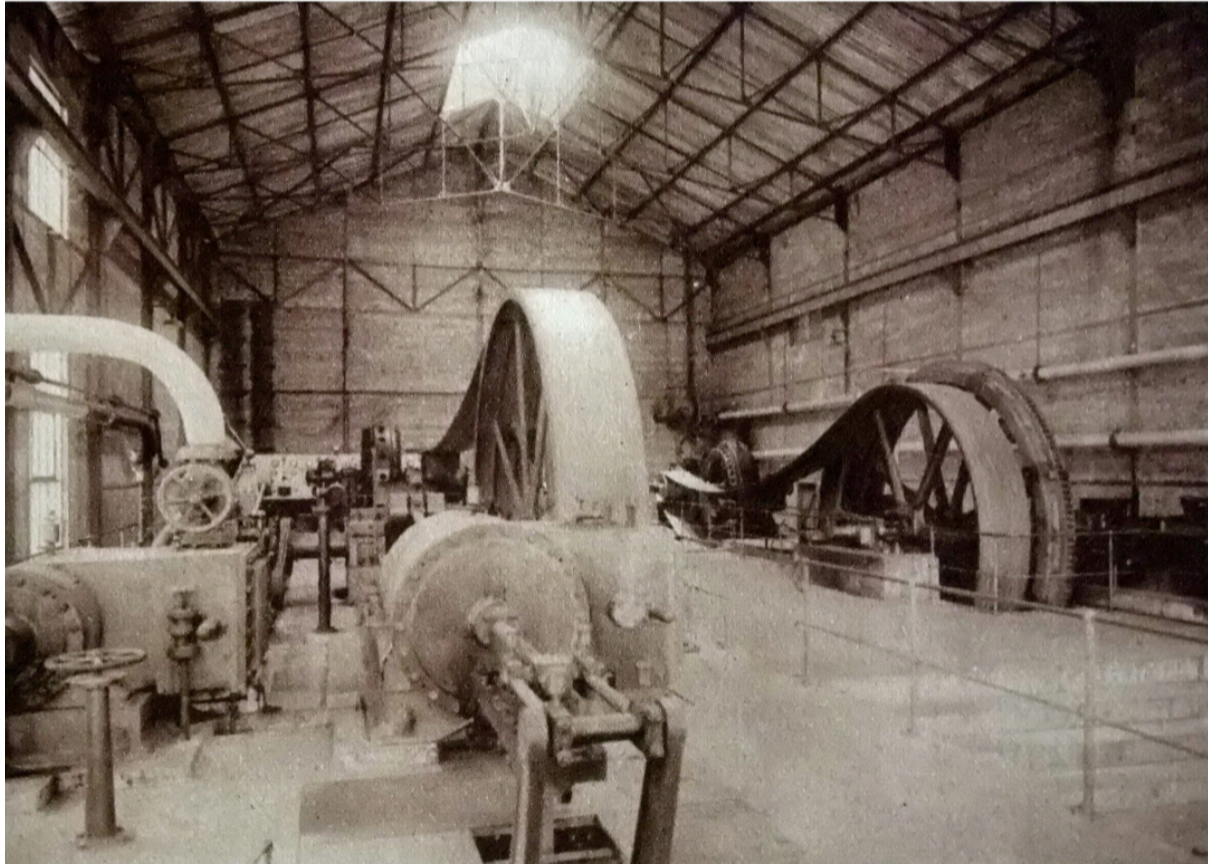
Main-d'œuvre : coolies engagés et libres originaires de la Cochinchine, l'Annam et du Tonkin.

Immeubles et installations : usine à sucre, magasins, ateliers, différents bâtiments pour personnel européen et indigène, campements pour coolies. Surface couverte 25.102 m². Valeur : 268.882,75 p. Installation d'eau, valeur 9.353,49 p., routes empierrées 33 km. 875 et canaux d'irrigation 6 km. 736, valeur 145.361,60 p., 12 km. de voie chemin de fer (voie 0,75). 2 locomotives de 5 t. et 60 wagons valeur 100.000 piastres.

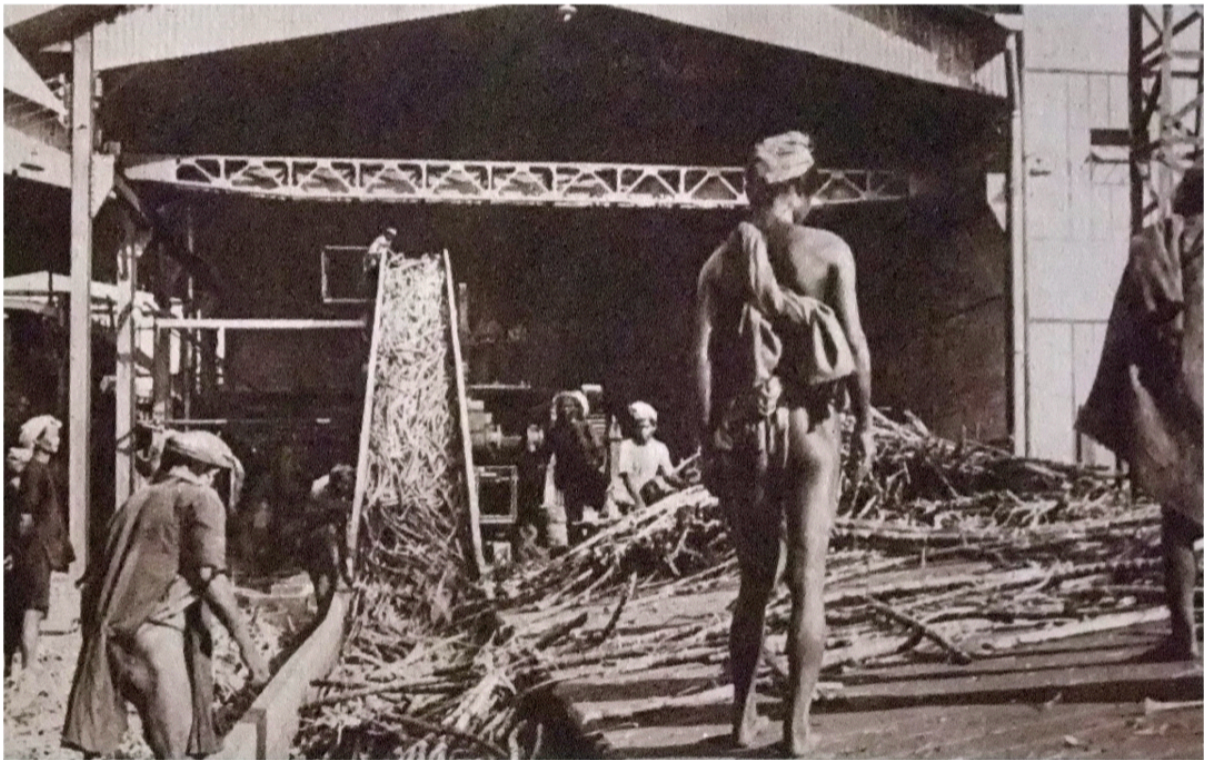
Matériel agricole : tracteurs Fordson, tracteurs Renault, charrues Oliver, faucheuses Mac-Cormick, pulvérisateurs, chariots Athey, remorques Coder, petits outils à main, etc., valeur totale 489.472,12 piastres.

Cheptel : chevaux, bœufs de travail, taureaux (473 têtes), valeur estimative 20.585 piastres.

Autres cultures de la plantation : cannes à sucre, *elæis* et essais de cultures diverses (caféiers, théiers, poivriers, etc.).



Intérieur de la centrale électrique (pl. 9)



Élévateur de cannes à sucre à l'usine (pl. 10)



Transport par voie ferrées des cannes à sucre vers l'usine (pl. 11)



Culture mécanique par tracteurs à câble (pl. 12)

LA BOURSE
Agricole et Industrielle de Cam-Tiêm
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1931)
(*Le Journal des finances*, 16 janvier 1931).

L'assemblée extraordinaire tenue le 6 janvier 1931 à Saïgon a approuvé les modifications apportées aux statuts, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 8 février 1930, du gouvernement général de l'Indochine concernant les avances aux sociétés de plantation de caoutchouc, ainsi que les opérations déjà effectuées à ce titre

DERNIÈRE CAMPAGNE SUCRIÈRE

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[72] La campagne 1930 s'étant achevée — à vrai dire sans avoir réellement eu lieu — sur ce résultat désastreux, il s'agissait, dès lors, de tout mettre en œuvre pour que 1931 voit se dérouler une fabrication à peu près normale : ce serait la campagne de la dernière chance.

Dès qu'était apparue, en février, l'inexistence, à Cam-Tiêm, de moyens fiables pour le transport des cannes à l'usine, on avait immédiatement passé commande, à Paris, d'un matériel de chemin de fer à voie étroite, à l'instar de ceux que l'on utilisait dans bien des sucreries de cannes à travers le monde.

La livraison de ce matériel devait impérativement être terminée avant fin décembre, pour que le broyage des cannes pût commencer au plus tard dans les premiers jours de janvier 1931.

L'entreprise Comessa de Strasbourg [Schiltigheim], chargée de cette fourniture, réussit à tenir à peu près les délais : avant que l'année 1930 soit achevée, quelque six km d'éléments de voie à l'écartement de 0,75 mètre, avec une cinquantaine de wagonnets à carcasse métrique et deux locomotives marchant au bois étaient à pied d'œuvre à Cam-Tiêm.

Pour 1931, les repousses des « mia vang » de l'année précédente ayant été conservées, on fit un effort intensif en vue d'étendre la culture de cette dernière variété au maximum, tout en introduisant, sur moins d'une dizaine d'hectares seulement, faute du matériel végétal nécessaire, quelques échantillons de cannes en provenance de Java — notamment de la célèbre P.O.J. 2.878, alors dans toute sa gloire — dont on avait réussi à se procurer pour multiplication un petit nombre de boutures les années précédentes.

Finalement, un peu plus de huit cents hectares de cannes furent disponibles pour cette campagne 1931.

Avec seulement un léger retard par rapport aux prévisions, la mise en route de la sucrerie put avoir lieu à la fin de la seconde quinzaine de janvier, mais il fallut près d'un mois pour atteindre, les meilleurs jours, puis dépasser légèrement, les deux cents tonnes de cannes broyées quotidiennement.

[73] Cependant, le plus décevant n'était pas là, il apparaissait avec toute son ampleur dans les cultures :

Les lots de « mia vang » donnaient 25 tonnes, 30 tonnes, rarement 35 tonnes à l'hectare.

Quant aux hectares subsistant de « mia lao », il était parfaitement inutile de se donner seulement la peine d'en couper les cannes.

Les cannes de Java se révélaient bien meilleures ; malheureusement, il y en avait tellement peu qu'il était superflu d'en parler.

Quant tout ce qui avait pu se présenter comme récoltable sur le terrain fut ramassé, vers la fin d'avril, on avait, pour conclure, acheminé au total sur l'usine un peu moins de vingt mille tonnes de cannes, qui avaient donné quelque 1.300 tonnes de sucre marchand, alors qu'on s'était leurré de l'espoir, l'année précédente, d'en produire au moins trois fois plus.

La cause était maintenant entendue, et la culture de la canne comme la fabrication du sucre à Cam-Tiêm, condamnés définitivement.

[75] Cependant, sur place, à Cam-Tiêm, il y avait eu des hommes, confrontés en permanence à un travail ingrat et souvent épuisant, des hommes qui, entre 1926 et 1931 avaient lutté en permanence pour essayer de transformer en une réalité tangible, sur le terrain, ce qui n'avait été jusque-là, que le rêve, dépourvu de toute consistance, d'un illusionniste.

Tandis que Lefevre faisait, à Saïgon, ses premiers pas comme directeur général des plantations du groupe, la gérance de Cam-Tiêm sur place avait été confiée par Girard à un tandem constitué par un ancien conducteur de travaux des Ponts et chaussées, Prevault, secondé par un jeune chef de cultures venu de Clermont-Ferrand, Tixeront, engagé sur la recommandation de son père qui appartenait à la maison Michelin.

Prevault s'occupait surtout de travaux administratifs et ne sortait guère de son bureau ; Tixeront était essentiellement homme de terrain. En permanence sur les chantiers, il poussait activement les défrichements, les labours, l'empierrement des routes, l'implantation des rangées d'hévéas à 20 m x 5 m, et la multiplication des boutures de [76] cannes. Deux ou trois assistants européens lui étaient subordonnés pour ces diverses tâches.

Quant à la sucrerie, avant même qu'on en ait ouvert le chantier, Girard avait engagé pour la faire fonctionner un jeune ingénieur, Barjonet, qui offrait pour tout bagage le peu d'expérience qu'il avait pu acquérir au cours de deux ou trois campagnes auxquelles il avait pris part à la sucrerie de Blanchette, à la Martinique. En même temps, Girard avait engagé un chimiste, Moitessier, dont c'était le premier emploi, et qui s'était vu chargé d'analyser, de quinzaine en quinzaine, l'évolution de la teneur en sucre des cannes pendant tout le cycle de leur maturité.

Pendant une partie de 1927 et toute l'année 1928, à laquelle s'étaient ajoutés les premiers mois de 1929, Barjonet, garçon sérieux, qui souhaitait occuper son temps, suivait tant bien que mal de Suzannah (où on l'avait logé dans les locaux de l'ancienne « maison des Sœurs ») la lente et laborieuse édification de la sucrerie, tout en se gardant bien d'intervenir sur le chantier, car il veillait soigneusement à ne pas engager si peu que ce fût sa responsabilité dans une aventure industrielle qui, les mois passant, lui inspirait de moins en moins de confiance.

Pendant ce temps, Moitessier (également logé dans la maison des Sœurs) était davantage occupé avec ses analyses de cannes. Lefevre aurait dû mettre à sa disposition un laboratoire digne de ce nom. Il n'en avait rien fait, car, ingénieur des Travaux publics, il ne croyait guère à ce qui n'était pour lui que fariboles. Travaillant dans les conditions les plus rudimentaires, Moitessier ne put faire ressortir de ses analyses que des résultats très approximatifs et, faute d'expérience en la matière, ne réussit pas à mettre en lumière, comme il l'aurait fallu, l'insuffisance flagrante de la teneur en saccharose de la variété « mia lao », ni l'incidence directe de l'acidité caractéristique des terres rouges sur la pauvreté en sucre des [77] cannes de Cam-Tiêm à quelque variété qu'elles puissent appartenir.

Pour sa part, Girard aurait souhaité que les travaux de Moitessier vinssent apporter un appui solide à sa thèse des campagnes sucrières « à la péruvienne », prolongées

durant sept à huit mois. Bien entendu, il n'en fut rien, les analyses montrant au contraire que, quel que fût l'échelonnement des dates de plantation des cannes, la période de leur maturité végétative apparaissait encore plus brève en terre rouge qu'ailleurs en Indochine du Sud.

Le retard encouru dans l'achèvement de la sucrerie n'était évidemment pas passé inaperçu dans les milieux saïgonnais, ni, d'ailleurs, à Paris auprès des conseils d'administration des trois sociétés intéressées.

Lefevre, directeur général, dont les démêlés avec les gens de Fives-Lille étaient de notoriété publique, se trouvait là à point nommé pour servir de bouc émissaire.

Revenu à Saïgon en février 1929, Girard avait, au surplus, quelques autres reproches à lui faire : la mise en culture du plateau de Cam-Tiêm était beaucoup moins avancée que prévu. À Suzannah et à An-Loc, il avait relevé des négligences dans les saignées, tandis que l'état des extensions nouvelles lui apparaissait comme fort peu satisfaisant.

Lefevre approchait de la fin de son contrat de trois ans. Ses rapports avec Girard, qui s'étaient peu à peu détériorés au cours des deux années précédentes, ainsi que le révélait le ton de leurs lettres, avaient définitivement tourné à l'aigre depuis qu'ils s'étaient retrouvés tous deux l'un en face de l'autre à Saïgon.

Girard avait l'habitude de ce genre de conflit : Privé, Castier... Lefevre ne serait, après tout, que le troisième sur la liste de ses « démissionnés » d'office. La rupture entre les deux hommes se trouva finalement consommée en mars 1929.

Le départ de François Lefevre ne devait être, d'ailleurs, que le premier d'une série : peu de temps après lui s'en allèrent simultanément Prevault et Tixeront, pour une raison de [78] caractère strictement privé, tandis que Barjonet, pleinement convaincu désormais que la sucrerie ne pourrait jamais fonctionner normalement, reprenait lui aussi le chemin de la Métropole sans esprit de retour, et que le chimiste Moitessier imitait son exemple quelques semaines plus tard ¹⁰.

En présence du vide ainsi créé, la réaction de Girard fut immédiate : par l'entremise de mon frère Jean, un sucrier chevronné fut recruté en France, Horsin Déon — qui avait l'expérience de la sucrerie de betteraves à défaut de celle des sucreries de cannes — et, par le consulat de France à Java, un chef de fabrication hollandais.

Quant à la gestion administrative, qui avait paru présenter quelques lacunes sous le principat de Lefevre, Girard se résolut à la scinder désormais en deux ; les rapports avec l'Administration, et les questions de personnel, tant européen qu'autochtone, étant confiées à un certain Saint Lanne Gramont, récemment arrivé de France, tandis que la supervision de la comptabilité, tenue jusqu'alors par Louis Brondeau, Eurasien, de manière d'ailleurs parfaitement satisfaisante, devenait l'apanage d'un nommé Mostini, Saïgonnais recruté sur place à cet effet.

Ainsi au moment même où il lui aurait fallu faire, comme tout le monde à l'époque en Indochine, des coupes sombres dans les frais généraux, et « resserrer les boulons », Girard, sans souci des critiques venant de Paris, gonflait l'effectif du personnel de bureau à Saïgon, tandis qu'après le départ de Lefevre, fin mars 1930, il se décidait, sans beaucoup d'hésitation, à occuper lui-même, tout seul et sans partage, le poste de directeur général en exercice, devenu vacant.

Horsin Déon ne mit pas beaucoup de semaines pour constater que, du côté de la sucrerie, manquaient toutes ensembles les conditions minimales indispensables pour une marche normale de la fabrication : absence de personnel autochtone qualifié, et notamment de cuiseurs, approvisionnement plus qu'aléatoire en cannes à sucre, inexistence de moyens de transport sans parler des ravages du paludisme parmi les coolies et de la démoralisation croissante du petit nombre d'Européens demeurés sur place.

¹⁰ Moitessier devait ultérieurement faire une belle carrière à la raffinerie de la Cosuma à Casablanca.

[79] Ses rapports avec Girard, résolument sourd à ses mises en garde, ne tardèrent pas à s'aigrir et, six mois ne s'étaient pas écoulés qu'il reçut, lui aussi, son « exeat », assorti, comme pour tant d'autres qui l'avaient précédé, d'un confortable dédit.

Décidément, depuis 1923, la gestion de l'administrateur délégué du groupe se révélait coûteuse en indemnités de licenciement.

Dès lors, on pouvait se demander comment fonctionnerait la sucrerie, pour sa mise en route espérée au début de 1930. Un sentiment de prudence, malheureusement bien tardif, inspira à Girard le désir de prendre du champ : si quelqu'un allait avoir, sur place, à « porter le chapeau », il vaudrait mieux que ce ne fût pas lui.

Il annonça donc, en novembre, son prochain départ pour la France et se mit en quête d'un quatrième directeur général.

Le pigeon sur lequel il réussit finalement à mettre la main s'appelait André Neveu. Il était proviseur de Lycée, fonctionnaire par ailleurs estimable, mais ignorant tout, bien entendu, de la culture des cannes, des hévéas, du caoutchouc, du métier de sucrier, de la gestion financière, de la comptabilité, et aussi, malheureusement, du maniement des hommes, quels qu'ils fussent, appelés à travailler sous son autorité. Dans le corps professoral de la Colonie, il avait surtout été réputé jusque-là pour son incapacité notoire à faire régner la moindre discipline parmi ses subordonnés, comme parmi ses élèves.

Après lui avoir délégué en bonne et due forme les pouvoirs nécessaires, et lui avoir fait faire une tournée sommaire des diverses plantations sur lesquelles il aurait à exercer ses pouvoirs, Girard reprit en décembre le bateau pour la France.

Ce ne furent pas des chants ni des apothéoses qui l'accueillirent à son arrivée. Il avait quitté Paris un an à peine auparavant mais, dans l'intervalle, la situation s'était considérablement dégradée à tous égards.

Et d'abord sur le plan financier.

La Société de Cam-Tiêm se trouvait à bout de ressources. Non sans difficulté, et avec le vigoureux appui de son principal actionnaire, la C.C.N.E.O., elle avait réussi, en 1928 [début 1929], à faire souscrire sur le marché des capitaux, une augmentation de son capital de trente à cinquante millions de francs ¹¹. [80] Dans l'esprit du conseil d'administration, et selon les assurances formelles de Girard, ces fonds auraient dû permettre de couvrir toutes les charges d'investissement et de fonctionnement, tant des plantations que de l'exploitation sucrière, jusqu'au moment où celles-ci seraient équilibrées.

Hélas, moins de deux ans plus tard, des quelque vingt millions de francs récoltés, il ne restait rien, et la société se trouvait confrontée dans l'immédiat à la nécessité de faire face aux frais considérables à engager pour la préparation de la campagne sucrière de 1931.

Non sans courage, la C.C.N.E.O. se refusa à laisser tomber Cam-Tiêm, mais elle exigea que Girard fût dessaisi de ses pouvoirs de gestion du groupe. Cette opération chirurgicale fut très pénible à mener à bien, l'intéressé se débattant comme un beau diable. Le concours financier de la C.C.N.E.O. étant à ce prix, et aucun autre ne se trouvant à la portée, Girard finit par s'incliner.

Ses pouvoirs furent conférés conjointement pour les trois sociétés à un « comité de direction », constitué par leurs présidents, dont je me vis chargé d'assurer le secrétariat, avec mission de rédiger la correspondance pour Neveu, directeur général à Saïgon, et aussi de préparer les décisions à soumettre à l'approbation des membres de cet aréopage.

¹¹ Le franc de 1928 représentait un pouvoir d'achat très sensiblement supérieur à celui du franc de 1983, de l'ordre de 6 à 8.

En outre, il était prévu que je me rendrais vers la fin de l'année à Saïgon, accompagné du directeur de la C.C.N.E.O., André Lis, afin d'aviser sur place pour ce qu'il y aurait lieu de faire.

Quelque huit mois s'écoulèrent, durant lesquels la C.C.N.E.O. tint à la disposition de Cam-Tiêm une avance de trésorerie à Saïgon de deux millions de piastres (soit vingt millions de francs selon le cours de la piastre à l'époque) en vue de lui permettre de passer le cap.

Ce fut, à tous égards, une période étrange. Il apparut rapidement que le malheureux Neveu ne connaissait rien à rien, se débattait au milieu de difficultés dont il ne comprenait pas les causes, n'exerçait [81] aucune autorité sur un personnel qui, flairant un désastre probable à brève échéance, tirait à hue et à dia.

Le semblant de campagne sucrière de 1930, d'une durée de cinq à six semaines, s'étant achevé dans les conditions évoquées plus haut, le chef de fabrication hollandais qui l'avait conduit tant bien que mal dans des conditions de travail invraisemblables était retourné aussitôt après à Java, en clamant à tous échos qu'on l'avait attiré dans un guet apens et que l'entreprise sucrière de Cam-Tiêm n'était qu'une farce.

À Paris, le comité de direction s'était appliqué immédiatement à essayer de recruter un technicien qualifié pour assurer la direction de l'usine durant la campagne 1931 et, éventuellement, par la suite.

La chance nous fit rencontrer un excellent homme du nom de Lagoutte, plutôt contremaître supérieur qu'ingénieur véritable, ayant pas mal bourlingué à travers divers pays et toutes sortes de sucreries, betteraves et cannes, ce qui lui avait permis d'accumuler une solide expérience au sujet des problèmes variés pouvant se présenter. Paraissant déjà un peu âgé, sinon précocement vieilli, il accepta, sans faire le moindre embarras, d'engager sa réputation sur le risque d'un échec de la campagne 1931 de Cam-Tiêm, ce dont je lui suis toujours demeuré reconnaissant.

Arrivé à Saïgon à l'automne, il avait aussitôt entrepris de mettre un peu d'ordre dans le personnel indigène de l'usine, rallié les quelques cuiseurs et techniciens chinois recrutés la saison précédente à Java, auxquels le séjour à Cam-Tiêm ne plaisait guère, et révisé le matériel en prévision de la campagne nouvelle.

À peu près en même temps que lui étaient arrivés à Saïgon les wagons, les deux locomotives et les rails du chemin de fer Decauville. L'implantation de la voie sur le terrain fut menée rapidement — fin janvier le chemin de fer pouvait commencer à fonctionner, tandis que les premiers lots de cannes atteignaient un degré estimé suffisant de maturité.

La mise en route de la fabrication fut décidée pour le premier février, tandis que chacun se demandait à Paris, à Saïgon et à Cam-Tiêm, quels seraient les rendements qu'on pourrait en tirer.

[82] Pour qu'elle fût viable, il aurait fallu que la production sucrière d'une campagne normale ne fût pas inférieure à quatre mille tonnes. Les esprits optimistes avaient espéré qu'on arriverait peut-être à approcher les deux milles tonnes en 1931. Dans la réalité, on ne produisit qu'à peine mille trois cents tonnes. Encore faut-il souligner que, lorsqu'elle prit fin sur ce résultat, dans les premiers jours de mai, l'essentiel en avait été dû aux efforts personnels de Lagoutte, veillant au grain en permanence à l'usine, et réglant chaque jour, les uns après les autres, les incidents multiples dus à l'incompétence ou au relâchement du personnel indigène (constitué, pour la plus grande part, de sucriers d'occasion) quant ce n'était pas aux défaillances des transports par voie Decauville. Il s'y était dépensé sans compter, et y avait d'ailleurs compromis sa santé. Mieux que quiconque, il avait compris, en ces premiers jours de mai 1931 qu'il s'était agi là d'une aventure qui ne pourrait avoir de lendemain.

Cet échec, dans lequel il n'avait, bien entendu, été pour rien, le récompensait bien mal de son travail. Sans aucun sentiment de rancune mais non sans beaucoup de regrets, Lagoutte reprit quelques semaines plus tard le bateau pour la France ¹².

NOTRE CARNET FINANCIER

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1931)

L'assemblée de Cam-Tiêm s'est tenue le 24 avril. La société possède 2.293 ha. d'hévéas dont 304 en saignée, 275 plantés en 1926, 1.242 plantés en 1927, 308 en 1928, 157 en 1929 et 6 ha. en 1930. La production fut de 71 tonnes du 1^{er} juillet 1929 au 30 juin 1930 et laissa une perte brute de 12.400 francs.

La société possède, d'autre part, 227 ha. d'*elaeis* dont 199 plantés en 1925 vont entrer en production ; elle possède aussi 618 ha. de cannes à sucre dont 412 ha. de cannes nouvelles et une usine pouvant traiter 250 tonnes par 24 heures.

La société a successivement abandonné les cannes Mia-Lao, puis les cannes Mia-Vang pour adopter des cannes de Java et de Formose et elle a aujourd'hui 236 ha. plantés de cannes de Java et de Formose.

L'activité de la société fut entravée par les retards apportés au montage de l'usine et par de graves atteintes de paludisme. En 1929-30, elle broya 5.420 tonnes de cannes qui produisirent 390 tonnes de sucre (rendement 7,2 %) et 362 tonnes de mélasse. Le sucre fut vendu à Saïgon en moyenne 25 p. 50 le quintal ; 50 ha. sont irrigués. On espère avec les cannes de Java et de Formose un rendement de 50 à 60 tonnes de cannes à l'hectare et une production de 15.000 tonnes.

Un chemin de fer a été construit pour transporter les cannes à l'usine, il a coûté un million et demi ; l'usine à sucre a coûté 13 millions.

La société avait, au 30 juin 1930, pour plus de 17 millions de dettes en face desquelles il y avait 220.000 francs en caisse, 1.400.000 fr. de débiteurs divers et 5.723.000 francs en approvisionnements ; les pertes atteignaient 4.910.000 francs.

Faute de crédits, la société a dû renoncer à la campagne sucrière de 1932 et une réorganisation financière s'impose.

L'assemblée fut orageuse, certains actionnaires se plaignant avec véhémence. Le président déclara que la marche de l'usine exigeait 35.000 tonnes de cannes, soit 750 ha. donnant de 50 à 60 tonnes alors que le meilleur rendement actuel est de 35 tonnes.

M. Girard a toujours ses 15.000 actions.

Le président déclara que les avances à la société se montaient à 20 millions environ ; il faudra les rembourser et trouver de 7 à 8 millions de fondis de roulement.

Les recettes envisagées pour la campagne en cours sont de l'ordre de 300.000 piastres. Le président déclara que 30 ha. avaient été loués à un Japonais qui y fera de la canne.

TUYAUX ET CONSEILS

CAM TIEM

(*Le Petit Bleu*, 13 février 1932)

La situation apparaît lamentable : le caoutchouc, le sucre ne réussissent pas mieux l'une que l'autre à cette société, dont la caisse est creuse et ne peut guère aligner, en face des 20 millions dus à la Banque de l'Indochine, que 220.000 fr., d'une part, et

¹² Sa santé était plus atteinte qu'il n'y avait paru, et il mourut assez peu de temps après.

1.400.000 fr. de débiteurs. Il va falloir redorer la trésorerie, mais par quel moyen ? Il n'est pas certain que les actionnaires ne soient pas fatigués d'attendre et, surtout, de verser de l'argent dans ce panier percé. — (*L'Agence financière de Paris*, 11/2/32).

L'Industrie sucrière en Indochine
(Extrait d'une étude de M. G. Barjonet,
ancien sous-directeur de sucrerie en Indochine,
publiée dans le « Bulletin de l'Association des chimistes de sucrerie »,
février 1932)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 juillet 1932)

[...] la Société industrielle et agricole de Cam-Tiêm [...] remonte à 1924 et sa première campagne sucrière — campagne d'essai — a eu lieu au début 1929. Les cultures et l'usine sont à 70 kilomètres à l'est de Saïgon, dans la province de Biênhoà, dans ce qu'on appelle les « Terres Rouges ». L'absence, ici, de petits planteurs indigènes oblige la société à fournir par ses seules cultures les cannes nécessaires à la marche de la sucrerie : les terrains aménagés pour recevoir la canne ont une superficie d'environ 500 hectares et la sucrerie a été construite pour broyer 250 tonnes de cannes par jour; ce qui, en admettant une marche normale de cent vingt jours, représenterait une production relativement faible de 60 tonnes de cannes par hectare. Les difficultés que rencontre cette société dans son essai d'exploitation d'industrie sucrière sont intéressantes à examiner.

Les premières difficultés proviennent de ce que la question culture industrielle de la canne en cette région n'a pas été suffisamment étudiée ; on est parti trop tôt après des essais trop sommaires ou insuffisamment contrôlés, si bien qu'aujourd'hui, l'usine existe bien, mais il n'y a pas de cannes pour l'alimenter ! On n'insistera jamais trop, à mon sens, sur la nécessité d'études longuement et méthodiquement conduites : avant de lancer industriellement l'affaire, il faut être sûr de ses essais, de ses résultats, connaître son terrain, connaître la ou les variétés à employer, connaître les engrais nécessaires, etc. Les conditions de culture de la canne en Indochine sont particulières, elles sont différentes de celles qui existent à Java ou à Cuba. À Java, à Cuba, vieux pays de culture de cannes, quand on veut faire de la canne, on suit les méthodes qui sont employées autour de soi ; en Indochine, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Un manque d'études suffisantes a donc engendré pour la Société de Cam-Tiêm les difficultés où elle se débat : difficultés provenant du manque d'organisation et du manque de techniciens.

Difficultés provenant du choix du terrain : au lieu d'un terrain bas et marécageux, on a choisi, croyant sans doute profiter des errements de la société voisine, un plateau d'une altitude moyenne de 180 mètres ; mais là, l'inconvénient contraire s'est de suite révélé : le terrain est trop sec et les cannes, qui n'ont d'eau que pendant la saison des pluies, dépérissent : il y aurait bien la solution d'irriguer, mais les frais seraient trop considérables.

Difficultés provenant de l'ignorance où l'on est encore de la variété à employer : jusqu'à présent on s'est contenté des deux variétés indigènes : la mia-mau et la miavang ; mais ces variétés sont rustiques, non sélectionnées; je les comparerais assez volontiers, au point de vue sucrier, à ce qu'était la betterave en France voilà cent vingt ou cent trente ans : leurs rendements ont été dérisoires : 18 tonnes à l'hectare au cours de la récolte 1930 ! On essaie bien, aujourd'hui, d'employer des variétés de Java, où la canne a atteint, après plusieurs siècles de culture et de sélection, une qualité extraordinaire ; mais quelles sont les variétés de Java qui conviennent aux terrains de la Sté de Cam-Tiêm ?

La P. O. J. [variété javanaise] semble donner de bons résultats, mais on n'a encore aucune certitude à ce sujet ; d'autant plus que la P.O.J. réclame des terrains frais. Il y aurait alors nécessité, pour la Société de Cam-Tiêm, de défricher de nouveaux terrains dans les vallées qui coupent son plateau ? Nouvelles difficultés, nouveaux frais !

Difficultés provenant de l'emplacement excentrique de la sucrerie par rapport aux champs de cannes, dont certains se trouvent éloignés de plus de 10 kilomètres de l'endroit où elles doivent être traitées ; c'est beaucoup, pour une petite sucrerie de 250 tonnes.

Je ne me suis étendu sur toutes ces difficultés que pour bien montrer combien est délicate la création d'une industrie dans un pays nouveau où rien de semblable n'existait auparavant et combien de problèmes cette création soulève ! [...]

La sucrerie la plus récente et la mieux agencée est celle de la « Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm ».

Cette usine est capable de broyer 250 tonnes de cannes par vingt-quatre heures, et de produire du sucré blanc cristallisé.

Elle a été montée en 1927 par les soins de « Fives-Lille » ; cette société a fort bien compris ce que devait être une sucrerie en Indochine. Dans ce pays, où l'industrie sucrière n'existe pas, où il n'est pas possible de trouver sur place du personnel spécialisé, elle a simplifié le plus possible son installation, fourni du matériel robuste et prévu largement les pièces de rechange qui pouvaient être nécessaires. Une observation que je formule en passant : la sucrerie me semble avoir été prévue trop faible ; avec un travail de quatre mois par an, cinq peut-être au grand maximum, une capacité de broyage de 250 tonnes de cannes par jour. Ce n'est pas suffisant pour qu'une affaire du genre de la Société de Cam-Tiêm paye.

La méthode de travail est la méthode classique : broyage des cannes par un défibreux et un jeu de trois moulins (soit onze cylindres en tout), de 5,60 x 1 m. 070, envoi du vesou à la sulfitation-chaulage, défécation ensuite dans les bouilleurs à serpentins, puis filtration des jus et filtration des écumes, évaporation, sulfitation et clarification des sirops et au besoin des égouts, cuite en trois jets, refonte des sucres roux, malaxage et turbinage. À la sortie des turbines, séchage du sucre, pesée et mise en sacs.

L'usine a été mise en route en mars 1929. Elle n'a fait qu'une campagne d'essai ; la mise au point du matériel, le dressage du personnel, toutes les difficultés d'une mise en route de cette nouvelle industrie n'auraient pu permettre une longue campagne. La campagne 1930, au contraire, aurait pu être beaucoup plus satisfaisante si le manque de cannes n'avait forcé l'usine à s'arrêter.

D'ores et déjà, il est possible de constater qu'une sucrerie peut fonctionner de façon très satisfaisante en Indochine. L'exemple, également, de la sucrerie appartenant à la « Société des sucreries et raffineries de l'Indochine [SRIC] » le confirme : cette sucrerie qui fonctionne, elle, depuis plusieurs années, marche aujourd'hui dans de bonnes conditions, malgré un matériel quelque peu disparate, et fabrique du sucre blanc analogue au sucre blanc importé de Java.

Le rendement de ces sucreries varie entre 7 et 8 %, c'est-à-dire qu'elles retirent d'une tonne de cannes, 70 à 80 kg de sucre blanc cristallisé.

Toutefois, en cette question *usine*, comme en la question *cultures*, il est bon de ne pas perdre de vue les difficultés à surmonter pour mettre une sucrerie en état de travail industriel.

« Industrie nouvelle, ai-je dit, à monter dans un pays neuf ».

Donc, il faudra prévoir, au début tout au moins, un noyau sérieux de personnel technique européen, que l'on réduira par la suite lorsque l'affaire sera bien en route.

Il faudra prévoir le surmenage, la maladie et parfois les risques d'hôpital.

Il faudra prévoir le recrutement et le dressage du personnel indigène.

Et combien d'autres questions encore à régler pour réduire au minimum les risques de l'entreprise.

Il faut compter qu'une sucrerie en Indochine doit pouvoir marcher quatre mois par an, cinq au maximum, du 15 janvier au 15 mai. Il faut donc pendant ces quatre ou cinq mois la faire marcher à plein rendement, jour et nuit, lui faire rendre son maximum, être sûr de n'avoir aucune défaillance ni du côté personnel, ni du côté matériel : rien de plus désastreux qu'une panne en sucrerie !

La situation économique est actuellement, en son ensemble, assez troublée en Indochine, et cela depuis 1928 ; la baisse considérable qui s'est produite sur le caoutchouc, la stabilisation de la piastre à 10 fr., un ralentissement général des affaires rendent la vie assez dure aux diverses sociétés : la période des vaches grasses semble passée. Toutefois, une exception se manifeste en faveur de l'industrie sucrière qui, malgré la dureté des temps et la baisse du cours du sucre, peut prospérer dans des conditions avantageuses ; deux raisons en faveur de cette exception.

D'abord, la protection accordée par le gouvernement à cette industrie naissante : un droit de 112 fr. 50 au 100 kg frappe tous les sucres raffinés à l'importation. L'industrie indochinoise a donc une marge de sécurité suffisante, lui permettant de lutter facilement contre les sucres étrangers.

Ensuite, un débouché tout trouvé : l'Indochine entière qui, tous les ans, est obligée d'importer de 20.000 à 25.000 tonnes de sucre pour subvenir à ses besoins. Sans compter que, plus tard, le Yunnan et la Chine méridionale peuvent devenir des clients importants de l'industrie sucrière indochinoise.

LE REDRESSEMENT LA SPÉCIALISATION DANS LE CAOUTCHOUC

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[84] En débarquant à Saïgon, fin 1930, nous avons fait la connaissance d'André Neveu. Cet homme aimable nous avait, dès le premier abord, confirmé dans l'impression que nous avait laissée sa correspondance durant les mois précédents : son inaptitude pour son « job » était aussi flagrante et complète que possible.

Nous rendîmes compte à Paris, dès les tout premiers jours de janvier, de notre opinion parfaitement nette à cet égard : avec évidence, [85] il était indispensable qu'il soit totalement déchargé de ses fonctions, et le plus tôt serait le mieux.

Mais quoi faire ensuite ?

.....
[159] Quant à Cam-Tiêm, c'était une tout autre affaire.

Entre la fin de janvier et le début de mai 1931, les cannes à sucre, comme on l'a vu, avaient été récoltées, lot par lot, et transportées à l'usine. Sur la vingtaine de tracteurs Fordson dont Girard avait doté la plantation trois ou quatre ans auparavant, alors que l'argent lui coulait des mains, il en restait environ une demi-douzaine en état de marche ; ils furent employés à labourer soigneusement les champs de cannes, au fur et à mesure de l'avancement de la coupe.

L'utilisation ultérieure des terrains ainsi nettoyés ne demeura pas longtemps en suspens. Dès les premiers jours de la campagne sucrière, vers le 10-15 février, il était apparu avec une évidence aveuglante que ce serait pure folie de vouloir tenter d'entreprendre une nouvelle campagne en 1932, même en espérant des rendements

doubles, hypothèse d'ailleurs parfaitement chimérique. Au surplus, on n'aurait trouvé nulle part le moyen de financer cette nouvelle campagne...

Le plateau de Cam-Tiêm deviendrait exclusivement une plantation d'hévéas.

Comme on le sait, Girard avait prescrit, à l'origine, d'intercaler à 20 mètres d'intervalle des rangées d'hévéas à l'écartement de 5 m x 5 m ¹³. Ces alignements ne représentaient que le quart d'un peuplement normal de 400 arbres à l'hectare. Il allait donc falloir planter 300 jeunes stumps d'hévéas supplémentaires par hectare sur près de 1.000 hectares. Or les pépinières de Cam-Tiêm étaient, à ce moment, pratiquement inexistantes, tandis que les vestiges de celles créées deux ans et demi plus tôt par Bonfils d'Alaret à Suzannah, en y ajoutant quelques fonds de tiroir raclés à grand-peine à An-Loc et à Binh-Ba, suffiraient tout juste pour fournir le matériel de plantation indispensable en vue de garnir — en plants, qui seraient auparavant greffés — les fameuses « allées d'aération » de 20 mètres de large des trois plantations.

Puisqu'on ne pouvait compter dans l'immédiat sur des stumps pour Cam-Tiêm, on décida de se débrouiller autrement. La totalité des intervalles de 20 mètres de large, après labourage des souches de cannes par les tracteurs Fordson, furent régulièrement piquetés à 5 m x 5 m en carré, et, quelques mois plus tard, quatre graines germées (fournies par les vieux hévéas de Suzannah) furent mises en terre au pied de chaque piquet, dans l'intention d'en faire greffer les plants l'année suivante et de conserver finalement le mieux venu des quatre jeunes sujets qui en seraient issus.

On aurait pu rabattre les rangées d'arbres plus âgés, ainsi qu'on le faisait au même moment pour les seedlings de gros diamètre à Suzannah, An-Loc et Binh-Ba, dans l'intention de les greffer plus tard sur rejet. La mesure aurait été radicale. Cependant, la situation financière de Cam-Tiêm se présentait à cette époque sous les perspectives les plus sombres, et il aurait été pour le moins aventuré de se priver volontairement, en 1931, des [161] tonnes de caoutchouc que les hévéas de Girard pourraient produire à partir de 1932.

Plus tard, lorsque les hévéas greffés seraient arrivés au stade de l'exploitation, ces arbres intercalaires « tout-venant » pourraient alors être purement et simplement supprimés quand on le déciderait et selon l'opportunité du moment ¹⁴.

Sur le terrain, les travaux furent menés rondement.

La seule difficulté subsistant et certes elle n'était pas mince, serait le financement ultérieur de la plantation sur la seule ressource du prêt annuel du gouvernement général dont il faudrait se contenter quoi qu'il puisse arriver, jusqu'au moment où l'exploitation atteindrait l'équilibre.

[Et Cam-Tiêm devint Ong-Qué]

[186] Birnie avait également pris en main la plantation de Cam-Tiêm. [187] Afin qu'aucune confusion ne pût s'établir dans les esprits, je pris personnellement, à son arrivée, la décision qu'elle s'appellerait désormais Ong-Qué, vocable qui désignait dans la cartographie locale, avant 1910, le plateau recouvert de « tranh » sur lequel Biétry, puis Girard avaient englouti leurs espérances.

J'eus à subir aussitôt, et d'ailleurs durant quelques années encore, le feu de nombreuses critiques pour ce choix : Ong-Qué, me disait-on, voulait simplement dire en annamite « Monsieur Qué ». La « plantation de Monsieur Qué », qu'est-ce que cela pourrait bien vouloir dire pour les populations locales, au surplus probablement mal disposées à l'avance à l'égard d'un nom de plantation de consonance (paraît-il) aussi spécifiquement chinoise ? Rien n'y fit : Cam-Tiêm devint Ong-Qué, et le demeura, à ma connaissance, jusqu'à la conquête du Sud indochinois par les gens du Nord.

¹³ À l'extrémité ouest de la plantation, et jusqu'à la bordure de la concession de Cam-Tiêm la séparait de celle des Hévéas de Xuan-Loc, Girard avait fait planter, sur un peu plus de 150 hectares des élæs, à la place d'hévéas, dans les alignements espacés de 20 mètres.

¹⁴ C'est d'ailleurs ce qui se produisit effectivement moins d'une dizaine d'années plus tard.

Une fois nettoyés les intervalles de 20 mètres entre les anciennes rangées d'hévéas, leur maintien en bon état fut assuré à peu de frais par quelques labours de tracteurs plus ou moins espacés, combinés avec un assez large usage des charrues à bœufs, avant l'introduction généralisée, dès l'année suivante, du *centrosema pubesœns* en plante de couverture.

À cet égard, il faut bien reconnaître que la culture de la canne à sucre avait, tout en contribuant à ameublir le sol, conduit à l'élimination totale du « tranh » dont il ne subsistait que quelques [188] taches éparses en bordure de certains lots périphériques de la plantation.

Le piquetage, puis la mise en place de quatre graines germées par emplacement, enfin le greffage « in situ » des jeunes plants ne devaient représenter qu'une besogne de routine pour le personnel, d'ailleurs réduit à sa plus simple expression dès la campagne sucrière terminée.

Le départ des gens de la sucrerie avait été accompagné par le licenciement — malheureusement assez brutal, mais comment faire autrement ? — du personnel européen affecté aux transports, à l'entretien du matériel roulant, au fonctionnement du chemin de fer à voie étroite et, principalement, à la culture de la canne. Quelques semaines plus tard, ne restait sur place qu'un seul Européen, François de La Celle, promu directeur de la plantation, poste qu'il devait conserver durant pas mal d'années par la suite.

Quant au personnel annamite, constitué d'ailleurs pour partie de coolies recrutés au Tonkin entre 1926 et 1928, il se trouvait relativement surabondant, ce qui conduisit à en faire permuer aussitôt un petit nombre en direction de Suzannah et d'An-Loc, transferts d'ailleurs fort appréciés par leurs bénéficiaires qui préféraient, comme il est normal, travailler à l'ombre d'hévéa âgés plutôt que dans les espaces découverts des jeunes extensions.

.....
[198] À Ong-Qué, les problèmes financiers à résoudre avaient présenté un peu moins de difficultés. L'obtention d'un prêt du gouvernement général, dans le courant de 1931, pour près de 1.000 hectares considérés comme effectivement plantés en hévéas, n'avait pas fait le moindre pli. Le « tranh » était éradiqué. Enfin, l'exploitation sucrière avait laissé derrière elle une accumulation de matériels de toute sorte, dont la vente compléta ce que le prêt du gouvernement général pouvait avoir d'insuffisant, la consigne ayant été donnée et respectée de ne brader aucun élément ou accessoire quelconque de l'usine.

À l'issue de la dernière campagne sucrière terminée, les tuyauteries, canalisations, bacs et chaudières avaient été soigneusement vi- [199] dangés, les ateliers nettoyés, le petit matériel (ou ce qu'il en subsistait) rangé et toute l'installation de l'usine avec ses annexes (atelier mécanique, magasin à sucre) confiée à la surveillance d'un gardien, chargé en outre d'un peu d'entretien courant, et qui, pour être mieux à pied d'œuvre, avait aussitôt élu domicile à l'intérieur d'un des carreaux en briques réfractaires de la chaufferie desservant les chaudières Stirling ¹⁵.

Les quelque deux ou trois chariots Athey encore utilisables s'en allèrent chez des exploitants forestiers du voisinage. Trouvèrent acheteurs également les rares tracteurs Fordson (sensiblement moins d'une demi-douzaine) toujours en état de marche, ainsi que plusieurs exemplaires à peu près intacts ayant subsisté du parc de remorques à

¹⁵ En s'efforçant de faire maintenir à peu près en état et au complet le matériel de la sucrerie, le conseil d'administration avait naturellement eu en vue l'espoir de pouvoir le vendre en bloc, et le plus tôt aurait été le mieux, à un acheteur éventuel s'il s'en présentait un. Dans la situation qui prévalait alors en Indochine comme dans les pays voisins, cette éventualité était demeurée chimérique jusqu'en 1935. L'année suivante, la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine (SRIC) en fit l'acquisition pour un prix assez dérisoire. Le démontage fut rapidement mené et la brousse reprit non moins rapidement possession de ce qui en avait été l'emplacement.

roues Coder qui avaient servi en leur temps à véhiculer le matériel Fives-Lille depuis la gare de Dau-Giay jusqu'au chantier.

Pour le rouleau compresseur à vapeur de 8 tonnes, acheté par Girard en France en 1928 en vue d'assurer l'entretien du réseau routier de la plantation, superbe engin d'ailleurs, à peu près à l'état neuf, ce fut la plantation de Snoul [Société des plantations de Kratié], au Cambodge, qui en fit l'acquisition en 1933 pour la somme de 3.000 piastres.

Ce n'était pas cher payé, mais dans l'état précaire des ressources financières de la Société de Cam-Tiêm, cette opération fut saluée comme un triomphe. Elle permettrait, à elle seule, de couvrir près d'un demi-mois des dépenses courantes de la plantation d'Ong-Qué, dont le premier budget annuel, celui de 1932, avait été arrêté à un chiffre sensiblement inférieur à 100.000 piastres globalement, tandis que pour 1933 il avait à nouveau fallu rogner sur ce montant déjà faible.

[200] Restait le morceau le plus gros : le chemin de fer à voie étroite (0,75 mètres d'écartement) commandé de Paris au début de 1930. Il représentait un ensemble à peu près neuf et encore en très bon état. Les deux locomotives partirent les premières et assez aisément, suivies quelque temps après par la moitié environ des 5 ou 6 kilomètres de rails ainsi que deux ou trois douzaines de wagonnets, sur la soixantaine existant alors.

À ce stade, il fut décidé tout à coup d'arrêter net les ventes de ce qui restait encore du chemin de fer, en prévision de l'équipement en matériel roulant des futurs fumoirs tunnels dont il faudrait doter les usines à construire à partir de 1935. Cette source de recettes se trouva donc temporairement tarie, et le problème de la trésorerie d'Ong-Qué demeura préoccupant durant quelque temps encore.

S'il n'y avait eu à couvrir que les dépenses courantes, cette question aurait pu être beaucoup moins lancinante. Malheureusement, dans le courant du premier semestre 1931, était apparu tout un arriéré de règlements en souffrance, laissé derrière lui par Neveu au moment de son départ.

En effet, pendant la plus grande partie de 1930, ce malheureux directeur général, enfermé dans un budget de dépenses mensuelles qui lui était strictement mesuré par Martini, directeur de la C.C.N.E.O. à Saïgon, sur les ordres reçus de sa maison mère à Paris, n'avait pas trouvé d'autre moyen, pour permettre à Cam-Tiêm de continuer à fonctionner, que de laisser en attente un volume de factures qui était allé grossissant de mois en mois.

Et c'est ainsi qu'au 31 décembre 1930, plus d'un an de règlements impayés de carburants s'étaient trouvés accumulés chez la Shell à Saïgon, devenue localement le plus important créancier de la société, suivie par une cohorte assez abondante d'autres fournisseurs de moindre poids, mais dont le mécontentement, pouvions-nous craindre, ne tarderait pas à s'exprimer bruyamment. Il avait fallu négocier. La Shell se montra accommodante et consentit à un étalement sur deux ans environ des paiements dont Cam-Tiêm lui était redevable.

Les autres créanciers acceptèrent aussi, du moins pour les plus importants d'entre eux, des règlements en partie échelonnés. Mais pour la société elle-même, sinon pour la plantation d'Ong-Qué, il lui fallut attendre jusque vers la fin de 1932 avant de voir enfin tout ce passif apuré, ce qui ne se fit pas sans quelques acrobaties, s'ajoutant à une gestion courante conduite dans un esprit d'économie particulièrement drastique.

.....
[216] Pour Ong-Qué, tout au contraire, les choses s'étaient constamment améliorées dans le courant de 1932. Le greffage « in situ » des jeunes plants [217] avait été effectué sans difficulté et terminé complètement avant la fin de l'année. Le « tranh » avait continué à être aisément tenu en respect par labours et sarclages. Enfin, on avait pu commencer à préparer la mise en saignée des hévéas plantés en 1926 et 1927, avec

l'intention d'en entreprendre l'exploitation dès que la saison sèche suivante aurait pris fin.

Cette perspective nous permettait d'escompter en 1933 l'appoint de quelques petites rentrées de fonds, d'autant mieux venues d'ailleurs que le « gisement » financier représenté par la liquidation du vieux matériel se trouvait asséché.

L'équilibre du budget d'Ong-Qué pour 1933 fut ainsi obtenu aisément : les ressources attendues du prêt gouvernemental allaient, une fois encore, en constituer l'essentiel. Le bout du tunnel semblait proche.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 843 :
SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIEM.
Siège social : 19, rue Vannier, Saïgon
Commune de Câm-tiêm,
Canton de Binh-Jam-thuong,
Voie d'accès : route Coloniale n° 1 ; chemin de fer Saïgon-Nhatrang et route privée de Dâugiây à Cantiême.
Saïgon à 90 km. environ.
Dâugiây à 15 km.
Adr. Tél. : « SOCIÉTÉ CAMTÏEM ».
Surface totale : 10.570 ha.
Surface plantée : 1.798 ha.
Directeur général : [François] de la Celle.
Directeur : [W.G.] Birnie.
Agents à Saïgon : Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

COCHINCHINE

La Presse indochinoise

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mars 1933)

Le 5 février, Neumann décrit le « musée de Cam-Tiêm » : chasse-neige, pelle à vapeur énorme, machine à vapeur antique, sucrerie, etc.

Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm
Assemblée ordinaire annuelle du 20 janvier
(L'Éveil économique de l'Indochine, 9 avril 1933)

L'exercice clos le 30 juin 1932 a supporté une perte de 345.802 fr. résultant de la liquidation de l'exploitation sucrière.

Dans le compte de profits et pertes, l'exploitation des superficies d'hévéas en rendement laisse un bénéfice brut, frais généraux non déduits, de 166.997 fr. 80.

D'autre part, l'examen du bilan a révélé la nécessité de procéder à divers amortissements sur les immeubles : le chemin de fer (voie, matériel fixe et matériel roulant), le matériel agricole, le mobilier, les bestiaux, les cultures diverses, les approvisionnements en magasins, formant un total de 6.716.540 francs.

L'exercice se solde par une perte de 8.990.992 francs, formant, avec celle de 1930-1931, un déficit total de 18.205.067 francs.

En ce qui concerne le caoutchouc, le conseil souligne la baisse des cours pendant l'exercice écoulé, et l'aide apportée aux planteurs d'Indochine par le gouvernement général. (N.D.L.R. — Et comment ! la Cam-Tiêm peut dire merci !)

La production de la plantation de Binh-Ba a été de 167.093 kg contre 136.707 l'exercice précédent. Elle correspond à une moyenne de 549 kg à l'hectare sur les 304 hectares en rendement ; l'usine a été agrandie et pourvue d'un matériel plus moderne.

La plantation d'Ong-Qué a été maintenue en entretien régulier. En prévision de la mise en saignée des arbres anciens, une usine à caoutchouc a été établie.

N.D.L.R. — Mais les actionnaires ne pourraient-ils pas actionner en responsabilité les administrateurs, qui ont commandé, si nous en croyons le cri public, des approvisionnements insensés en matériel !

On pourrait croire, devant les folies qui ont été relevées dans ce sens, que certaines personnes touchaient des commissions et n'ont vu que cela. C'est ce que devrait bien rechercher le Gouvernement général, appelé, lui, à payer ces folies sous forme d'avances un peu trop généreusement consenties.

Arnaud de Vogüé,

Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[229] Les quelque 1.000 hectares, ou un peu moins, d'Ong-Qué étaient constitués de lots de 25 hectares. Les plants issus des quatre graines germées à chaque emplacement avaient tous été greffés en 1932, puis, quelques mois plus tard, on n'en avait conservé qu'un seul, les autres ayant été utilisés dans le groupe comme stumps greffés, ou éliminés purement et simplement.

À l'œil, en 1933, l'aspect du peuplement d'Ong-Qué était incontestablement bizarre : dans bon nombre de lots (surtout dans la section est de la plantation), une partie impor- [230] tante des vieux hévéas arrivait à l'âge de la saignée, tandis que tous les autres dans les intervalles, n'avaient pas encore dépassé 3 à 4 mètres de haut en moyenne.

L'amélioration des cours du caoutchouc ne pouvait que nous inciter à tenter de tirer quelques recettes de ces hévéas âgés de 5 à 7 ans, par la mise en saignée progressive de tous les arbres ayant atteint une circonférence de 50 centimètres à 1 mètre du sol. Il ne fallait pas en attendre une production de plus de 70 tonnes. La décision fut prise de saigner les arbres les plus âgés à partir d'avril, l'usinage des feuilles fumées devant se faire à Suzannah, ainsi que leur mise en caisses, avec utilisation de la marque « Suzannah », mais peinte en rouge pour ne pas créer de confusion.

La trésorerie supplémentaire qu'en tirerait Ong-Qué ne serait évidemment pas considérable en 1933, mais on pouvait s'attendre à ce qu'elle devint plus substantielle l'année suivante.

NOTRE CARNET FINANCIER

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 1^{er} novembre 1933)

Cam-Tiêm a perdu 2.238.000 francs en 1932-33, soit au total 20.443.000 francs pour un capital de 50 millions.

La société doit 4.373.700 francs au gouvernement de l'Indochine et 25 millions à divers ; le portefeuille a été liquidé et les plantations sont estimées 33 millions.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIÊM
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 8 mars 1934)

Présidée par M. Launay, l'assemblée ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 29 janvier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933, qui se soldent par une nouvelle perte le 2.238.238 francs.

Le conseil expose dans son rapport que, pendant la plus grande partie de l'exercice écoulé, les prix des caoutchoucs ont évolué sans variations considérables, et au voisinage du niveau extrêmement bas de 1931.

Toutefois, à partir d'avril 1933, une certaine reprise de la consommation aux États-Unis, ainsi que la perspective d'un accord en vue de la restriction entre les planteurs anglais et hollandais ont amené une hausse assez sensible,

Actuellement, il semble que les pourparlers en vue de la restriction soient suffisamment avancés pour que l'on puisse espérer un aboutissement favorable d'ici quelques mois.

Passant à l'examen de l'activité de la société, le conseil s'est exprimé comme suit :

Plantation de Binh-Ba

La production de caoutchouc, en 1932-1933, a atteint 169.881 kg contre 167.093 kg dans l'exercice précédent, en augmentation de 2.788 kg. Cette production correspond à une moyenne de 558 kg à l'hectare sur les 304 hectares de la plantation en rendement.

Nous avons pratiqué la même méthode d'exploitation que dans l'exercice précédent, méthode qui comporte, comme vous le savez, pour la parcelle de Song-Cau (85 hectares), une saignée spécialement sévère.

La nécessité d'alimenter en eau l'usine, ainsi que les habitations dit personnel européen et indigène au centre, vous a amenés à établir une canalisation avec prise d'eau sur un ruisseau du voisinage.

Les dépenses d'installation du poste de pompage, de la conduite et du château d'eau ont incombé pour partie à l'exercice écoulé, le solde ayant été réglé au début de l'exercice en cours.

Pendant l'exercice 1932-1933 enfin, un important effort a été fourni, comme nous vous l'annoncions déjà le 20 janvier 1933, pour mener à bonne fin le greffage de la totalité des plants existant dans les extensions, ainsi que pour compléter partout le nombre d'arbres à la densité moyenne de 400 à l'hectare.

Par ailleurs, les dépenses d'entretien ont pu être considérablement réduites par rapport à l'exercice précédent, grâce à l'état de propreté de ces superficies.

Au total, les frais engagés sur cette partie de notre domaine ne représentent que 29 % des sommes dépensées au même effet dans l'exercice antérieur.

Plantation d'Ong-Qué

Dans le cours des derniers mois de l'exercice écoulé, nous avons pu mettre en saignée, progressivement, sur environ 200 ha., les anciens arbres plantés à 5 m. x 2 m. d'écartement en 1926. Leur production de caoutchouc s'est élevée à 15.667 kg. À l'heure actuelle, l'exploitation a déjà été étendue sur une superficie beaucoup plus importante et nous escomptons de ce fait, une augmentation sensible de la production dans l'exercice en cours.

Dans notre dernier rapport, nous vous avons entretenus de la production d'une usine destinée à traiter la production de caoutchouc d'Ong-Qué. Dans le cours de

l'exercice écoulé, nous avons édifié des installations annexes (fumoir et salle d'emballage) et doté cette usine de l'outillage nécessaire.

Quant aux plans intercalés en 1931 dans les intervalles des anciennes, rangées, au nombre de 300 au minimum à l'hectare, nous en avons poursuivi le greffage, qui se trouve terminé pratiquement sur la totalité des superficies à l'heure actuelle.

Le conseil fait remarquer que les résultats financiers ont été influencés par les bas cours de la matière et par la réduction de la prime. D'autre part, les titres composant le portefeuille ont été cédés, il en est résulté une perte sur le prix d'achat de 85.000 francs.

Au cours de la discussion, un actionnaire a demandé au conseil de prendre certaines mesures pour que l'exploitation sucrière puisse donner des résultats, et a fait des observations sur le bilan et les amortissements qui sont proposés.

Le président a répondu que le conseil n'était pas resté inactif et que tout un programme a été étudié, mais que les ressources manquaient pour l'exécuter

Actuellement, le conseil est en pourparlers pour réorganiser la société, et une assemblée extraordinaire sera convoquée à l'effet de statuer sur cette réorganisation.

Pour l'exercice en cours, il a été également indiqué que la production pour le premier semestre était en augmentation sur celle de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les actionnaires ont autorisé le conseil à constituer un fonds d'amortissement de 10 millions à passer par compte de profits et pertes, et ont pris acte d'une communication du conseil relative au remboursement éventuel en actions de la société des avances faites par le gouvernement de l'Indochine.

BILAN AU 30 JUIN 1933

Total 79.416.538 71

CAM-TIÊM
(SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 42 s)

Conseil : MM. Lucien Launay, L. Boyaval, Ed. Houïtte de Lachesnais ¹⁶, comte R. de Vogüé, F. Waespé, Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, Suzannah, An-Loc.

Capital : 50 millions, divisé en 500.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : néant.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve légale. 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 % au conseil. Après prélèvement pour réserves et amortissements, le solde est réparti aux actions.

Liquidation :

Apurement du passif. Remboursement du capital. Le solde aux actions.

Exploitation : En Cochinchine : Concession de Cam-Tiêm Baria.

TABLEAU DES SURFACES PLANTÉES

¹⁶ Édouard Houïtte de la Chesnais (1871-1954) : ancien de la Cie française de cabotage des mers de Chine. Voir [encadré](#).

Représentant de la CCNEO à la Société civile de Kebao et à la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, puis à la Société indochinoise de plantations d'hévéas.

	av. 1926	1926	1927	1928	1929	1930	T o t a l planté
Hévéas	304,27	275,75	1.242,62	308	157,1	6	2.293.74
Elæis	199						227

Le rapport du 3 juin 1932 donne, comme étendue des plantations existantes : 2.000 hectares, dont 1.700 greffés. La Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient donne dans son rapport du 21 septembre 1934 le chiffre de 1.800 hectares qu'elle estime à 20 millions de francs. Il semble que 500 hectares de plantations en mauvais état ont été abandonnés. L'exploitation du caoutchouc pourrait devenir bénéficiaire dès 1935.

CANNES À SUCRE

Devant la situation du marché du sucre, au cours de 1932, les cultures de cannes ont été abandonnées et les usines fermées. La société se borne à l'entretien du matériel et des pépinières. En conséquence, les immobilisations de l'usine à sucre portées au Bilan pour fr. 13.706.797,15 devraient être entièrement amorties.

PRODUCTION DE CAOUTCHOUC (en kg)

1925/26	1926/27	1927/28	1928/29	1929/30	1930/ 31	1931/32	1932/33
61.734	71.129	75.129	80.130	70.877	136.707	167.093	185.548

De 1925 à 1932, il a été saigné 304 hectares et en 1932-1933 : 504 hectares.

ELÆIS

La première récolte 1930-1931 a été de 20.000 kg de régimes. Aucune production n'est mentionnée pour les exercices suivants.

RÉSULTATS DES DERNIÈRES ANNÉES (Ex. clos le 30 juin)

1926-1927	530.141
1927-1928	517.405
1928-1929	- 203.036
1929-1930	- 4.910.924
1930-1931	- 4.303.151
1931-1932	- 8.990.992
1932-1933	- 12.238.239 (1)
1933-1934	- 1.553.933 (2)

(1) Y compris 10 millions de francs affectés à un compte Fonds d'amortissement général.

(2) Le déficit total s'élève à fr. 31.997.242.

Comme on le verra à la lecture du bilan, une réorganisation de l'affaire est indispensable.

COTATION
Marché en banque au comptant
Cours extrêmes

1929	198 — 85
1930	98 — 20
1931	28 — 7
1932	19 ⁷⁵ — 5 ⁵⁰
1933	12 — 3 ⁷⁵
1934	10 — 4

BILAN AU 30 JUIN 1934

ACTIF		
Frais de constitution		1
Frais d'augmentation de capital		1
Terrains concessions et aménagements		4.349.432,30
Immeubles		1.645.000,00
Usine à sucre :		
Bâtiments :	5.584.218,75	
Matériel :	7.337.258,70	
Centrale électrique :	785.319,70	13.706.797,15
Chemin de fer.		

Infrastructure :	50.000,00	
Matériel fixe et roulant :	637.090,00	687.000,00
Matériel agricole et industriel		1.680.633,70
Mobilier		82.041,80
Bestiaux		37.980,00
Plantations :		
Hévéas :	30.615.261,85	
Elæis :	2.764.522,40	
Cannes à sucre :	1,00	33.379.785,25
Approvisionnements en magasin		2.521.430,10
Caoutchouc en magasin		26.790,60
Impôts de transmission		715.900,44
Débiteurs divers		132.437,55
Caisses et Banques		7.912,30
Profits et pertes		
Report de l'exercice 1931-32 :	18.205.067,58	
Solde débiteur 1932-33 :	2.238.238,94	
Provision pour fonds d'amortissement général :		30.443.3069,52
10.000.000,00	12.238.238,94	
		<u>89.416.539,71</u>
PASSIF		
Capital		50.000.000,00
Réserve légale		45.285,41
Fonds d'amortissement général		10.000.000,00
Gouvernement général de l'Indochine		4.373.700,00
Créanciers divers		24.997.554,30
		<u>89.416.539,71</u>

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIÊM
(Les Annales coloniales, 19 janvier 1935)

Réunis le 17 janvier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1938-34, accusant une **perte de 1.553.936 fr. Le solde débiteur total ressort à 31.997.242 francs.**

Le représentant des actionnaires saïgonnais [M^e Deshors ???] ayant formulé un certain nombre de critiques, et ayant demandé notamment l'établissement définitif d'un nouveau bilan, la réorganisation financière, et la remise en marche de la sucrerie,

le président a déclaré que le bilan actuel était un bilan d'attente, qui exigerait de profondes modifications, mais que celles-ci ne pourraient être faites qu'après la réalisation d'un accord avec les créanciers.

Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm
Assemblée ordinaire du 17 janvier 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 février 1935)

Assemblée présidée par M. L[ucien] Launay, président du conseil d'administration.

M. le président. — Les plus forts actionnaires sont la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, la Société des plantations d'An-Loc et la Société agricole de Suzannah. Comme ces sociétés sont membres du conseil, elles se refusent en tant que scrutateurs.

MM. Chassaing ¹⁷ et Jutelet qui viennent ensuite comme les deux plus forts actionnaires présents, soit par eux-mêmes, soit par les pouvoirs qu'ils représentent, sont désignés comme scrutateurs.

M. Hément, secrétaire général de la société, assure les fonctions de secrétaire.

111.075 actions sont présentes ou représentées. L'assemblée étant réunie sur deuxième convocation, elle peut délibérer valablement quelque soit le nombre des actions représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément aux articles 36 et suivants des statuts, pour entendre le rapport du conseil d'administration sur les opérations de votre société au cours du 9^e exercice.

Vous aurez, en outre, à entendre le rapport des commissaires aux comptes et à approuver, s'il y a lieu, le bilan et les comptes arrêtés au 30 juin 1934, à procéder au renouvellement statutaire du mandat des trois administrateurs, toutes autorisations en conformité de l'article 40 de loi du 24 juillet 1867.

Les cours du caoutchouc

Pendant l'exercice passé sous revue, l'accord international en vue de la réglementation de la production du caoutchouc a marqué une influence dominante sur l'évolution des cours de la matière. En effet, antérieurement à sa conclusion à la date du 28 avril 1934, les cours du caoutchouc avaient déjà manifesté depuis un an une amélioration très nette, pendant toute la période des pourparlers préliminaires et en prévision de cet aboutissement.

Le prix, qui était de 3 d 1/2 la 1 lb. à Londres, au début de juillet 1933, dépassait 4 d. dans le courant de novembre, 5 d. en mars 1934 et 6 d. à la fin d'avril.

Au terme de l'exercice écoulé, la valeur du caoutchouc s'établissait à 6 d. 3/4. Par la suite, les cours ne sont pas maintenus intégralement à ce niveau.

Comme vous le savez, les mesures de contrôle prévues par le plan de réglementation ont été mises en application à date du 1^{er} juin écoulé.

Ce plan reconnaît la position spéciale où se trouve l'Indochine parmi les autres pays producteurs, puisqu'elle est la seule colonie dont les exportations actuelles de

¹⁷ Paul Chassaing (Toulouse, 1877-Monaco, 1948) : résident-maire de Phnom-penh, chef de la province de Kompong-thom (1924), inspecteur des affaires politiques du Cambodge, chef du Service d'assistance morale et intellectuelle des Indochinois en France (1927), attaché à l'Agence économique de l'Indochine, à Paris, résident-maire de Dalat (1928). Administrateur de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm (puis de la Société indochinoise de plantations d'hévéas), des Hauts Plateaux Indochinois et des Hévéas de Xuan-Loc.

caoutchouc sont considérablement inférieures à la consommation de sa métropole. Conformément à l'équité, l'Indochine bénéficiera d'un régime plus favorisé et aura la faculté d'exporter librement jusqu'à 30.000 tonnes, le surplus de sa production devant être, d'ailleurs, et jusqu'à concurrence du montant de la consommation annuelle de caoutchouc de la France, frappé au maximum d'une réduction éventuelle de 10 %. Enfin, c'est seulement quand la production de l'Indochine dépassera la consommation de la France que le surplus sera soumis au régime général de restriction.

Dans tous les pays ayant adhéré à la réglementation, l'établissement de plantations d'hévéas nouvelles demeure interdit pendant la durée du plan, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1908, les remplacements ou replantations n'étant d'ailleurs tolérées durant cette période que sur une échelle restreinte.

La hausse de prix a permis, d'autre part, au gouvernement général de l'Indochine, de réduire, puis de supprimer, à dater du 31 mars dernier, le paiement de la prime à la production.

Plantation de Binh-Ba

La production de caoutchouc en 1933-1934 a atteint 171 233 kg contre 169 881 kg dans l'exercice précédent, en augmentation de 1.352 kg. Cette production correspond à une moyenne de 663 kg à l'hectare, sur les 304 hectares de la plantation en rendement.

Nous avons pratiqué la même méthode d'exploitation que dans les exercices antérieurs, notamment en ce qui concerne la parcelle de Song Cau (85 hectares) soumise à une saignée intensive.

Dans les extensions greffées qui couvrent, comme vous le savez, 476 hectares 25, les arbres ont manifesté une croissance particulièrement favorable. Les lots les plus avancés pourront commencer à être exploités dans les derniers mois de 1935.

Plantations d'Ong-Qué

La production de caoutchouc en 1933-1934 a atteint 85.310 kg contre 15 667 kg dans l'exercice précédent, en augmentation de 69 643 kg, l'exploitation ayant été étendue progressivement sur une superficie importante dans le cours de l'exercice.

Nous vous rappelons que cette exploitation ne s'applique qu'aux anciens arbres plantés antérieurement à 1929 à l'écartement de 5 m. x 20 m., par conséquent à une faible densité à l'hectare.

Le caoutchouc produit a été traité normalement dans l'usine dont nous vous avons entretenus dans notre précédent rapport.

Les arbres greffés intercalaires ont continué à se développer d'une manière satisfaisante. Il a été nécessaire de poursuivre l'élagage des anciens hévéas actuellement exploités, afin de dégager les jeunes plants et d'éviter le moindre ralentissement dans leur croissance.

Sucrerie

Au cours de l'exercice écoulé, nous nous sommes bornés à assurer le gardiennage et l'entretien régulier des bâtiments ainsi que du matériel de la sucrerie.

Remarques sur le bilan

Dans le compte de Pertes et profits que nous vous soumettons, les résultats de l'exploitation du caoutchouc ont été influencés par l'amélioration progressive des cours de la matière dans l'exercice.

D'autre part, les frais relatifs à la sucrerie ont pu être diminués d'une manière sensible.

Au bilan, les Immeubles ressortent en augmentation de 38 975 francs 50 par suite de la construction d'habitations pour la main-d'œuvre et de certaines dépenses complémentaires intéressant l'usine de Binh-Ba.

Par contre, le Chemin de fer est en diminution de 79.246 fr. 60 en liaison de certaines ventes de rails.

Le Matériel agricole et industriel apparaît sans changement important, les ventes de matériel inutile ou hors l'usage (53.281 fr. 70) ayant compensé sensiblement les dépenses d'acquisition de matériel pendant l'exercice, principalement destiné à l'usine d'Ong-Qué.

Enfin, les Plantations d'hévéas sont en augmentation de 822.824 fr. 70 représentant les frais afférents aux superficies non en rendement. Ces dépenses sont en diminution de 125.216 fr. 10 par rapport à celles de l'exercice précédent.

Une diminution importante est encore prévue pour l'exercice en cours.

Vous remarquerez que nous ne vous présentons pas d'amortissements directs sur les divers postes d'immobilisations, en raison de la présence au bilan du fonds d'amortissement créé par votre dernière assemblée générale.

Il nous apparaît cependant que la dotation de ce fonds est insuffisante pour faire face à la dévalorisation subie par les postes d'immobilisations (plantations, bâtiments, matériel) dans les circonstances actuelles de notre industrie et la situation présente de la colonie.

Au moment de la réorganisation financière de notre société, il y aura lieu d'en tenir compte.

Nous nous sommes mis en rapports avec nos créanciers, afin d'étudier avec eux la possibilité d'un aménagement des dettes de notre société.

Nous avons eu, d'ores et déjà, la satisfaction d'arriver à un accord avec le gouvernement général de l'Indochine, modifiant les échéances de remboursement des prêts qui nous ont été consentis en fonction de notre future production de caoutchouc et des prix moyens de la matière.

Nous tenons à remercier ici le gouvernement général de la bienveillance qu'il a manifestée à l'égard de notre société.

Avec les autres créanciers, nos conversations continuent et nous ne manquerons pas de vous communiquer aussitôt que possible tout projet d'accord avec eux que nous estimerons pouvoir vous proposer.

Enfin nous avons examiné, avec divers groupements locaux, les possibilités d'utilisation qui se présentent actuellement en Indochine pour notre matériel de sucrerie. À cet égard, il y a lieu de tenir compte évidemment de la diminution considérable de la consommation de sucre depuis quatre ans dans notre colonie d'Extrême-Orient.

Les études se poursuivent et lorsqu'une solution pourra être mise sur pied, nous la soumettrons à votre approbation.

Questions à l'ordre du jour

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts qui prévoient le renouvellement par tiers, tous les deux ans, du conseil d'administration, le tirage au sort a indiqué comme administrateurs sortants : M. Louis Boyaval, M. Frédéric Waespé et la Société agricole de Suzannah.

Nous vous proposons leur réélection.

Vous avez à désigner vos commissaires pour l'exercice en cours. Nous vous demandons également de fixer leur rémunération.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, vous aviez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci, soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés dont ils auraient été

également administrateurs. Nous vous demandons de renouveler pour l'exercice en cours, l'autorisation, pour vos administrateurs de traiter avec votre société.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais d'entretien et d'assurance de l'usine à sucre	13.002 00
Charges d'intérêts et frais généraux	1.670.503.70
Amortissement sur magasin d'approvisionnements	
Binh-Ba	6.339.60
	<u>1.689 845 30</u>
CRÉDIT	
Bénéfice brut sur exploitation caoutchouc Binh-Ba	109 329 00
Bénéfice brut sur exploitation caoutchouc Ong-Qué	24 623.50
Bénéfice sur produits accessoires et divers	1 957 18
Solde débiteur	1 553 935.62
	<u>1.689 845 30</u>

Récapitulation

Report des exercices précédents	30.443.306.52
Solde débiteur exercice 1933-1934	1.553 935 68
Solde débiteur au 30 juin 1934	31.997.242 14

BILAN AU 30 JUIN 1934

ACTIF	
Frais de constitution	1 00
Frais d'augmentation de capital	1 00
Terrains, concessions et aménagements	4 349.432.30
Immeubles	1.683.975.50
Usine à sucre :	
Bâtiments	5 584.218 75
Matériel	7 337.258.70
Centrale électrique	785.319.70
Chemin de fer :	
Infrastructure	50.000 00
Matériel fixe et roulant	557.843 40
Matériel agricole et industriel	1.680.745.90
Mobilier	88.564.80
Bestiaux	37.800 00
Plantations :	
Hévéas	31.438.086.55
Elaeïs	2.764 522.40
Cannes à sucre	1 00
Approvisionnements en magasin	2.503 912.60
Caoutchouc en magasin	35.389 40
Impôts de transmission	729 409.34
Débiteurs divers	122 986.10
Caisses et banques	19.805 40
Pertes et profits	
Report de l'exercice 1932-33	30.443 306.52
Solde débiteur de l'exercice 1933-1934	1.553.935.62
	<u>91.761 605 98</u>

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 23 février 1935)

PASSIF	
Capital	50.000.000 00
Réserve légale	45.285 41

Fonds d'amortissement général	12.000.000 00
Gouvernement général de l'Indochine	4.744.300 00
Créanciers	20 972 020.57
	<u>91.761 605.98</u>

LA DISCUSSION

M. le président. — Après la lecture que vous venez d'entendre du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, je donnerai maintenant la parole à ceux des actionnaires qui voudraient avoir des explications complémentaires et je suis à leur disposition pour leur répondre.

Les déclarations d'un actionnaire

Un actionnaire [saïgonnais]. — Messieurs, je ne veux pas allonger cette séance. Je serai donc très bref. Je ne peux cependant pas laisser le rapport du conseil d'administration sans faire entendre la protestation de la minorité qui m'a mandaté et sans réserver nos droits pour l'avenir.

Sur le passé, je ne reviendrai pas. Nous vous avons adressé, au surplus, une brochure qui vous a édifiés sur les erreurs commises et sur le gaspillage des fonds que vous aviez confiés à la société. Il est facile de se décharger aujourd'hui sur le seul M. Girard des erreurs commises, mais j'estime que le conseil d'administration tout entier, en approuvant sa gestion, a partagé sa responsabilité.

Mais je n'insisterai pas sur ce point. Je veux aujourd'hui faire une tentative de conciliation auprès du conseil d'administration pour arriver à nous mettre d'accord. Je suis d'ailleurs décidé, ou mes mandants, plus exactement, sont décidés, à saisir la justice de notre différend si nous n'arrivons pas à nous entendre.

Nous avons réclamé, depuis deux ans, un bilan complet, sincère, base nécessaire de toute réorganisation sérieuse de notre société.

Ce bilan, nous l'attendons encore. Nous venons d'entendre, tout à l'heure, la déclaration qui nous dit que les chiffres ne sont pas définitifs, que des amortissements s'imposent.

Il semble cependant qu'à l'heure actuelle, on pourrait donner des chiffres définitifs. Nous avons demandé la réorganisation financière de notre société. Elle ne nous a pas encore été soumise et je crains que nous ne soyons maintenant opposés à celle qui nous sera présentée.

La reprise de l'exploitation sucrière

Nous avons demandé la remise en marche de la sucrerie car, quoi qu'en pense le conseil d'administration, cette affaire, bien conduite, serait actuellement brillante, l'exemple de la Société des sucreries de l'Indochine [SRIC] en est la preuve suffisante, puisque cette société semble entrer dans l'ère de la distribution de dividendes.

Le conseil a déclaré se désintéresser de la sucrerie. Des photographies et des constats d'huissier, que je tiens à la disposition des actionnaires que cela pourrait intéresser, vous prouveront qu'à l'heure actuelle, on liquide à tout prix. pour faire disparaître la trace des achats invraisemblables du passé, un matériel qui a coûté extrêmement cher et qui explique en partie les 112 millions de dépenses qu'a effectuées aujourd'hui Cam-Tiêm pour avoir une usine et environ dix-huit cent à deux mille hectares de plantations.

Nous nous efforçons actuellement de constituer un groupement où seront acceptés tous ceux des actionnaires de Cam-Tiêm qui le désireront, pour reprendre l'affaire sucrière.

Je déposerai un projet de résolution à cette intention. Si le conseil vous demande de le rejeter, vous aurez à voir si vous avez intérêt à suivre le conseil qui, par son refus,

paraîtrait n'avoir qu'un but : donner un monopole de fait à une société concurrente [SRIC] qui est assurée de concours financiers puissants.

Les réclamations de la minorité

Nous demanderons la représentation au conseil d'administration des actionnaires de la minorité, car votre conseil, à l'heure actuelle, ne représente à ce jour que le groupe de la Compagnie de commerce et de navigation [CCNEO] et de ses filiales. Pourquoi donc nous écarter, si l'on ne songe qu'à défendre nos intérêts ?

Nous vous demanderons enfin de remplacer un de ces commissaires aux comptes qui, au fur et à mesure que notre actif disparaît, viennent nous déclarer sans rire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le commissaire que nous demanderons au conseil d'administration de désigner est une société ayant son siège à Saïgon.

Notre intervention n'a donc pour but que de rechercher non pas le scandale, mais la droiture, et la possibilité de sauvegarder de nos intérêts ce qui peut encore être sauvé.

Ce que l'on peut attendre des créanciers

Nous avons confiance dans nos créanciers, dans notre créancier devrais-je dire, car, en dehors des avances consenties par le gouvernement général pour sauver la plantation d'hévéas d'Ong-Qué, nous ne devons soit directement, soit par personne interposée, qu'à la Banque de l'Indochine. La Compagnie de commerce et de navigation [CCNEO], étant donnée sa situation financière, n'a pu nous prêter qu'en empruntant à la Banque de l'Indochine. Notre créancier, j'entends par là la Banque et indirectement la Compagnie de commerce et de navigation, vient de comprendre qu'il a conscience du rôle qu'il a à jouer. Il a compris qu'il convenait de rétrocéder une partie des bénéfices réalisés depuis l'invraisemblable période de prospérité qui s'est écoulée depuis la fin de la guerre jusqu'à 1930, soit pendant plus de dix ans.

En ce qui concerne les intérêts de l'argent avancé, il n'est pas question de vous en réclamer, et on ne vous refusera pas des abattements généreux sur le principal, par analogie avec ce qui a été fait pour les autres débiteurs ; Cam-Tiêm, dont l'avenir caoutchoutier est pleinement assuré, ne sera pas plus mal traité que les autres plantations.

Des abattements de capital, parfois supérieurs à quarante et même soixante pour cent, ont déjà été consentis à d'autres affaires. Pourquoi ne serait-il rien fait pour la seule Cam-Tiêm ? Je m'arrête.

Un dépôt de résolutions complémentaires

Je pose sur le bureau du conseil les trois projets de résolutions dont je vais vous donner lecture :

A. — L'assemblée générale décide de confier à la Société de contrôle et de gestion un des postes de commissaires aux comptes.

B. — L'assemblée générale émet le vœu de voir une place réservée dans le conseil d'administration à un représentant du groupe de défense des actionnaires.

C. — Le conseil d'administration ayant déclaré ne pouvoir remettre en marche la sucrerie, l'assemblée générale décide de donner la préférence, pour le rachat du matériel de cet établissement, à la société que constitue à cet effet le groupe de défense, étant entendu que les actions de la nouvelle société seront réservées par préférence à tous les actionnaires de Cam-Tiêm.

J'ai terminé.

Réponses du président

Messieurs, est-ce que quelqu'un demande encore la parole ?

Personne ne demandant la parole, je vais répondre successivement aux différents points dont il vient d'être question.

La réestimation de l'actif

En ce qui concerne le bilan — qui, comme nous l'avons indiqué, nécessitera sans doute encore d'importants amortissements —, nous estimons qu'il serait contraire à l'intérêt de la Société de déprécier arbitrairement dès maintenant les divers éléments de l'actif alors que nous pouvons espérer être au plus bas de la crise de dévaluation.

C'est lorsque nous aurons pu nous mettre d'accord avec les créanciers que nous pourrons vous proposer un bilan établi sur la base des accord intervenus. Par conséquent, à ce moment-là, l'assemblée générale elle-même fixera son bilan en donnant une valeur déterminée à chaque élément d'actif. Pour le moment, nous ne vous avons pas dissimulé que le bilan était un bilan d'attente.

L'assainissement financier

En ce qui concerne la réorganisation financière, les pourparlers avec les créanciers suivent leur cours depuis six mois. Ils n'ont pas encore abouti. Comme vous le savez, il y a beaucoup d'affaires en réorganisation, et, d'autre part, une faiblesse récente des cours du caoutchouc avait amené certains créanciers à penser qu'il valait mieux attendre quelque temps que les prix du caoutchouc soient un peu plus fermes, et que la restriction produise son plein effet. La situation de votre société serait alors meilleure. Comme vous pouvez le voir, vos créanciers n'ont pas l'intention de dépouiller la société, quelle que soit la valeur de son actif.

Comme défenseurs des intérêts des actionnaires, nous nous efforçons, dans les pourparlers en cours, de conserver aux actionnaires une participation dans les bénéfices futurs de la société, participation qui pourrait ne pas être inférieure à 30 %. Si nous obtenons ce résultat, nous aurons obtenu un aménagement avantageux de nos dettes, étant données les circonstances générales et la dépréciation des éléments d'actif de la plupart des entreprises coloniales.

Le problème de l'utilisation de la sucrerie

En ce qui concerne la sucrerie, l'actionnaire vient de nous dire que nous n'avons rien fait pour remettre en marche cette sucrerie. Je le reconnais volontiers. Pour la remise en marche, il faudrait disposer probablement de quatre à cinq millions de capitaux frais.

Or, votre société n'a disposé, depuis 1931, que des fonds d'emprunts venant du gouvernement, des excédents de recettes obtenus par l'exploitation de ses caoutchoucs, et du produit des petites ventes de matériel hors d'usage (j'y reviendrai tout à l'heure), faites pour compléter les ressources indispensables à l'entretien des domaines. Notre but a été de réaliser, en fin de compte, une plantation de caoutchouc qui atteindra environ dix-neuf cents hectares avec des arbres greffés pour les trois quarts, qui sera d'une valeur certaine et qui représentera un élément d'actif suffisant pour aménager nos dettes et conserver une participation notable aux actionnaires dans les bénéfices futurs de la société.

En ce qui concerne la sucrerie, nous ne pouvons que chercher à en tirer parti avec des concours extérieurs, car nous n'avons pas les moyens de le faire nous-mêmes. L'actionnaire espère trouver des fonds parmi les actionnaires pour réorganiser l'affaire sucrière. Cela n'empêche pas que nous poursuivions des pourparlers avec d'autres groupements pour l'utilisation de cette sucrerie. Il ne serait pas indiqué, dans l'intérêt de la société, de préciser quelles sont nos intentions : cela pourrait nous gêner dans nos négociations.

Mais je marque qu'un groupe d'actionnaires demande à émettre un vœu dans lequel il lui serait donné la préférence. Je ne crois pas qu'il soit possible d'approuver un vœu pareil.

Ce n'est que lorsque nous aurons une proposition précise à vous soumettre que l'assemblée pourra décider, si elle le désire, de donner la préférence au groupe formé par les actionnaires qui seraient capables, avec leurs propres moyens, de reprendre la sucrerie à des conditions aussi avantageuses que celles que nous aurions obtenues d'autre part. Je crois que c'est l'intérêt général des actionnaires. Je ne peux me faire ici le défenseur d'une proposition provenant d'un petit groupe d'actionnaires, et pour leur compte.

Ce qui a été avancé par l'actionnaire n'est pas exact en ce qui concerne les ventes de matériel ; nous n'avons nullement vendu quoi que ce soit qui puisse diminuer la valeur du matériel de la sucrerie, qui reste complètement en état, et les groupements avec lesquels nous avons eu des pourparlers reconnaissent que le matériel a une valeur certaine tel qu'il est, et je crois que l'actionnaire le reconnaît aussi puisqu'il trouve un groupe d'actionnaires qui serait disposé à l'acheter dans des conditions avantageuses pour eux.

La nomination des commissaires aux comptes

Pour les commissaires de la société, il m'est difficile, à une assemblée générale, d'accepter sans examen préalable la proposition qui a été faite. Nous ignorons absolument dans quelles conditions seront régies les sociétés dans un avenir tout à fait prochain ; vous savez qu'il y a un projet de loi en instance en ce qui concerne les fonctions des commissaires. Nous croyons que ce serait un acte discourtois vis-à-vis des commissaires actuels de prendre une décision aujourd'hui même. Je proposerai donc d'attendre, tout en reconnaissant qu'il pourrait être intéressant d'avoir pour la société un commissaire résidant à Saïgon — sans faire désignation dès maintenant de société ou de personne —, parce que la loi projetée prévoit que les commissaires devront être recrutés dans des corps spéciaux.

La représentation des actionnaires de Saïgon dans le conseil

En ce qui concerne le conseil d'administration, je ne verrais que des avantages à ce que des représentants des actionnaires de Saïgon, par exemple, l'actionnaire lui-même, veuillent bien entrer dans le conseil d'administration. Je fais toutefois une réserve : c'est que nous n'aurons aucun autre but que d'agir dans l'intérêt général de la société, pour l'universalité des actionnaires, et non pas seulement pour le groupe des actionnaires résident à Saïgon.

Messieurs, si personne ne demande plus la parole, je mettrai aux voix les résolutions.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les dits rapports dans tout leur contenu, le bilan et les comptes arrêtés au 30 juin 1934, tels qu'ils sont présentés aux dits rapports, en reconnaît l'exactitude et la sincérité et donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé.

(Cette résolution est approuvée par 79 actionnaires possédant ensemble 95.563 actions, contre 6 actionnaires possédant 15.512 actions.)

Deuxième résolution

L'assemblée réélit M. Louis Boyaval, M. Frédéric Waespé et la Société agricole de Suzannah administrateurs de la société pour une période de six années, conformément aux statuts.

Un geste du conseil vis-à-vis des actionnaires saïgonnais

M. le président. — À cette deuxième résolution, j'ajouterais ceci :

L'assemblée générale émet le vœu de voir une place réservée, au conseil d'administration, à un représentant du groupe de défense des actionnaires résidant à Saïgon.

Un actionnaire. — Quelle est la portée de ce vœu ?

M. le président. — J'ai dit, tout à l'heure, que le conseil d'administration ne voyait aucun inconvénient à admettre parmi ses membres un nouvel administrateur qui représenterait les actionnaires qui croient qu'ils feraient beaucoup mieux que le conseil d'administration en exercice.

L'actionnaire. — Vous ne pouvez pas faire émettre un vœu sur la nomination d'un nouvel administrateur.

M. le président. — Je désirerais que le conseil d'administration, qui n'a pas été avisé, puisqu'on vient seulement de présenter ce vœu, soit consulté. C'est je crois, la moindre des choses.

Le premier actionnaire. — Je suis entièrement d'accord.

M. le président. — Pour des raisons de courtoisie, je ne puis décider cela aujourd'hui. En principe, je n'y vois pas d'inconvénient. Si vous êtes d'accord sur la première partie, nous serons d'accord sur la deuxième, et la résolution sera prise à l'unanimité.

Le deuxième actionnaire. — Mais n'y a-t-il pas une contradiction entre la deuxième résolution, qui propose la réélection de trois membres du conseil d'administration et le vœu d'un actionnaire ? Si ce vœu est accepté, il augmente le nombre des membres du conseil.

M. le président. — Il n'y a pas d'inconvénient à cela : le conseil d'administration n'est pas au complet ; il y a plusieurs places disponibles.

Par conséquent, si vous êtes d'accord sur l'ensemble de la résolution, que je séparerai en deux paragraphes, elle sera prise à l'unanimité. Je la relis :

Le texte définitif de la deuxième résolution

L'assemblée générale réélit M. Louis Boyaval, M. Frédéric Waespé et la Société agricole de Suzannah administrateurs de la société pour une période de six années, conformément aux statuts.

L'assemblée émet le vœu qu'une place soit réservée dans le conseil d'administration à un représentant du groupement des actionnaires résidant en Indochine.

(La deuxième résolution, comprenant l'adjonction dont M. le président vient de donner lecture, est approuvée à l'unanimité.)

À propos de la nomination des commissaires aux comptes

M. le président. — Je vous ai indiqué tout à l'heure les raisons pour lesquelles je ne pouvais souscrire, à l'assemblée même, à la nomination d'un autre commissaire, proposition dont nous avons été saisis seulement il y a quelques jours, étant donné les discussions qui sont en cours au point de vue de la désignation future des commissaires de toutes les sociétés anonymes.

J'ajoute cependant que nous pouvons envisager, si ces lois n'aboutissaient pas, de nommer également un commissaire résidant à Saïgon. Je fais donc seulement une réserve sur la désignation aujourd'hui comme commissaire d'une société qui n'est pas représentée à cette assemblée, d'autant plus que nous ignorons si d'autres personnes, aussi qualifiées, ne pourraient être désignées, résidant également à Saïgon.

Nous sommes saisis d'une résolution aujourd'hui. La moitié de l'exercice est écoulé.

Il n'y a plus que six mois à courir pour l'exercice en cours. Nous pouvons dire que si l'un des commissaires venait à démissionner, nous pourrions envisager la réélection d'un deuxième commissaire.

Les divers aspects de la question soulevée

Le premier actionnaire. — Nous venons de réunir l'unanimité. Je voudrais la réunir une fois de plus, parce que c'est, je l'espère, un précédent heureux.

Vous nous demandez, monsieur le président, de maintenir les deux commissaires parce que l'exercice est en cours. C'est un phénomène qui se produit chaque année. Et vous nous dites : Attendez la nouvelle loi qui va être imposée aux sociétés. Donc, pourquoi ne pas aller au-devant ? La loi va exiger que certaines garanties soient données à l'examen des comptes. Pourquoi ne pas la devancer ?

M. le président. — Je vous dirai primo, que les mesures proposées à cette assemblée seraient discourtoises vis-à-vis des commissaires en exercice ; secundo, que je ne vois pas qu'il y ait en Indochine seulement une personnalité qui puisse remplir cette fonction. Je ne me suis pas renseigné à ce sujet, et je vous demande un délai pour cela si vous voulez que le commissaire soit nommé parmi les personnalités résidant à Saïgon.

Le même actionnaire. — Voulez-vous mettre : « Émet le vœu » au lieu de « Décide » ?

Un actionnaire. — Que l'on ne soit pas discourtois vis-à-vis des commissaires, d'accord : mais je demande qu'il y ait à Saïgon un commissaire.

M. le président. — Je viens de le dire.

L'actionnaire. — J'insiste dès maintenant.

Un deuxième actionnaire. — Pourquoi ne pas nommer un troisième commissaire ?

M. le président. — Parce qu'on a mis en avant le nom d'une société. J'aurais voulu me renseigner auparavant. Je ne discute pas cette société ; je vous dis seulement qu'il peut y avoir des personnes aussi qualifiées.

Le deuxième actionnaire. — Est-ce que le premier actionnaire se porte fort de l'acceptation de ses mandats ?

Le premier actionnaire. — J'en la certitude morale. Nous avons choisi le nom de cette société parce que nous voulions bien montrer que nous n'avions aucune intention de scandale, mais que nous voulions simplement le contrôle effectif que nous ne pouvons exercer ni même les commissaires s'ils le voulaient, parce qu'ils ne sont pas sur place.

J'ai choisi à Saïgon la personne qui, moralement, paraissait présenter le maximum de garanties. Je n'ai aucun intérêt ni d'un côté ni de l'autre, pas plus que le président de cette société. Remarquez que si l'un des commissaires actuels disparaissait, cela simplifierait les choses, parce que M. le président serait tout à fait disposé.

Une solution acceptable pour le conseil

M. le président. — Je précise en admettant le principe d'un commissaire résidant à Saïgon, je ne suis pas du tout décidé, en ce qui concerne les actionnaires que nous représentons en majorité ici, à voter pour la société que vous m'avez désignée ; il peut y avoir un certain nombre de candidats. Vous saisissez aujourd'hui l'assemblée de cette proposition.

Je n'ai pas même demandé à cette société si elle voulait accepter. J'estime par conséquent que l'assemblée peut très bien renommer les commissaires actuels. Je vous en ai dit les raisons. Il se peut que nous ayons à vous réunir bien avant la prochaine assemblée générale ordinaire pour examiner la question de la réorganisation, et cette question des commissaires, pour le moment, est plutôt accessoire. Si vous le voulez bien, je vous demande d'approuver notre troisième résolution d'abord, en y ajoutant le vœu que, dorénavant, l'un des commissaires réside à Saïgon.

Le premier actionnaire. — Je l'accepte sous cette forme.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme, pour remplir les fonctions de commissaires aux comptes pour l'exercice en cours, MM. Jacques Comparat et Georges Simon, avec faculté pour chacun des deux commissaires de remplir seul le mandat ci-dessus en cas

d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque et fixe à la somme de 1.000 francs, pour chacun d'eux, leur rémunération.

L'assemblée générale émet le vœu que, dorénavant, l'un des commissaires ait sa résidence à Saïgon.

(La résolution, y compris le vœu formant la dernière phrase, est adoptée à l'unanimité)

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du conseil d'administration, ratifie les opérations faites par les membres du conseil d'administration au cours de l'exercice avec la société, tant en leur nom personnel que comme membres du conseil d'administration d'autres sociétés, et donne de nouveau, en tant que de besoin, aux administrateurs, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes entreprises ou tous marchés faits avec la société ou pour son compte.

M. le président. — Il n'y a eu aucune affaire traitée avec les administrateurs et je signalerai simplement les opérations de compte courant existant avec la C. C. N. E. O. et la société de Suzannah, qui ont des administrateurs communs avec Cam-Tiêm.

(Cette résolution, mise aux voix, et approuvée à l'unanimité.)

Le vœu du Comité de défense quant à l'affectation de la sucrerie

Le premier actionnaire. — Il y a une résolution « C » que je vous ai soumise. Je vous demande de la mettre aux voix.

M. le président. — Voici cette résolution : Le conseil ayant déclaré ne pouvoir remettre en marche la sucrerie, l'assemblée générale décide de donner la préférence pour le rachat du matériel de cet établissement à la société que constituera à cet effet le groupement de défense, étant précisé que les actions de la nouvelle société seront réservées à tous les actionnaires de Cam-Tiêm.

L'exploitation proprement dite est encourageante

Le premier actionnaire. — La situation de votre société est plus brillante qu'il paraît résulter des chiffres qui vous sont soumis dans les documents du conseil. Nous sommes financièrement plus solides que nous ne le paraissions. Les commissaires ont donné une lueur d'espérance en disant que notre exploitation n'est pas déficitaire, mais, en fait, elle a réalisé des bénéfices.

Dans le rapport qui vous est présenté, on dit : « Le solde. débiteur de l'exercice ressort en définitive à 1.553 935 francs 62. » Ce n'est pas réellement du déficit, ce déficit vient de ce que l'on compte 1.660.000 francs d'intérêts dus à la Banque de l'Indochine et à la Compagnie de commerce et de navigation, alors que nous savons que ces intérêts ne seront pas payés. Donc, notre exploitation n'a pas été déficitaire l'an dernier, mais heureusement excédentaire.

M. le président. — Quoique vous ayez déjà approuvé les comptes, et qu'il s'agit maintenant d'une résolution spéciale, je rappelle que le rapport n'indique pas de déficit d'exploitation ; vous n'avez qu'à lire le compte de Profits et pertes

Le premier actionnaire. — Il y a, en effet, le compte de Profits et pertes. »

Reste la question des créances bancaires

M. le président lit, pour compléter les appréciations de l'actionnaire sur les années qui vont suivre, j'ajouterai que nous espérons voir notre exploitation caoutchoutière donner des excédents de recettes qui progresseront et qui permettront de rembourser une partie de nos dettes.

En ce qui concerne les intérêts en cours, il ne nous appartient pas de déclarer que la société ne paiera pas l'intérêt de ses dettes

Un actionnaire. — Ce n'est pas à vous à le déclarer : c'est à la la banque à laquelle nous devons.

M. le président. — Nous pouvons négocier de la façon la plus ferme , en ce qui [me concerne,] je n'aborderai pas ses créanciers en disant : Nous n'avons l'intention de payer ni capital ni intérêts.

Une voix. — Ce serait comme pour les dettes envers l'Amérique !

Un engagement auquel le conseil ne peut pas souscrire

Un deuxième actionnaire. — Et en ce qui concerne le vœu présenté par un actionnaire ?

M. le président. — J'y viens. La résolution nous propose de donner la préférence à un groupe d'actionnaires. Je réponds que le conseil d'administration et la grande majorité des actionnaires sont complètement opposés à un engagement pareil. Je ne sais pas si ces actionnaires ont les moyens financiers de pouvoir réaliser leur projet. Lorsque nous aurons un projet qui présentera des garanties d'exécution certaines, nous viendrons le proposer à l'assemblée générale. Si ces actionnaires, alors, viennent nous dire : Nous vous proposons la même chose dans des conditions aussi avantageuses, ce sera à l'assemblée de décider. Mais le conseil ne peut se lier avec quelques actionnaires.

Une voix. — Non.

Un troisième actionnaire. — L'assemblée ne peut prendre d'engagement vis-à-vis d'un groupe qui n'existe pas encore. Il faut suivre la marche que vous indiquez.

M. le président. — Il n'y a pas d'autre moyen que celui-là, c'est-à-dire que si nous avons des propositions fermes, nous les discuterons. Nous ne les accepterons pas définitivement sans que l'assemblée générale soit appelée à les examiner. Par conséquent, les accords pourront être soumis à l'approbation de l'assemblée générale, et si, à cette l'assemblée générale, un groupe d'actionnaires vient dire : « Nous vous proposons la même chose, et avec les mêmes garanties » et s'il démontre que c'est à l'avantage de la société, l'assemblée décidera à ce moment, mais pas aujourd'hui.

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 2 mars 1935)

La question de la sucrerie doit rester réservée

Un quatrième actionnaire. — Dans ces conditions, la question doit en rester là. Nous n'avons pas le droit de voter sur une résolution pareille. Elle n'est pas à l'ordre du jour.

M. le président. — Nous sommes en assemblée générale. Un actionnaire propose une résolution. Je vous demande de la repousser purement et simplement, dans l'intérêt de la société

Plusieurs voix. — Elle n'est pas recevable.

Un cinquième actionnaire. — Nous pouvons voter, mais si nous la repoussons, ce n'est pas dans un esprit d'hostilité

M. le président. — Mais non.

Le cinquième actionnaire. — Puisque vous vous engagez à ne pas prendre de décision sans consulter l'assemblée

Un scrutateur. — Je demande à l'honorable actionnaire de bien vouloir retirer sa résolution Elle n'est pas recevable. Nous ne pouvons l'étudier aujourd'hui. Puis, je ne voudrais pas que l'assemblée ordinaire prenne une décision touchant la cession de la sucrerie. il n'est pas dit du tout que l'année prochaine, votre conseil ne vous demande pas de conserver la sucrerie. Par conséquent, je demande que cette question ne soit pas étudiée aujourd'hui et que l'honorable actionnaire retire sa proposition.

Le premier actionnaire. — Il m'est d'autant plus facile de retirer cette résolution que j'ai obtenu entière satisfaction.

Un sixième actionnaire. — Je voulais l'engagement formel que la sucrerie ne serait pas aliénée sans que nous soyons consultés.

Un septième actionnaire. — Dans notre intérêt à tous, on ne pourrait pas céder à un prix de famine cette sucrerie à des acquéreurs éventuels. Ces acquéreurs éventuels devront donner le maximum, parce qu'ils sauront que s'ils ne donnent pas ce maximum, il y a des gens qui la prendront pour eux.

M. le président. — Complètement d'accord.

Le septième actionnaire. — Cela donne satisfaction à tout le monde.

M. le président. — Toutes les résolutions qui étaient à l'ordre du jour ayant été votées, je déclare la séance levée.

1935 : CONSTITUTION DE LA SIPH

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[247] Quant à la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, dont l'actif se réduisait aux deux plantations de Binh-Ba (650 hectares environ) et d'Ong-Qué (un millier d'hectares) on pouvait raisonnablement douter que leur valeur intrinsèque globale puisse approcher, même de fort loin, le montant cumulé des dettes contractées du temps de Girard ¹⁸, auxquelles s'étaient ajoutés, après 1931, les aides gouvernementales aux plantations non encore exploitées.

.....
[252] Après le rattachement de Binh-Ba à la S.I.P.H., la Société de Cam-Tiêm ne disposait plus en propre que du millier d'hectares de la plantation d'Ong-Qué, dont les alignements d'hévéas initiaux se trouvaient, depuis fin 1934, pour la plupart, en saignée (mais ne produisant pas encore et de loin, 200 kg par hectare) tandis que les jeunes sujets greffés plantés dans les intervalles ne commenceraient à donner du caoutchouc qu'en 1937-1938. Ong-Qué n'était certes pas une plantation dénuée de toute valeur, loin de là — les hévéas y étaient de fort belle venue — mais c'était une valeur « à terme ».

D'autre part, l'endettement particulièrement lourd sous le poids duquel la société ployait, posait une série de problèmes malaisés à résoudre dans l'immédiat. Pour ces deux raisons, la plantation d'Ong-Qué ne fut pas englobée dans l'opération S.I.P.H.

.....
[263] La plantation d'Ong-Qué, quant à elle, continuait encore, en 1936, à dépendre administrativement de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm. Dès le début de 1933, le peu de latex qu'avaient commencé à y produire ses vieux hévéas avait été usiné à Suzannah. Cette solution pouvait perdurer jusqu'au début de 1936, mais de plus en plus difficilement ensuite, compte tenu l'accroissement progressif des quantités à traiter en provenance de la plantation de Suzannah elle-même. On se résolut donc à ne pas retarder trop longtemps la construction d'une unité particulière. On estima devoir en fixer la date après l'absorption d'Ong-Qué par la S.I.P.H., c'est-à-dire à la fin de 1937. Il en était grand temps au surplus, car la vieille installation d'usage de

¹⁸ Le principal en était constitué par un emprunt de 2 millions de piastres auprès de la C.C.N.E.O. en 1929-1930.

Suzannah, au rez-de-chaussée de l'ancienne « maison du Conseil », s'était trouvée complètement saturée depuis fort longtemps.

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIEM
(*Le Temps*, 7 septembre 1935)

L'assemblée ordinaire, réunie extraordinairement le 5 septembre, a ratifié l'accord conclu avec la Société financière française et coloniale [SFFC], en vue de la cession du matériel et des bâtiments de l'usine de sucrerie de Cam-Tiêm à la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine [SRIC] moyennant remise de 15.000 actions de 100 fr. nominal (ex-coupon de l'exercice 1934) de cette société.

Le rapport rappelle que la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine, au capital de 12 millions, a distribué un dividende de 6 % pour l'exercice 1933 et de 7 % pour l'exercice 1934 et que le tonnage de cannes traité par son usine de Hiep-Hoa, sur le Vaïco, est en accroissement régulier depuis 1930 et avait, en 1934, atteint 67.000 tonnes ayant donné 5.400 tonnes de sucre.

L'Agricole et Industrielle de Cam-Tiêm se consacrera désormais entièrement à son objet principal, c'est-à-dire à la production du caoutchouc.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE
DE CAM-TIEM

Société Anonyme au capital de 50 millions de Francs

Siège Social : 19 rue Vannier - SAIGON

Agence Générale: 12 rue Boissy d'Anglas - PARIS

R.C. Saigon N° 346

TROISIEME CONVOCATION

MM. les actionnaires de la Société sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour le lundi 20 Janvier 1936 à 11 heures du matin, dans les bureaux de l'agence générale, 12 rue Boissy d'Anglas, à Paris, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu valablement délibérer, faute de réunir le quorum, est reportée au 24 Février 1936 à 11 heures du matin 12 rue Boissy d'Anglas, à Paris.

ORDRE du JOUR

- 1°) Communication du Conseil d'Administration, s'il y a lieu, en conformité et par application de l'article 37 de la loi du 24 Juillet 1867 - Décisions à prendre.
- 2°) Propositions du Conseil d'Administration en vue d'une réduction de capital et d'une augmentation du capital réduit, par émission d'actions privilégiées et d'actions ordinaires, et pouvoirs à donner.
- 3°) Modifications aux statuts, notamment aux articles Nos. 7, 25, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 42, 44, 48, 57.

Tout titulaire ou porteur même d'une seule action peut faire partie de cette assemblée générale extraordinaire.

Pour pouvoir prendre part à cette assemblée, les actionnaires propriétaires de titres au porteur devront, conformément à l'article 48 des statuts, déposer leurs titres, 3 jours au moins avant celui de la réunion :

- soit au Siège Social, 19 rue Vannier à Saigon.
- soit à la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29 Boulevard Haussmann, à Paris, et chez ses agences et succursales à Paris et dans les départements.
- soit à la Banque de l'Indochine, 96 Boulevard Haussmann, à Paris et à sa succursale de Saigon.

Les récépissés et certificats de dépôt de titres dans les maisons de Banque seront acceptés comme les titres eux-mêmes.

LE CONSEIL d'ADMINISTRATION.

fait pour le 3. Février 1936

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIÊM
Assemblées ordinaire et extraordinaire du 24 février 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 mars 1936)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Assemblée présidée par M. L. Launay, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forte actionnaires présents : le représentant de la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH], et le représentant de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO].

151.353 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION [généralités]

Plantation de Binh-Ba

La production de caoutchouc en 1934-1935 a atteint 182.962 kg contre 171.233 kg dans l'exercice précédent, en augmentation de 11.729 kg. Cette production correspond à une moyenne de 601 kg à l'hectare sur les 304 hectares de la plantation en rendement.

Nos méthodes d'exploitation n'ont pas varié durant l'exercice et la parcelle de Song-Cau a continué à être saignée d'une manière intensive.

D'autre part, les plantations greffées de Binh-Ba, qui couvrent 476 ha 25, ont continué à progresser d'une manière satisfaisante.

L'exploitation des parcelles les plus avancées a pu être mise en train après la clôture de l'exercice au mois de novembre dernier et les premiers résultats obtenus ont été conformes aux prévisions.

En vue de faire face à l'accroissement de production attendu de la saignée des superficies greffées, il est devenu nécessaire de développer les moyens d'usinage de Binh-Ba dans le cadre d'un plan d'ensemble. Les travaux prévus ont été répartis entre l'exercice écoulé, l'exercice en cours et les suivants.

Plantation d'Ong-Qué

La production de caoutchouc en 1934-1935 a atteint 130.242 kg contre 85.310 kg pendant l'exercice précédent, en augmentation de 44.932 kg-, sans que le nombre d'arbres exploités ait sensiblement varié par rapport à l'exercice précédent

Nous vous rappelons que cette exploitation s'applique seulement aux arbres plantés antérieurement à 1929, à l'écartement de 5 m x 20 m, c'est-à-dire à une faible densité à l'hectare.

Les installations de l'usine pour le traitement du caoutchouc ont continué à donner toute satisfaction. Il ne paraît d'ailleurs pas nécessaire d'en prévoir l'agrandissement avant un certain délai.

Les plantations greffées d'Ong-Qué se sont développées d'une manière normale au cours de l'exercice et il est permis de prévoir que l'on pourra en commencer l'exploitation en 1937.

Remarques sur le bilan

Dans le compte de Pertes et profits que nous vous soumettons, les résultats de l'exploitation du caoutchouc sont un peu plus élevés que ceux de l'exercice précédent.

Au bilan, les Immeubles et le Matériel agricole et industriel sont en diminution légère par rapport à l'an dernier, les constructions nouvelles et achats de matériel pour les usines à caoutchouc n'ayant pas atteint le montant des ventes diverses de matériel inutilisé réalisées dans le cours de l'exercice.

D'autre part, le Chemin de fer est en diminution de 22.676 fr. 60 en raison de certaines ventes de rails.

Les Plantations d'hévéas sont en augmentation de 63.246 fr., représentant les frais afférents aux superficies non en rendement à Binh-Ba et à Ong-Qué.

Ces dépenses sont en diminution de 191.578 francs 70 par rapport à celles de l'exercice précédent.

Une diminution nouvelle est normalement à prévoir pour l'exercice en cours.

Cession de la sucrerie

Votre assemblée ordinaire, convoquée extraordinairement le 5 septembre 1933, a approuvé à l'unanimité la cession du matériel de sucrerie de Cam-Tiêm à la Société financière française et coloniale [SFFC], moyennant remise de 15.000 actions de 100 francs nominal, ex-coupon exercice 1934, de la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine.

Le bilan qui vous est présenté à la date du 30 juin 1935 ne porte pas encore la trace de cette opération, puisqu'elle est intervenue ultérieurement. Nous vous proposerons néanmoins de mettre en harmonie la valeur de l'Usine à sucre dans le bilan qui vous est soumis avec le montant nominal des 1.000 actions Sucreries et Raffineries de l'Indochine qui en ont constitué le prix de cession.

En effet, l'Usine à sucre figure au bilan pour 13.706.797 fr. 15 alors que les actions S.R.I. représentent 1.500.000 fr. Il y aurait donc lieu d'amortir intégralement la différence, soit 12.206.797 fr. 15, par application au compte de Pertes et Profits. Le débit de ce compte se trouverait ainsi porté à 45.729.326 fr. 15.

Nous vous proposons, d'autre part, de prélever 2.872.126 fr. 15 sur le Fonds d'amortissement général en vue de ramener cette perte à 42.857.200 francs, somme égale au montant de la réduction du capital social qui sera proposée à votre assemblée générale extraordinaire.

Dans l'une des résolutions qui vous seront soumises, il vous est demandé d'approuver les conditions de cette imputation au compte de Pertes et Profits et de cet amortissement.

Questions à l'ordre du jour

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons appelé M. Paul Chassaing à faire partie de votre conseil. M. Chassaing a exercé d'importantes fonctions en Indochine et sa connaissance des affaires de la colonie sera précieuse pour notre société. Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination.

Nous vous rendons compte d'autre part qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société des plantations d'An-Loc a absorbé, par voie de fusion, la Société agricole de Suzannah et a pris la nouvelle dénomination de Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH]. C'est donc cette dernière société seule qui figure désormais à votre conseil. [...]

BILAN AU 30 juin 1935

ACTIF	
Frais de constitution	1 00
Frais d'augmentation de capital	1 00
Terrains, concessions et aménagements	4.349.432 30
Immeubles	1.681 324 90
Usine à sucre	13.709.797 15

Chemin de fer	585.166 80
Matériel agricole et industriel	1.678.964 60
Mobilier	83.421 40
Bestiaux	47.421 60
Plantations	34.833.851 95
Approvisionnements en magasin	2.475.637 70
Caoutchouc en magasin	90.362 20
Impôts de transmission	33.353 54
Débiteurs divers 102.200 20	
Caisses et banques	19.113 40
Pertes et profit :	
Report de l'exercice 1934-1935	31.997 242 14
Solde débiteur de l'exercice 1934-1935	1.525.286 86
	<u>93.909.197 74</u>
PASSIF	
Capital	50.000.000 00
Réserve légale	45 285 41
Fonds d'amortissement général	10.000.000 00
Gouvernement général de l'Indochine :	
Montant des avances	4.744.300 00
Intérêts	670.376 21
Créanciers divers	28.449.236 86
	<u>93.909.197 74</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais d'entretien et d'assurance de l'usine à sucre	18.420 00
Charges d'intérêts et frais généraux	1.725.406 76
	<u>1.743.826 76</u>
CRÉDIT	
Bénéfice brut sur exploitation caoutchouc	216 680.80
Bénéfice sur produits accessoires et divers	1.849 10
Solde débiteur	1.525.286 86

Allocution du président

Vous venez d'entendre, messieurs, le rapport du conseil d'administration et le rapport de MM. les commissaires aux comptes. Avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui désireraient présenter des observations et demander ses renseignements complémentaires, je voudrais vous donner quelques indications sur la situation actuelle de nos plantations.

Notre exploitation étant maintenant réduite à celle d'une entreprise de plantations d'arbres à caoutchouc, il est bon de rappeler quelle est à cet égard la situation de la société.

À Binh-Ba, les plantations anciennes exploitées sont de 304 hectares et les plantations nouvelles, greffées en 1931-1933, de 476 ha, ensemble 780 hectares.

À Ong-Qué, il existe 800 hectares de plantations anciennes à 100 arbres à l'hectare, interplantées à 300 arbres greffés en 1932 1934 et 300 hectares de plantations nouvelles, greffées en 1931 1935, soit ensemble 1.100 ha.

Nous disposons ainsi de 1.880 hectares de plantations environ, plus 20 hectares de bâtiments, usines, etc., soit au total 1.900 hectares.

Des prévisions encourageantes

D'autre part, les prix du caoutchouc sont maintenant plus élevés qu'à la même époque de l'an dernier. Sans vouloir faire de prévisions sur l'avenir [ami du pléonasmе, bonjour !], je peux simplement vous indiquer les productions se sont toujours réalisées [sic].

La production de l'exercice en cours, 1935-36, sera probablement de 350 tonnes.

Pour 1936 1937, nous pouvons prévoir, 500 tonnes.

Pour 1937 1938, 650 tonnes.

Pour 1938 1939, 850 tonnes.

Et pour 1939-1940, 930 tonnes.

Ensuite, pour 1940-1941, époque où les plantations greffées seront toutes en exploitation, nous pourrons compter sur 1.150 tonnes, et pour 1941-1942, sur 1.350 tonnes.

Les résultats que donnera cette importante production dépendront naturellement des prix qui seront pratiqués pour le caoutchouc à l'époque où elle sera obtenue.

D'ores et déjà, nous pensons pouvoir faire face à tous les frais d'exploitation, et commencer à rembourser progressivement la créance du gouvernement général de l'Indochine.

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions. [...]

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Le bureau reste constitué comme pour l'assemblée précédente. 186.910 actions sont présentes ou représentées

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale extraordinaire, conformément aux articles 36, 37, et 41 à 45 des statuts pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1° Communication du conseil d'administration s'il y a lieu, en conformité et par application de l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867.

Décision à prendre ;

2° Propositions du conseil d'administration en vue d'une réduction du capital et d'une augmentation du capital réduit, par émission d'actions privilégiées et d'actions ordinaires, et pouvoirs à donner :

3° Modifications aux statuts, notamment aux articles numéros 7, 25, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 42, 44, 48, 57.

Continuation de l'activité sociale.

Ainsi que nous l'avons exposé à votre assemblée générale ordinaire de ce jour, les pertes de la société ont dépassé le montant des trois quarts du capital social. De ce fait, et par application de l'article 37 de la loi du 24 juillet, 1867 vous avez à décider s'il y a lieu de poursuivre l'activité de la Société.

Dans la première résolution qui est soumise à vos délibérations, nous vous proposons de répondre par l'affirmative et d'en voter la continuation

Remaniement du capital social

La société de Cam-Tiêm avait été fondée avec un double objet : d'une part, réalisation d'une entreprise de culture de canne et de fabrication de sucre sur le plateau d'Ong-Qué et, d'autre part, rétablissement de plantations d'arbres à caoutchouc.

Comme vous le savez, notre entreprise de culture de cannes a été marquée par un échec qui a amené votre société à mettre fin à cette branche de son activité, la fabrique de sucre, qui avait été construite pour traiter la production des plantations de cannes ainsi interrompues, s'est donc trouvée sans emploi dès 1931.

Depuis cette date, nous nous sommes efforcés de trouver une solution pour l'utilisation ou la réalisation de ce matériel ; nous avons proposé, en fin de compte, à votre assemblée du 5 septembre 1935, de céder la sucrerie à la Société financière française et coloniale [SFFC], moyennant remise de 15.000 actions de la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine. À la suite de cette cession, que vous avez approuvée, votre société ne possède donc plus, à l'heure actuelle, aucune activité sucrière directe, mais il subsiste toutefois la participation que nous possédons, et que nous nous proposons, avec votre accord de conserver, dans la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine, entreprise actuellement bien assise et dont les résultats sont satisfaisants et en progression.

Dans ces conditions, votre société se consacrera désormais uniquement à l'exploitation des plantations de caoutchouc qu'elle a créées dès sa fondation ou qu'elle a acquises par la suite.

Vous n'avez pas oublié que l'établissement de ces domaines a été entrepris à une époque où, par suite, d'une concurrence générale, les salaires de main-d'œuvre, les dépenses de personnel, et, par conséquent, les prix d'établissement des cultures se sont trouvés extrêmement élevés pendant quelques années.

D'autre part, pendant ces mêmes années, entre 1926 et 1929, les cours de la piastre par rapport au franc ont été également beaucoup plus hauts que le nouveau taux de 10 francs auquel elle a été stabilisée par la suite.

Enfin, nous vous rappelons que le domaine de Binh-Ba, acquis en 1926, à été payé sur la base du prix du caoutchouc à l'époque, prix qui dépassait 20 fr. le kg.

Ces diverses circonstances, auxquelles se sont ajoutées des erreurs de conception et de gestion locale, que nous vous avons signalées, ont eu pour résultat d'élever le prix de revient des plantations d'hévéas de votre société

Le plan de réorganisation qui vous est soumis aujourd'hui représente donc l'ajustement du capital nominal de la société à la valeur actuelle de ses domaines. Cette valeur a été calculée sur la base des cours présents du caoutchouc, qui n'ont guère

dépassé 5 fr. le kg depuis la mise en vigueur du plan de réglementation, alors que votre société, nous vous le rappelons, a été fondée et développée sur des perspectives bien différentes. Depuis la constitution de la société en 1924 et jusqu'en 1928, les prix n'avaient, en effet, jamais été intérieurs à 15 fr. le kg, pour dépasser même 40 fr. pendant une certaine période.

Les modalités de la réduction et de l'augmentation de capital

Le plan que nous vous proposons comporte la réduction du capital actuel de 50 millions à 7.142.800 fr., par annulation de 4 actions et remise de 71.428 actions nouvelles de 100 francs en échange des 500.000 actions anciennes (soit une action nouvelle pour 7 actions anciennes). La somme de 42.857.200 fr. représentant la réduction du capital social serait affectée à l'amortissement intégral du solde débiteur du compte de Pertes et Profits au 30 juin 1935.

O autre part, les créanciers, abstraction faite du Gouvernement général de l'Indochine, acceptent de réduire un montant global de créances de 26.939.418 fr. 06 à 13 millions 857.200 fr., dette dont la société se libérera au moyen d'une réaugmentation du capital à 11 millions de francs par émission de 10 millions de francs nominal d'actions privilégiées et de 3.857.203 fr. nominal d'actions ordinaires.

Cette émission d'actions privilégiées et ordinaires, dont la souscription serait réservée par préférence aux anciens actionnaires, serait garantie par les créanciers.

Les actions privilégiées bénéficieraient d'un intérêt cumulatif de 6 % à compter du 1^{er} juillet 1936 et ne seront assimilables aux actions ordinaires que, lorsque, pendant cinq exercices consécutifs, l'ensemble du capital aura pu être rémunéré au taux de 6 %.

Ces dispositions entraîneraient la suppression de diverses créances dont les intérêts ont pesé lourdement pendant ces dernières années sur votre société. La dette envers le Gouvernement général de l'Indochine, qui au 30 juin 1935, s'élevait à 5.414.676 fr. 20, y compris les intérêts, subsisterait dans son intégralité, mais le remboursement progressif de cette créance sur les excédents de recettes d'exploitation pourra commencer, nous l'espérons, dès l'année en cours.

Le remaniement proposé permettra d'autre part de pratiquer les amortissements comptables qui s'imposent encore sur divers postes du bilan pour les mettre en harmonie avec leur valeur actuelle.

Dans une résolution spéciale qui est soumise à vos suffrages, nous vous proposons de décider d'affecter à cet emploi le solde du fonds d'amortissement général que vous avez constitué en 1934, ainsi que la réduction consentie par les créanciers sur le montant de leurs créances, soit au total 20.210.091 francs 91. Ce montant serait à répartir de la manière suivante :

Frais de constitution	1 00
Frais d'augmentation de capital	1 00
Terrains, concessions et aménagements	4.349.492 30
Immeubles	909.976 90
Chemin de fer	585.166 90
Matériel agricole et industriel	835.794 70
Mobilier	40.330 90
Bestiaux	13.040 00
Approvisionnements	3.174 368 10

Plantations	11.301.980 21
	<u>20.210.091 91</u>

La confiance dans l'avenir de la société

Après avoir, surmonté la crise du caoutchouc, pendant laquelle votre conseil s'est efforcé d'assurer la conservation de l'actif social et de développer au moyen du greffage la valeur intrinsèque des domaines, nous pouvons constater aujourd'hui, le plan de réglementation de la production commençant à produire ses effets, que le développement de vos plantations d'hévéas leur a fait maintenant dépasser la période où elles auraient pu se trouver en danger si l'entretien était venu à leur manquer.

Il est donc permis d'aborder avec confiance la phase nouvelle qui s'ouvre pour votre société et d'exprimer l'espoir que sa production, désormais rapidement croissante, pourra être réalisée dans des conditions nettement rémunératrices sur un marché du caoutchouc assaini.

Modifications aux statuts

L'adoption des mesures que nous venons de vous proposer entraînera diverses modifications des statuts ces modifications ne devant intervenir qu'après réalisation, de l'augmentation du capital social qui suivra immédiatement la réduction envisagée, seront soumises à l'assemblée générale de ratification.

Par contre, nous croyons devoir vous soumettre dès maintenant un certain nombre de modifications ayant pour but de mettre les statuts en harmonie, soit avec la législation en vigueur, soit avec certains engagements pris précédemment par notre société.

Les modifications aux articles 25, 31 à 36, 42, 44, 48 et 57 concernent les délibérations du conseil d'administration, les fonctions des commissaires aux comptes, les conditions de convocation et de tenue des assemblées générales.

Quant aux modifications à apporter aux articles 7 et 29, elles sont relatives au remboursement des avances du gouvernement général de l'Indochine et conformes à la troisième résolution adoptée par votre assemblée générale ordinaire du 29 janvier 1934. Nous précisons que l'autorisation à donner au conseil d'administration d'après le texte nouveau à insérer dans ces deux articles ne vise que les avances antérieurement consenties et qu'aucune demande d'avance nouvelle n'est envisagée.

Si vous acceptez les diverses propositions que nous venons de vous exposer, nous vous demanderons de vouloir bien voter les résolutions qui vont vous être soumises.

LA DISCUSSION

M. le président. — Je donnerai, Messieurs, maintenant la parole à ceux d'entre vous qui auraient des explications complémentaires à demander ou des observations à présenter.

Un actionnaire. — Ne serait-il pas plus simple, puisque non seulement le capital a été perdu, mais qu'il a été mangé, en capital, primes d'émission, passif, un total de 111 millions, de déposer simplement le bilan et de mettre la société en faillite ?

M. le président. — Pourquoi envisager cette solution alors que votre société, si vous approuvez nos propositions, aura remboursé ses dettes exigibles et pourra obtenir des délais pour le remboursement de la créance du gouvernement ?

Le même actionnaire. — Et les actionnaires ?

M. le président. — Ce ne sont pas des créanciers.

Le même actionnaire. — Nous avons tout perdu.

M. le président. — Vous conservez 33 % dans le nouveau capital.

Le même actionnaire. — Nous n'avons qu'à passer notre participation dans cette affaire par profits et pertes.

M. le président. — Pourquoi donc ?

Le même actionnaire. — L'ancien capital, les primes d'émission, 23 millions de dettes, tout cela représente 111 millions. À quoi ces 111 millions ont ils servi ?

M. le président. — Nous vous avons expliqué dans nos rapports ce qui s'est passé.

La déclaration du représentant d'un groupe d'actionnaires

Un autre actionnaire. — Le groupe de défense des actionnaires m'a prié de donner lecture à l'assemblée de la déclaration suivante, et je crois, Monsieur, qu'elle vous donné en partie satisfaction.

La première société de Cam-Tiêm, société créée pour se livrer à la culture de la canne à sucre et exploiter une usine sucrière, va mourir. Les sacrifices douloureux qui nous sont demandés vont permettre à la Société Caoutchoutière de Cam-Tiêm de plus heureuses perspectives, par la mise en saignée des plantations d'hévéas, entreprise à la suite de l'abandon de l'exploitation sucrière, abandon trop facilement décidé et contraire à nos intérêts.

Nous sommes cependant disposés à passer l'éponge sur le passé, mais à la condition expresse que les mêmes erreurs ne se renouvelleront pas. Nous ne rappellerons plus désormais et nous nous efforcerons d'oublier les millions inutilement gaspillés, par exemple l'exécution de canaux d'irrigation exécutés dans des terrains perméables et alors que, chose à peine croyable, on ne disposait pas de l'eau nécessaire à les alimenter, les fautes commises dans la conduite des plantations, exécutées à l'aveuglette sur des terrains où les cannes ne pouvaient prospérer, avec des variétés mal adaptées au sol et au climat, alors qu'on faisait grand état des études antérieurement faites et d'expériences jamais tentées dont on garantissait cependant les heureux résultats.

Un autre actionnaire. — Les expériences ont été faites, mais elles ont donné des résultats négatifs.

Le même actionnaire. — Alors, c'est encore une circonstance aggravante.

Nous ne reparlerons pas non plus des milliers de kg de matériel jamais utilisé, acheté à chers deniers et revendu comme ferraille, souvent même sans avoir été déballé, à cinq sous le kg. Nous n'insisterons pas davantage sur les camions et tracteurs abandonnés en plein champ. Je ne veux pas rappeler davantage les chasse-neige achetés aux États-Unis, jamais déballés, et dont l'emploi ne paraissait guère indiqué dans des pays où la température ne descend jamais au-dessous de plus 25°.

M. le président. — On donne ce nom de chasse-neige à des charrues spéciales.

Le même actionnaire. — Sur les caisses d'emballage, il y avait bien la mention : « chasse-neige ». Mais n'essayons pas d'éclaircir ce mystère, non plus que celui de la centrale à haute tension qui n'a jamais été mise en marche. Au surplus, sur ce dernier point, de sérieux apaisements nous ont été donnés.

Nous acceptons de passer définitivement l'éponge sur ce passé. Nous renonçons à rechercher et à poursuivre les responsabilités engagées. Nous allons voter les propositions qui nous sont soumises et accepter le douloureux sacrifice qui nous est demandé, mais nous ne pouvons nous empêcher de signaler qu'il est encore plus considérable qu'il n'apparaît d'après le rapport dont M. le président vient de nous donner lecture. La réduction de capital de 50 à 7 millions pourrait laisser croire que le sacrifice que nous allons consentir n'est que de 43 millions, ce qui représente déjà à peu près 85 %, mais nous ne pouvons oublier les primes d'émission que nous avons dû payer et qui portent notre perte à plus de 90 % des sommes que nous avons investies dans l'affaire. 100 millions ont été dépensés pour assurer la mise en saignée de 1.900 hectares d'hévéas.

Préoccupons-nous de l'avenir

Mais laissons ces pénibles événements, que nous avons évoqués la dernière fois, avec l'intention de ne plus jamais revenir sur eux, et préoccupons-nous de demain, de ce demain, qui, nous l'espérons, nous permettra de panser les plaies du passé.

Après la réorganisation que nous allons voter, tenant compte des 1.500.000 francs d'actions de la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine provenant de la vente de la sucrerie, et de nos dettes qui dépassent légèrement six millions, l'hectare d'hévéas sera capitalisé à 13.000 francs et à 10.000 francs après le remboursement de nos dettes, qui va être grandement facilité par la hausse des cours du caoutchouc. Ce chiffre de 10.000 francs est extrêmement raisonnable pour une plantation parfaitement entretenue, qui ne comprend en presque totalité que des arbres greffés. Et notre société jouira de cet énorme avantage, que je tiens à souligner, d'être presque la seule société caoutchoutière indochinoise n'avoir pas de parts de fondateur, ce qui réservera aux actionnaires la presque totalité des bénéfices.

Une production moyenne de 800 kg à l'hectare, moins optimiste que celle dont on a parlé tout à l'heure, assurera cependant à notre nouveau capital une substantielle rémunération, qui deviendra particulièrement intéressante si l'on obtient les rendements que les premiers résultats permettent d'espérer et si les cours atteignent 8 deniers la livre (ils sont déjà à 7 1/2 et non plus à 6 1/2 comme il nous en est parlé dans le rapport). Les premiers résultats obtenus et la comparaison avec ceux d'autres sociétés plus anciennes permettent bien de prévoir des rendements de 1.200, 1.500, 1.800 kg, mais il vaut mieux ne pas se montrer trop optimiste et tabler seulement sur une moyenne de 1.000 à 1.200 kg, qui sera certainement atteinte.

Pour atteindre ces résultats en améliorant encore les résultats déjà obtenus, il conviendra de se garder de toute mégalomanie, d'éviter tout nouveau gaspillage. Une sévère compression de toutes les catégories de dépenses s'impose pour permettre à un capital amputé de 90 % d'obtenir enfin cette rémunération qu'il attend depuis dix ans déjà et qu'il convient enfin de lui assurer dans le moindre délai possible.

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 4 avril 1936)

Un hommage rendu aux concours qui ont permis le redressement de l'affaire

Nous faisons confiance à ceux qui vont avoir la charge de diriger notre affaire réorganisée. Nous tenons aussi à remercier ceux qui ont contribué au redressement actuel, soit par les concours financiers qu'ils nous ont consentis pour permettre de franchir une période difficile ; j'ai nommé la Banque de l'Indochine qui, soucieuse des intérêts des petits actionnaires, a su résister à la tentation d'étrangler notre société pour s'assurer à vil prix la possession d'une très belle affaire.

Nos remerciements vont aussi et surtout au Gouvernement général de l'Indochine, dont les prêts, au moment où nous ne pouvions plus trouver aucun secours financier, nous ont permis de poursuivre et de mener à bonne fin la mise en valeur de nos plantations.

Nous savons que toute sa bienveillance nous est acquise et nous tenons à l'en remercier.

À l'heure actuelle, il nous accorde les facilités que nous lui demandons pour le remboursement de nos dettes. Nous espérons, nous sommes même certains que, dans l'avenir, il ne se refusera pas à accepter toutes les modalités de remboursement qui, en respectant ses droits, nous permettront d'assurer dans le plus bref délai possible une première rémunération à cette catégorie d'actionnaires, si intéressante parce qu'elle a été durement éprouvée, que nous constituons, nous, associés de la première heure, porteurs d'actions ordinaires.

Sous réserve de ces observations en faisant état des apaisements qui nous ont été donnés pour le règlement de notre dette de 600.000 francs envers une société amie, qui ne manquent pas, j'en suis certain, de nous appeler à elle pour diminuer, le jour où ce sera possible, ses frais généraux et les nôtres et augmenter la rémunération de notre capital, nous oublierons définitivement le passé et nous voterons les résolutions qui nous sont présentées par le conseil administration,
(Applaudissements.)

Les résolutions

Personne ne demandant plus la parole, le président met au voix les résolutions, qui sont votées à l'unanimité moins un actionnaire possédant 20 actions. [...]



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIEM
Société anonyme au capital de 21.000.000 de fr.
divisé en 110.000 actions ordinaires de 100 fr. chacune
et 20.000 actions privilégiées de 500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Baugé, notaire à Saïgon
et chez M^e Fleury, notaire à Paris

Siège social à Saïgon

ACTION ORDINAIRE DE 100 FRANCS
AU PORTEUR — ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Launay
Un administrateur ou par délégation : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 29 juillet 1936

Breger Aîné & Cie - Paris

1937 (FÉVRIER) : LA SIPH ABSORBE
LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE CAM-TIÊM.

Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm
Société anonyme au capital de 21.000.000 de fr. (en liquidation)
Siège social : Saïgon, 19, rue Vannier
R. C. Saïgon n° 346
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 mai 1937)

MM. les actionnaires sont convoqués par les liquidateurs, à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social, le samedi vingt neuf mai 1937, à quinze heures.

Ordre du jour

« Autorisation aux liquidateurs de procéder à l'extinction du passif restant à la charge de la Société au moyen d'une réalisation d'actif pouvant être faite dans un ordre différent de celui indiqué par l'assemblée générale du 6 mars 1937.

Pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège social, cinq jours au moins à l'avance, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans une banque ».

LES LIQUIDATEURS.

L'Information d'l. C. du 8 mai 1937

SIPH

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 juin 1937)

.....
L'apport dont il s'agit a été approuvé et accepté par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Agricole et Industrielle de Cam-Tiêm tenue le six mars mil neuf cent trente-sept. [En conséquence de l'approbation] définitive de l'apport, la Société se trouverait, dissoute, et de plein droit en état de liquidation ; et, en vue de cette dissolution a nommé comme liquidateurs MM. L. LAUNAY, L. BOYAVAL,

A. de VOGÜÉ, J. LAURENT ¹⁹, P. CHASSAING, F. de FLERS ²⁰, E. de LACHESNAIS, membres faisant partie actuellement de son conseil d'administration.

DE LEUR BELLE MORT
Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm
(*Les Annales coloniales*, début novembre 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 6 mars à Saïgon, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1936, faisant ressortir un solde créditeur de 3.168 francs.

Une assemblée extraordinaire a approuvé l'apport de l'actif à titre de fusion à la Société indochinoise de plantation d'hévéas [SIPH] et les actionnaires ont voté la dissolution de la société.

Demandes d'emploi
(*Bulletin des planteurs de caoutchouc*, 19 janvier 1938, p. 18)

LOUPY Louis ²¹, 41 ans, actuellement régisseur des marchés à Rachgia, ayant travaillé sur des plantations : Loc-Ninh, Cam-Tiêm, Dalat (plantation de café), cherche emploi dans plantation comme surveillant ou directeur.

¹⁹ Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir [encadré](#).

²⁰ François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir [encadré](#).

²¹ Henri, André, Louis Loupy (Quartier Français, La Réunion, 21 juillet 1896-Saïgon, 8 avril 1952) : ancien directeur de la plantation Fillan à Dalat. Voir listes d'électeurs au [Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam](#).